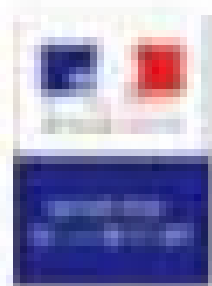




RAPPORT D'ACTIVITE 1999

MINISTÈRE DE LA
ÉFENSE





L'année 1999 a été marquée pour le ministère de la défense par deux exigences simultanées : faire face aux engagements opérationnels qui découlent des responsabilités internationales de la France, poursuivre les mutations induites par la professionnalisation des armées et la réforme de la Défense.

En 1999, les forces armées ont en effet participé avec succès à des opérations extérieures majeures, au Kosovo ou au Timor oriental. Sur le territoire national, elles ont également été fortement sollicitées par la catastrophe de l'*Erika* et les intempéries de fin d'année. Ces missions exigeantes ne doivent pourtant pas occulter le souci continu de modernisation et de restructurations qui a caractérisé l'activité du ministère dans cette période. Avec l'année 1999, s'est achevée la première moitié de l'application de la loi de programmation militaire, conforme, et sur certains points, en avance au regard des objectifs fixés : une étape déterminante de la réforme de la Défense a été franchie.

Par leur disponibilité, leur sens des responsabilités et de l'intérêt général, les hommes et les femmes de la Défense ont confirmé leur capacité à s'adapter à ces profondes mutations.

Ce premier rapport annuel est d'abord un témoignage, destiné aux citoyens auxquels l'État a le devoir de rendre compte de son effort de réforme : la Défense, comptable de l'emploi des ressources humaines et matérielles qui lui sont confiées par la Nation, se doit d'être transparente. Ce document constitue un instrument d'analyse pour les parlementaires, les responsables administratifs et les médias. Il a vocation à compléter le rapport sur l'exécution de la loi de programmation remis chaque année au Parlement à l'occasion du débat budgétaire.

Le rapport annuel d'activité contribuera à l'élaboration d'un outil commun aux différents départements ministériels, conformément aux orientations fixées par le Premier ministre pour la modernisation et la réforme de l'État.

A handwritten signature in black ink, reading "Richard".

Alain Richard
Ministre de la Défense



S o m m a i r e

INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 : LES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES MAJEURES	10
Le Kosovo.....	12
Les moyens mis en œuvre	
Les enseignements de l'intervention	
Le Timor oriental.....	16
La Turquie.....	18
CHAPITRE 2 : LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	20
L'implication de la gendarmerie nationale.....	21
La surveillance du territoire	
Le secours et l'assistance aux populations	
La prévention et la répression de la délinquance	
La police de l'environnement	
La lutte contre l'insécurité routière	
Les actions éducatives et préventives	
Le concours des armées aux missions de service public.....	26
La protection du territoire	
Le secours et l'assistance aux populations	
Les missions de santé publique	
La protection de l'environnement	
La prévention et la lutte contre les pollutions en mer	
La participation accrue des forces armées en cas de situation exceptionnelle.....	34
L'assistance aux populations	
Le passage à l'an 2000 et le renforcement du plan Vigipirate	
Le naufrage de l' <i>Erika</i>	
Les intempéries	
CHAPITRE 3 : LA PROFESSIONNALISATION ET LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS	38
Le maintien du rythme de la professionnalisation	42
Les effectifs militaires conformes à la loi de programmation	
La progression des effectifs du personnel civil	
L'adaptation des instances de concertation	
La nouvelle réserve	
La réalisation des équipements	47
La poursuite des restructurations.....	49

CHAPITRE 4 : LA MODERNISATION DES STRUCTURES ET DES MODES DE FONCTIONNEMENT 52

Les réformes de structures	52
L'insertion des services chargés des anciens combattants	
Les adaptations de structures	
Les réformes de la délégation générale pour l'armement et le plan d'entreprise de la direction des constructions navales	
Les réformes de l'industrie de l'armement	
La modernisation des modes de fonctionnement	62
La préparation des systèmes de défense futurs	
La conduite des programmes d'armement	
L'approfondissement de la coordination dans le domaine de la logistique	
La recherche d'une meilleure gestion des moyens	
La structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques et associés de la défense (SIMMAD)	

CHAPITRE 5 : LE RENFORCEMENT DU LIEN ENTRE LA NATION ET SES ARMÉES 68

La communication de la défense	69
La participation à des manifestations publiques	
Le développement du site internet du ministère de la défense	
Les campagnes de recrutement	
Les principales actions de communication	
La communication opérationnelle	
Le développement de la féminisation des armées	74
Le nouveau service national	76
La politique de mémoire	78
L'action en faveur du monde combattant	80

ANNEXES 82

Calendrier 1999 : les événements marquants	82
Organigramme du ministère de la défense	90
Présentation des principaux programmes d'armement par système de force	91
Circulaire du 21 février 2000 relative à l'établissement de rapports d'activité et de comptes rendus de gestion budgétaire ministériels	98
Glossaire	100
Principales publications du ministère de la défense	105
Index	110



I n t r o d u c t i o n

Les missions militaires

Au sein de l'État, le ministère de la défense exerce en tout premier lieu des missions militaires qui ont pour objectif *d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations*⁽¹⁾.

L'armée de terre, la marine nationale, l'armée de l'air, la gendarmerie nationale⁽²⁾ remplissent quatre grandes fonctions auxquelles participent également le service de santé des armées (SSA) et le service des essences des armées⁽³⁾ (SEA):

- la dissuasion, élément fondamental de la stratégie de défense de la France, mise en œuvre aujourd'hui par deux composantes, l'une sous-marine, l'autre aérienne ;
- la prévention des crises, dont l'efficacité repose sur des moyens de renseignement, le pré-positionnement de nos troupes dans nos zones d'intérêt et sur des dispositifs de coopération avec les États alliés ou amis ;
- la projection afin de contenir les menaces militaires qui sont désormais plus éloignées de nos frontières ;
- la protection de notre territoire national, ce qui implique de satisfaire en toutes circonstances les exigences de sécurité et d'intégrité de ce territoire, de liberté d'action du gouvernement et de sauvegarde de la population, mission à laquelle la gendarmerie nationale apporte une contribution croissante.

La mise en œuvre d'autres politiques publiques

Le ministère de la défense participe aussi à la mise en œuvre d'autres politiques publiques : politique étrangère, sécurité intérieure, sécurité civile, santé publique.

La politique de défense constitue également l'un des éléments de la politique étrangère. De nombreuses structures du ministère y apportent leur concours :

- les armées et la gendarmerie nationale, au sein de forces placées sous commandement international, ou par des actions de coopération ;
- la délégation générale pour l'armement (DGA) dans le cadre des coopérations sur les matériels d'armement, en particulier au niveau européen, et à travers le soutien à l'exportation des matériels produits par les industriels français ;
- les services du secrétariat général pour l'administration (SGA) par l'expertise juridique qu'ils apportent aux autres acteurs et par des actions de coopération administrative ;
- la délégation aux affaires stratégiques (DAS) par l'analyse et la préparation des positions françaises dans les différentes négociations internationales et dans les relations bilatérales relatives à la coopération de défense, en liaison avec la direction de la coopération militaire et de défense du ministère des affaires étrangères.
- la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd) qui dirige la communication européenne et internationale du ministère.

La création d'un comité international (CI) rassemblant, sous la présidence du ministre de la défense, tous ces acteurs, a été décidée en 1999 afin de mieux harmoniser leur action.

La gendarmerie nationale est un outil important pour répondre aux attentes des Français en matière de sécurité publique. La satisfaction de ces besoins passe par une bonne coordination de l'action des différents services, notamment la police nationale, la douane et la gendarmerie

(1) Article 1^{er} de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.

(2) L'armée de terre, la marine nationale, l'armée de l'air et la gendarmerie nationale constituent les forces armées.

(3) Le service de santé des armées et le service des essences des armées sont deux services interarmées.



Vue aérienne de la région de Montalivet (Gironde) après les tempêtes de décembre 1999.

nationale. Cette dernière intervient aussi dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales en matière de prévention et de lutte contre la délinquance (toxicomanie, délinquance juvénile et travail illégal). Les forces armées participent en outre à la sécurité civile. En métropole et outre-mer, leurs moyens sont utilisés pour des opérations de lutte contre les incendies, les catastrophes naturelles et des missions d'assistance et de sauvetage en matière aérienne et maritime.

Enfin, les hôpitaux du SSA apportent un concours actif à la santé publique.

En 1999, les forces armées ont été fortement sollicitées, que ce soit aux côtés de nos alliés dans le cadre de la participation à des opérations extérieures majeures, notamment au Kosovo et au Timor oriental, mais aussi dans l'exercice de missions de service public, plus particulièrement lors des catastrophes de la fin de l'année et à l'occasion du passage à l'an 2000.

La réforme de l'outil de défense

Malgré cette intense activité, le ministère de la défense a poursuivi la mise en œuvre de l'importante réforme de notre outil de défense prévue par la loi du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002. Décidée par

le Président de la République, chef des armées, cette réforme était rendue nécessaire par l'évolution du contexte géostratégique international. La majorité parlementaire a confirmé cette orientation en 1997 et le gouvernement a approfondi l'analyse des missions militaires de la Défense dans le cadre de la revue des principaux programmes d'armement réalisée fin 1997 - début 1998.

La réforme, planifiée jusqu'en 2015, a plusieurs objectifs : la professionnalisation complète des forces qui s'accompagne de la suspension progressive de la conscription d'ici 2002, la poursuite de la modernisation de nos équipements et l'adaptation de l'industrie de défense.

Les forces armées sont les plus concernées par cette réforme. Cependant, les autres secteurs du ministère de la défense connaissent aussi de profonds changements. La délégation générale pour l'armement (DGA), qui a en charge la préparation de l'avenir et la conduite des programmes d'armement, a mené à bien la réforme entreprise en 1996. Forte d'une organisation reposant sur une professionnalisation des métiers, sur une plus grande cohérence d'ensemble, des modes de fonctionnement modernes et des méthodes de travail issues des meilleures pratiques, elle



Le conseil européen d'Helsinki (Finlande), 10-11 Décembre 1999.

poursuit ses efforts en vue d'atteindre des objectifs ambitieux de réduction des coûts et des délais des programmes d'armement ainsi que de son propre coût d'intervention. Désormais autonome vis-à-vis d'elle, la direction des constructions navales (DCN) est en charge des tâches industrielles relatives à la construction des bâtiments de la marine nationale. Avec l'approbation de son plan d'entreprise, il a été décidé de la transformer en service à compétence nationale.

L'organisation des services placés sous l'autorité du SGA a été, quant à elle, modifiée en mars, ce qui a facilité l'intégration des services du secrétariat d'État aux anciens combattants au sein de la Défense intervenue en novembre.

Pour réaliser le modèle d'armée prévu par la loi de programmation militaire (LPM), des mesures d'adaptation portant sur les forces, leurs organismes de soutien, l'outil de formation et les structures territoriales sont nécessaires. Un important dispositif d'accompagnement économique et social a été mis en place pour en limiter l'impact, notamment vis-à-vis du personnel et des collectivités locales concernés.

Le développement de la construction européenne

La réforme prend naturellement en compte le développement de la construction européenne en matière de défense qui porte notamment sur :

- la restructuration de l'industrie

de défense⁽⁴⁾ et la coopération en matière d'armement ;

- la création de capacités de réaction rapide interarmées et interalliées.

D'importantes avancées ont été réalisées à l'occasion des sommets de Cologne (Allemagne, 3 et 4 juin) et d'Helsinki (Finlande, 10 et 11 décembre).

Dans sa déclaration finale, le Conseil européen d'Helsinki des 10 et 11 décembre 1999 a réaffirmé la nécessité pour l'Europe de se doter de moyens autonomes pour prendre des décisions et, là où l'Alliance atlantique dans son ensemble n'est pas engagée, lancer et effectuer des opérations militaires. L'efficacité des moyens militaires de l'Union européenne (UE) sera par ailleurs renforcée à partir des moyens nationaux ou multinationaux existants, réunis pour des opérations de gestion de crise conduites par l'Union européenne (UE), avec ou sans appui de l'Alliance atlantique.

Les États membres se sont fixés comme objectif, d'ici 2003, d'être en mesure de déployer et d'entretenir l'équivalent d'un corps d'armée (de 50 à 60 000 hommes), qui puisse mener à bien pendant un an au moins les missions qui lui seraient confiées. Ces forces doivent être autosuffisantes et dotées des moyens nécessaires (commandement, contrôle, renseignement, logistique) et d'unités d'appui aux combats, de moyens navals et aériens. Par ailleurs, les États membres s'engagent à fournir des forces supplémentaires de moindre importance si nécessaire. La constitution de cette force, en termes d'objectif de capacités militaires, constitue l'un des thèmes majeurs de la présidence française de l'UE.

Un volet institutionnel accompagne ces orientations. Ainsi, au sein du Conseil européen, sont créés un Comité politique et de sécurité permanent (COPS), dont le

(4) Avec, par exemple, la création d'EADS (société européenne d'aéronautique de défense et spatiale) et le renforcement de l'assise européenne de Thomson-CSF.

siège se situe à Bruxelles (Belgique), un Comité militaire composé des chefs d'état-major des armées des États membres. Enfin, il est prévu que les membres de l'Alliance atlantique qui n'appartiennent pas à l'UE mais aussi les États candidats à l'adhésion à l'UE soient associés à certaines actions décidées et conduites par l'UE.

L'Europe s'impose désormais comme un axe essentiel de notre sécurité.

Le renforcement du lien entre la Nation et ses armées

Dans cette période d'importants changements, la volonté de renforcer le lien indispensable qui unit la Nation à ses armées est au cœur des actions du ministère de la défense d'autant que la suspension de l'appel sous les drapeaux modifiera la relation que l'armée entretient avec les jeunes Français.

La loi portant réforme du service national a créé un parcours de citoyenneté universel accompagnant tous les Français, garçons et filles, dans l'exercice de leurs droits et devoirs. Il comprend l'enseignement de la défense dans les établissements scolaires, le recensement obligatoire et la journée d'appel de préparation à la défense qui est l'occasion d'un contact direct entre la jeunesse et la Défense.

Par ailleurs, le rôle des réserves a été revu. Le nouveau système intègre complètement la réserve au sein des forces d'active et donne aux réservistes un statut et une position clairement identifiés et reconnus, réalisant ainsi entre l'État, les entreprises et les réservistes un véritable partenariat.

La Défense renforce également son lien avec la Nation en facilitant l'emploi des jeunes. Ce sont près de 28 000 jeunes de 18 à 26 ans qui seront recrutés chaque année d'ici 2002 pour des carrières militaires. De plus, les forces armées auront massivement recours aux volontaires. Plus de 27 000 sont prévus en 2002. Les premiers ont été recrutés par la gendarmerie nationale en octobre 1998 puis par les autres armées au cours de l'année 1999 ; ils étaient 7 960 en fin d'année.

La qualité du lien entre la Nation et ses armées passe enfin par un renforcement du devoir de mémoire que la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives crée en novembre, les services historiques et les musées liés à la Défense entretiennent par de multiples voies : recherches, expositions ou cérémonies commémoratives... À cet égard, l'intégration, réalisée en fin d'année, des services de l'ancien secrétariat d'État chargé des anciens combattants dans ceux de la Défense contribue à enrichir ce lien au moment où l'armée se professionnalise, en donnant les moyens de conforter dans la société française les valeurs dont le monde combattant est porteur.

Le 3^{ème} régiment d'infanterie de marine sécurise la zone du gymnase près du pont d'Austerlitz à Mitrovica en février 2000.



Chapitre 1

Les opérations extérieures majeures



Transports de troupes
AMX 10 à Mitrovica
(Kosovo).

En 1999, les forces armées françaises ont été engagées sur 17 théâtres d'opérations extérieures répartis sur tous les continents. Outre les opérations conduites depuis plusieurs années (au Liban, en Bosnie-Herzégovine...), elles ont fait face à de nouveaux engagements au Timor oriental, en Turquie, au Venezuela, à Djibouti, à Taiwan et surtout au Kosovo.

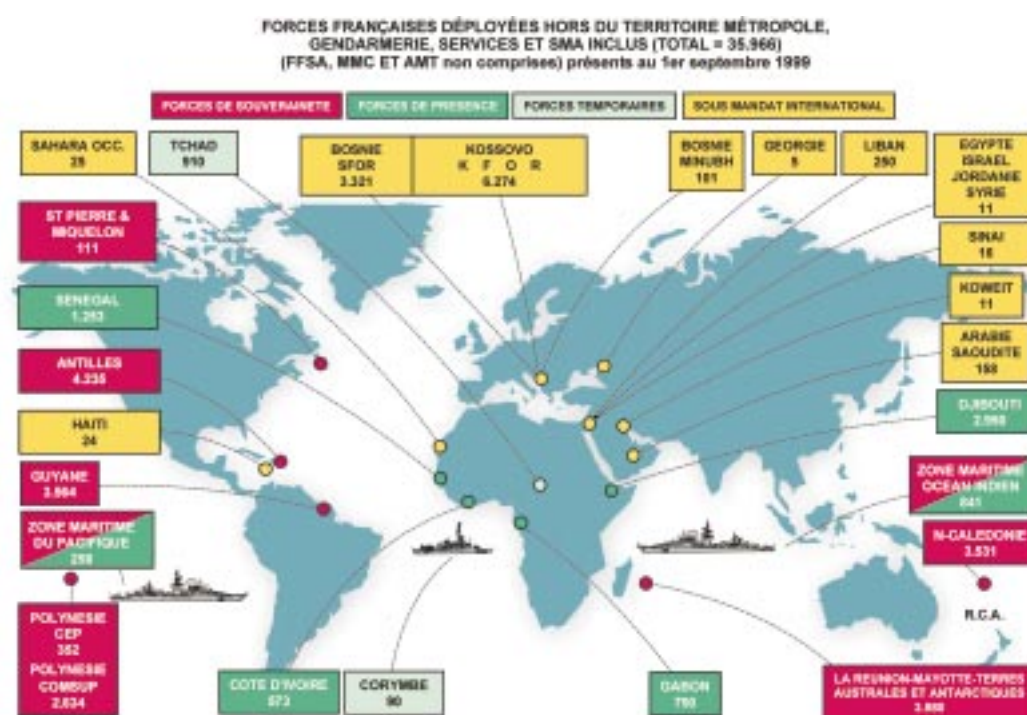
Intervenant le plus souvent dans un cadre interarmées, les forces armées ont participé à trois types d'opérations.

- Des opérations de rétablissement et de soutien de la paix, conduites dans un cadre multinational, par exemple au Liban, en Bosnie, au Sahara occidental dans le prolongement d'actions antérieurement lancées et, en 1999, au Kosovo et au Timor oriental.
- Des opérations de sécurité, dont le but est d'assurer la sûreté de nos ressortissants (protection, regroupement, évacuation) ou la préservation de zones à caractère sensible et qui justifient nos dispositifs de forces prépositionnées. À côté de déploiements opérationnels déjà anciens (Tchad par exemple), des forces ont été mises en place au Congo, à Djibouti, en Côte d'Ivoire et au Cameroun.

- Des opérations de secours déclenchées à la suite de catastrophes naturelles ou humanitaires, afin de fournir rapidement une aide aux populations des pays sinistrés. Les exemples les plus significatifs sont les opérations réalisées en août et septembre en Turquie, et en décembre au Venezuela. Outre des moyens importants de déblaiement, les éléments projetés sont alors généralement organisés autour d'un pôle santé (groupe médico-chirurgical ou antenne chirurgicale aérotransportable).

La répartition des opérations entre ces catégories d'actions peut cependant fluctuer. Une opération peut en effet commencer dans un but de soutien de la paix ou de sécurité et comporter, à plus ou moins brève échéance, une composante de secours d'urgence ; comme cela a été le cas au Timor oriental.

Trois opérations conduites en 1999 illustrent l'action des forces armées.



SMA : service militaire adapté / FFSA : forces françaises stationnées en Allemagne / MMC : mission militaire de coopération
AMT : assistance militaire technique

LE KOSOVO

> 24 mars 1999 début des opérations

L'intervention au Kosovo a traduit la volonté de la communauté internationale d'agir avec des moyens déterminants pour défendre la paix, la stabilité et les droits de l'homme. Pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, les États européens sont intervenus dans la gestion d'une crise majeure. La France a participé de manière significative aux opérations.

Les moyens mis en œuvre

La France a déployé d'importants moyens aériens provenant de l'armée de l'air et de l'aviation navale. La contribution de la France s'est située au premier rang européen. Durant la phase aérienne et maritime des opérations, du 24 mars au 10 juin, la France a engagé près de 100 avions (dont 10 ravitailleurs en vol), soit 10 % du volume global de la coalition⁽⁵⁾. Les 5 919 missions aériennes françaises, dont 1 261 missions offensives, ont représenté globalement 10 % des sorties de la coalition et 28 % des missions effectuées par les pays européens⁽⁶⁾.



La France a été le seul État européen à mettre en œuvre l'ensemble de la gamme des moyens de reconnaissance et de renseignement⁽⁷⁾. Ceci a permis d'assurer son autonomie de décision et de peser sur les décisions de l'Alliance atlantique, en particulier pour le choix des objectifs des frappes aériennes.

En outre, la France a été la seule nation européenne à participer avec des moyens aéroportés spécifiques aux opérations de recherche et de sauvetage.

Un dispositif naval complet, alliant les capacités de projection de puissance au-dessus de la terre à celles plus spécifiquement navales d'interdiction de zone, a été déployé par la marine nationale. Son activité cumulée entre le 24 mars et le 10 juin a représenté 630 jours de mer.

(5) Italie : 5,3 %, Grande Bretagne : 4,8 %, Allemagne : 2,1 %.

(6) Grande Bretagne et Pays-Bas : 16 %, Italie : 13 %, Allemagne : 8 %, Espagne, Danemark, Turquie : 3 %.

(7) Satellite d'observation Hélios, avions Mirage F1CR et Etendard IVP, radars héliportés, drones, moyens d'écoute électronique.

A gauche : 2 Mirage 2000-5C se ravitaillent auprès d'un C 135 FR.



« La contribution de la France s'est située au premier rang européen. »

Le groupe aéronaval constitué autour du porte-avions *Foch* a été engagé dès le début de la crise et s'est montré bien adapté et bien dimensionné. La présence d'un sous-marin nucléaire d'attaque devant la seule base navale de la République fédérale de Yougoslavie a interdit à la marine serbe de menacer le dispositif allié en Adriatique. Enfin, la présence d'une frégate antiaérienne britannique au sein du groupe aéronaval français a constitué un signe fort pour la construction européenne.

L'armée de terre a participé depuis le second semestre 1998 aux opérations menées par l'OTAN qu'il s'agisse de la force d'extraction stationnée en Macédoine pour laquelle notre pays, inaugurant cette procédure, a joué le rôle de nation-cadre, ou de l'opération *Abri allié* pour secourir les réfugiés en Albanie ou de la force d'intervention au Kosovo (KFOR), installée dans cette province et en Macédoine. Au plus fort de la crise, la France a déployé sur ce théâtre près de 7 000 soldats.

Conformément à la résolution 1244 de l'ONU, la KFOR a reçu pour mission

d'empêcher un retour des forces yougoslaves au Kosovo, de sécuriser la zone et de soutenir la mission des Nations-unies dans cette province.

De juin à août, les forces françaises se sont déployées au nord du Kosovo, accueillant les contingents belge, danois, émirien, marocain et russe pour former la brigade multinationale Nord (BMN-N). Outre la sécurisation de leur secteur, les Français se sont employés, comme le reste de la KFOR, à la démilitarisation de l'UCK-KLA⁽⁸⁾. D'août à octobre, la brigade multinationale Nord a fait face à de violents affrontements entre les communautés d'origine serbe et albanaise de Mitrovica. La France a alors renforcé ses capacités de contrôle des foules. Parallèlement, la BMN-N a participé à la création d'un corps de sécurité civile, le *Kosovo Protection Corps*. Grâce à une politique équilibrée entre les communautés, à la permanence de leur présence sur le terrain et à la complémentarité des opérations et de l'action civilo-militaire, les troupes françaises ont maintenu leur contrôle d'une zone très sensible. Depuis octobre 1999, malgré de brusques remontées de la violence, la situation s'est stabilisée.

Il convient de noter le rôle particulier confié à la gendarmerie nationale. Son détachement de 240 hommes a vu son champ d'action dépasser largement le rôle de la seule prévôté⁽⁹⁾ pour prendre en compte des missions de sécurité et de police dans les secteurs sous responsabilité française.

Action de prévention sur le danger des mines antipersonnel auprès des enfants au Kosovo.



D/COD/FCPA

(8) Armée de libération du Kosovo.

(9) Police interne aux forces françaises.

Opérations de contrôle de foule à Mitrovica (Kosovo).



Transport humanitaire assuré par les armées françaises

- Vers l'Albanie : 440 000 réfugiés, 900 tonnes de fret;
- Vers l'ERYM (Macédoine) : 251 000 réfugiés, 550 tonnes de fret.

Bilan de l'intervention du service de santé au profit de la population du Kosovo

- A Stenkovac : 2 600 consultations (200/jour);
- au sein de la KFOR : 15 000 consultations, 155 actes chirurgicaux.

L'action du service de santé des armées (SSA) a bénéficié essentiellement aux populations. Lors de la phase aérienne, deux postes de secours ont été mis en place dans le camp de réfugiés de Stenkovac, avant leur relèvement par les organisations non gouvernementales (ONG). Lors du déploiement de la BMN-N au Kosovo, un groupe composé d'un médecin, de deux infirmiers et de deux aides soignants a été placé auprès du directeur de l'hôpital civil de Mitrovica. Enfin, pour pallier l'absence de moyens civils, les quinze postes de secours de campagne ont participé, pour 75% de leur activité, au soutien sanitaire des populations. En outre, il a été procédé à 10 000 vaccinations.

La France a, dès le 1^{er} avril, avant même la constitution de la force terrestre sous l'égide de l'OTAN, assuré un pont aérien vers l'Albanie (Tirana) et l'ex République yougoslave de Macédoine (ERYM), mettant en œuvre 10 à 15 avions de transport par jour. Cette action a concerné plusieurs centaines de milliers de réfugiés et plus d'un millier de tonnes de fret. 4 600 réfugiés ont été acheminés vers la France, qui en a accueilli 2 000 dans ses installations militaires.

La France est en outre depuis l'été nation spécialiste en matière de four-

niture de carburants des forces alliées. Organisme unique en Europe de par son caractère interarmées, le service des essences des armées (SEA) assure l'approvisionnement, le stockage des carburants à usage terrestre ou aéronautique, ainsi que leur distribution à l'ensemble de la KFOR.

Les opérations au Kosovo ont montré la réactivité de la DGA, de ses centres d'expertise et d'essais. L'appareil industriel français a également démontré ses capacités d'adaptation aux exigences spécifiques d'emploi de certains systèmes d'armes : accroissement des possibilités de tir, redéfinition des configurations d'armement des avions, modifications de matériels, commandes d'équipements. Au total, plus d'une centaine d'actions ont été menées par la DGA afin de réduire au minimum le délai de satisfaction des besoins militaires.

Enfin, la dimension juridique du conflit a été prise en compte dans le processus de gestion de la crise avec la présence de conseillers juridiques auprès des forces engagées sur le terrain. Il en a été de même pour la communication avec la mise en place d'une fonction de conseil et de conduite au sein de la BMN-N.

« Cette crise a montré la capacité humaine et technique des forces armées à s'insérer dans un dispositif allié dans de bonnes conditions d'interopérabilité. »

La crise du Kosovo a donc mobilisé l'ensemble des composantes de la défense. En moyenne, 6 300 hommes ont participé aux opérations. Les matériels majeurs des forces armées ont été engagés. Le surcoût⁽¹⁰⁾ engendré par ces opérations est d'un peu plus de 2,7 milliards de francs (MdF) pour l'année 1999.

Les enseignements de l'intervention

Les événements du Kosovo ont conforté la position de la France au regard de l'Alliance atlantique. Nos partenaires ont reconnu l'importance de notre rôle. Ainsi, et pour la première fois, un officier français a été désigné à la tête d'une force de l'OTAN, la force d'extraction stationnée en Macédoine. L'ampleur de sa contribution militaire a permis à notre pays de peser sur les orientations stratégiques comme la planification de l'opération *Force alliée* et les choix opérationnels, par exemple le choix des frappes sur le Monténégro, tout en maintenant à tout moment un contrôle politique total sur l'emploi de ses forces.

L'analyse des opérations, à laquelle notre pays a procédé très rapidement, a permis d'identifier des axes d'effort à prendre en compte dans la préparation de la prochaine loi de programmation militaire (LPM) :

- renseignement en temps réel, capacités de transport, identification des aéronefs, systèmes de guidage par satellite, capacités d'évaluation des dommages ;

- organisation logistique du soutien, formation linguistique, instruction du personnel devant être intégré dans les structures alliées.

Cette crise a montré la capacité humaine et technique des forces armées à s'insérer dans un dispositif allié dans de bonnes conditions d'interopérabilité. Elle a de plus confirmé le bien-fondé des grands choix de la politique de défense : professionnalisation, effort porté sur le renseignement et sur l'appréciation autonome des situations, accent mis sur les moyens de projection et sur les capacités de frappe de précision de jour et de nuit. D'une manière générale, alors que nos forces armées mènent à bien un processus exigeant l'adaptation de leur format et de leur organisation, elles ont été en mesure de participer pleinement et efficacement au règlement d'une crise majeure.

Intervention du service des essences des armées (SEA) au Kosovo

- Distribution de carburant : 140 000 m³
- Capacité de stockage de campagne : 8 000 m³
- Capacité de transport : 600 m³

Le service des essences des armées (SEA) en ex-Yougoslavie.



(10) Surcoût par rapport au coût de fonctionnement normal des unités déployées.

LE TIMOR ORIENTAL

> 16 septembre 1999 / 7 février 2000

Face à une flambée de violence au Timor oriental, le conseil de sécurité des Nations unies a adopté, le 15 septembre, la résolution 1264 autorisant la création d'une force internationale, l'INTERFET. Placée sous commandement australien, l'INTERFET a pour mission de rétablir la paix et la sécurité, de protéger et d'appuyer dans l'exécution de ses tâches la mission des Nations-unies chargée de la mise en place d'un processus démocratique, et de faciliter les opérations d'aide humanitaire.

Dans ce cadre, la France, riveraine du Pacifique, a projeté un dispositif à vocation humanitaire. 600 personnes ont été déployées, dont une centaine au Timor oriental, une centaine en Australie et 400 en mer.

Le détachement à vocation humanitaire a regroupé un module santé chargé de fournir une assistance médicale et chirurgicale, un module de soutien et de protection de l'armée de terre, un groupe de transport opérationnel constitué de trois C 130 pour participer au pont aérien depuis l'Australie et une frégate de surveillance pour assurer des missions de

patrouille navale, d'escorte ou de transport. La protection du dispositif a été assurée par le bâtiment amphibie *Siroco*, avec à son bord des hélicoptères et des véhicules blindés, une batellerie et un groupe d'intervention terrestre. Ce bâtiment a en outre effectué des missions d'évacuation sanitaire et de transport au profit de l'INTERFET.

Alors que les forces de combat de l'INTERFET, essentiellement anglo-saxonnes, rétablissaient la sécurité dans la zone, le contingent français a mené son intervention humanitaire en assurant des missions de transport et en apportant un soutien médical à la population.

Le *Siroco*, escorté de la frégate de surveillance *Prairial*, a transporté 3 000 tonnes de fret et 230 véhicules au profit de l'INTERFET et des ONG présentes. Puis le *Jacques Cartier* a transporté 650 tonnes de matériel et 30 véhicules. Les avions de transport tactique français ont aérologué 54 tonnes de vivres en 7 missions et transporté près de 5 000 passagers et 1 600 tonnes de fret en 200 missions.

Le transport de chalands de débarquement (TCD) *Siroco* au Timor oriental.



DICOD/ECPA



L'hôpital de campagne français était, à Dili, le seul capable de prendre en charge les malades. Une centaine de consultations ont été données chaque jour et le nombre des hospitalisés, nécessitant le plus souvent une prise en charge lourde, a oscillé entre 30 et 50 à partir de la mi-octobre. 6 350 consultations ont été réalisées et 2 350 journées d'hospitalisation prescrites. Au plan chirurgical, les activités n'ont cessé de croître à mesure que les habitants revenaient à Dili. En deux mois d'activité, 170 interventions ont été effectuées.

L'intégration des éléments français au sein du dispositif s'est déroulée dans de bonnes conditions et a consolidé les relations avec les autorités australiennes. La France a confirmé aux yeux des observateurs régionaux sa capacité à intervenir rapidement sur un théâtre lointain (13 000 km depuis la métropole et 3 500 km depuis la Nouvelle-Calédonie), puis à entretenir le flux logistique nécessaire à quatre mois et demi de déploiement.

Compte tenu de l'amélioration de la situation début novembre, le dispositif a été allégé.

Module médical déployé au Timor oriental

32 personnes dont:

- 1 épidémiologiste et 1 vétérinaire,
- 1 antenne chirurgicale,
- 1 hôpital à 50 lits,
- 1 laboratoire de biologie et biochimie,
- 1 cellule de radiologie.

LA TURQUIE

> 22 août au 20 septembre

Après le tremblement de terre du 16 août, la France a déployé des moyens de protection civile dont des éléments de la brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) et du bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMP), transportés par l'armée de l'air et une structure chirurgicale militaire à vocation humanitaire. À la demande des autorités sanitaires turques, le dispositif a été mis en place à Akyasi, ville de 50 000 habitants située à l'est d'Ismiit, à proximité d'un hôpital.

Le détachement militaire était composé :

- > d'un élément santé (20 personnes, dont 7 médecins) formé d'une antenne chirurgicale renforcée d'une section d'hospitalisation à 50 lits ;
- > d'un élément de soutien de l'armée de terre (23 personnes) permettant d'assurer la sécurité et le soutien vie courante.

L'antenne a fonctionné 4 semaines en complément de l'hôpital civil désorganisé par la catastrophe. Les relations avec l'hôpital, les autorités turques et la population ont été excellentes. Les médias locaux ont largement couvert cette intervention humanitaire.



Zones touchées par le tremblement de terre en Turquie au mois d'août 1999.



Bilan médical de l'intervention en Turquie

- > 1 180 consultations,
- > 804 examens radiologiques,
- > 71 anesthésies générales,
- > 136 interventions chirurgicales,
- > 132 hospitalisations.

Intervention du service de santé des armées (SSA) en Turquie.

En 1999, les opérations extérieures, conduites le plus souvent dans un cadre inter-armées, ont sollicité l'essentiel, voire la totalité des forces armées. C'est ainsi que les opérations du Kosovo ont impliqué les trois armées, la gendarmerie nationale et les services de soutien interarmées.

Un peu plus de 12 500 personnes étaient déployées au 31 décembre, ce qui correspond à la moyenne, sur l'année, du personnel présent sur les théâtres d'opérations extérieures.

Effectifs moyens déployés en 1999 sur les théâtres d'opérations extérieures.

<i>Armée de Terre</i>	<i>Marine nationale</i>	<i>Armée de l'Air</i>	<i>Gendarmerie nationale</i>	<i>Service de Santé des armées</i>	<i>Service des Essences des armées</i>
8 740	1 560 ⁽¹¹⁾	1 425	460	180	145

L'armée de terre a projeté au cours de l'année un effectif équivalant pratiquement à la totalité de sa ressource professionnelle pour 1999 (soit 98 019 hommes sur 98 048 disponibles).

Ces opérations représentent un surcoût par rapport au coût de fonctionnement normal des unités déployées d'environ 4,5 MdF.

Bilan des surcoûts (en millions de Francs)

<i>Arabie Saoudite</i>	<i>Bosnie Herzégovine</i>	<i>Cameroun</i>	<i>Congo</i>	<i>Djibouti</i>	<i>Géorgie</i>
59	995 ⁽¹²⁾	18	11	42	0,5
<i>Golfe de Guinée</i>	<i>Guinée Bissau</i>	<i>Haïti</i>	<i>Kosovo</i>	<i>Koweït</i>	<i>Liban</i>
3	5	7	2 720	3	44
<i>Centrafrique</i>	<i>Sahara Occidental</i>	<i>Sinaï</i>	<i>Tchad</i>	<i>Timor oriental</i>	<i>Turquie</i>
11	8	5	352	52	6

Il convient enfin de souligner que les forces armées ont réussi à conduire ces importantes opérations extérieures alors même qu'elles sont en pleine réorganisation et qu'elles ont été aussi fortement sollicitées par les missions de service public.

⁽¹¹⁾ Non compris les 2 500 marins du groupe aéronaval présent au premier semestre.

⁽¹²⁾ hors contribution OTAN.

Chapitre 2

Les missions de service public



Dégâts au zoo de Vincennes après les tempêtes de décembre 1999.

Un des principes fondamentaux de la politique de sécurité et de défense de la France est de mettre en œuvre une défense globale ne se limitant pas à sa seule dimension militaire. Profondément ancrée dans la Nation, la Défense embrasse l'ensemble des activités du pays et s'inscrit dans la permanence de la vie nationale. Dans de nombreux domaines, son action répond directement aux préoccupations quotidiennes des Français.

Plus généralement, les forces armées, notamment la gendarmerie nationale, participent à la protection du territoire et à la sécurité intérieure. Au-delà de cette action permanente, les forces armées peuvent intervenir rapidement en cas de catastrophe de grande ampleur. À la fin de l'année 1999, dans un contexte opérationnel chargé ⁽¹³⁾, elles ont été particulièrement sollicitées lors du naufrage du pétrolier *Erika* et des intempéries qui ont frappé la France.

(13) A cette période, près de 12 500 militaires français participaient à des opérations extérieures, tandis que 6 000 autres étaient déployés en Afrique, dans le cadre de nos accords de coopération et de défense. Par ailleurs, en prévision du passage à l'an 2000, le dispositif Vigipirate avait été renforcé.



LPC GN

L'IMPLICATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La gendarmerie étend son rôle de force de proximité au cœur du tissu urbain.

La surveillance du territoire

Dans le cadre de ses missions permanentes de sécurité des personnes et des biens, la gendarmerie nationale exerce, à titre principal, la surveillance du territoire. L'implantation de ses unités jusqu'à l'échelon du canton, par l'intermédiaire des brigades, permet de garder un contact étroit avec la population. Sur 95 % du territoire national, la gendarmerie assure seule cette mission au profit de 50 % de la population.

Sa contribution au sein du dispositif national de sécurité augmente en raison des évolutions démographiques. En effet, les flux de populations, après s'être concentrés dans les zones urbaines, tendent à se répartir vers les zones suburbaines ressortissant de la compétence de la gendarmerie nationale. Par ailleurs,

(14) Le CSI a été créé par le décret du 18 novembre 1997. Il est présidé par le Premier ministre et comprend les ministres chargés de l'intérieur, de la défense, de la justice et des douanes. Il définit les orientations générales de politique de sécurité intérieure, assure la coordination de l'action des ministères et veille à la mise en œuvre de leurs moyens en matière de sécurité.

elle redéploie ses effectifs pour tenir compte des modifications du réseau autoroutier et des besoins de sécurité accrus dans les zones périurbaines les plus sensibles. À cet égard, les décisions du conseil de sécurité intérieure (CSI)⁽¹⁴⁾ se sont traduites en 1999 pour la gendarmerie par 700 mutations de militaires vers des unités agissant dans des zones sensibles.

Les missions de service public de la gendarmerie nationale

Héritière des *maréchaussées de France*, la gendarmerie nationale est une force militaire qui fut pendant des siècles le seul corps exerçant dans notre pays des fonctions de police. Instituée pour veiller à la sûreté publique (elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte et porte secours), pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, elle intervient sur l'ensemble du territoire national au profit de tous les départements ministériels, plus spécialement de ceux de la défense, de l'intérieur et de la justice.

Les missions de police (judiciaire et administrative) ont pour but de maintenir le bon ordre, de protéger les personnes et les biens, de faire respecter la loi.

Les missions de police administrative, dont l'objet essentiel est la sécurité publique, couvrent un vaste domaine : renseignement, police de la circulation routière, police de l'air, des frontières et des ports, police des étrangers, police rurale, police sanitaire en général (personnes et animaux), police municipale, service d'ordre, protection civile, secours...

Hors de métropole, dans des régions isolées (en Guyane ou dans certaines îles du Pacifique par exemple), le gendarme est souvent le seul représentant de l'État.

Ses fonctions peuvent alors être originales : notaire, huissier, syndic des gens de mer, chargé des opérations de douane, agent spécial du trésor...

Enfin, pour maintenir ce contact avec la population, la gendarmerie nationale s'adapte aux migrations saisonnières en renforçant ses moyens pendant les vacances à la montagne et au bord de la mer.

La surveillance générale reste le moyen le plus sûr de prévenir les infractions. En 1999, les actions préventives de sécurité publique ont représenté 34 % de l'activité de la gendarmerie ; la part revenant aux missions judiciaires a été de 39 %.

Le secours et l'assistance aux populations

Dès que la gendarmerie nationale a connaissance d'un accident ou d'une calamité publique ayant causé des victimes, elle déclenche l'alerte, porte secours le cas échéant avec ses propres moyens et provoque simultanément l'intervention des autorités administratives et judiciaires. Pour remplir cette mission, elle dispose, outre les unités dotées de moyens spécifiques, de formations spécialisées : 25 unités aériennes dont 20 en métropole, 12 pelotons de gendarmerie de haute montagne, 5 pelotons de gendarmerie de montagne et également un groupe de spéléologues. En 1999, elle a conduit 2 514 opérations de secours en montagne et 606 opérations de sauvetage en mer ou sur les rivières (ou plans d'eau).

Indépendamment des évacuations sanitaires aériennes, la gendarmerie a effectué dans l'année près de 20 000 escortes de convois sanitaires et plusieurs centaines de transports d'organes.

La prévention et la répression de la délinquance

En 1999, la gendarmerie nationale a constaté en métropole 888 957 crimes et délits. 236 041 personnes ont été mises



en cause. La criminalité globale a diminué de 3 % en un an. La délinquance de voie publique, qui crée et entretient le sentiment d'insécurité, a baissé dans les mêmes proportions. Le nombre des infractions à la législation des stupéfiants a augmenté de 1 %.

La criminalité peut être regroupée en quatre grandes catégories d'infractions qui ont évolué, par rapport à 1998, dans les conditions suivantes :

- crimes et délits contre les personnes : - 1,33 % ;
- vols ; recels : + 3,48 % ;
- escroqueries et infractions économiques et financières : - 9,4 % ;
- infractions à la législation contre la paix publique : - 3 %.

Activité du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Chamonix. Dépose de chiens de recherche de personnes sur une avalanche.

« La gendarmerie déclenche l'alerte, porte secours et provoque l'intervention des autorités administratives et judiciaires. »

Le taux d'élucidation de l'ensemble des crimes et délits constatés est de 40,57 %. Ce chiffre est encourageant, en particulier en ce qui concerne les atteintes aux personnes (82 %). Les activités *enquêtes judiciaires* et *commissions rogatoires* sont en hausse.

La lutte contre la drogue

La gendarmerie nationale est très présente dans la lutte contre les infractions à la législation sur les stupéfiants. En dix ans, le nombre des infractions constatées a doublé. En 1999, même si l'augmentation annuelle n'a été que de 1%, la gendarmerie nationale a constaté

34 318 infractions : 9 235 trafics sans usage (+3,1 %), 6 391 usages et reventes (-6,8 %) et 16 973 usages (+2,8 %).

La gendarmerie nationale conduit également une action préventive. Ses formateurs relais anti-drogue (FRAD) forment les gendarmes à la lutte contre les stupéfiants et informent les jeunes des dangers des drogues et des toxicomanies. 500 FRAD sont répartis sur tout le territoire dans l'ensemble des unités de gendarmerie départementale ainsi que dans les formations assimilées (gendarmerie de l'air, gendarmerie maritime...); en 1999 400 000 personnes -dont 60 % d'adolescents- ont bénéficié d'une information sur les dangers de la drogue. Cette action s'inscrit dans le plan triennal (1999-2001) de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

La criminalité informatique

Le développement d'internet a donné naissance à de nouvelles formes de criminalité. En 1999, le centre expert national de lutte contre la délinquance de haute technologie de la gendarmerie nationale a traité 770 dossiers : escroquerie à la carte bancaire (598), pédophilie et pornographie (82), escroquerie (27), sectes (10), autres (53). Les gendarmes ont ainsi découvert que cinq étudiants étaient parvenus à créer 20 000 numéros de cartes de crédit françaises et étrangères. Ils avaient ainsi réussi à commander, via internet, des marchandises (informatique, hifi, vidéo...) pour une valeur de 400 000 FF. Concernant les jeux vidéo, la gendarmerie a mis à jour, sur un serveur internet, 12 sites sur lesquels figuraient des émulateurs⁽¹⁵⁾ de consoles de

(15) Petit programme informatique qui permet d'exploiter des jeux de consoles sur un ordinateur.

Journée d'information en milieu scolaire par la compagnie de Coulommiers (Seine et Marne).



LFC GN



Formateur relais environnement écologie de la gendarmerie nationale.

jeux et 1 000 jeux. Au cours de l'année, les experts de la gendarmerie ont visité plus de 10 000 sites.

Le travail illégal

En 1999, les gendarmes ont dressé 7 509 procédures concernant le travail illégal, soit la moitié des faits constatés par l'ensemble des services de contrôle.

La police de l'environnement

Compte tenu de sa traditionnelle implantation rurale, la gendarmerie nationale s'est intéressée très tôt à la police de l'environnement. En 1999, ses enquêteurs ont constaté plus de 50 000 infractions (dont 3 043 délits) pour des atteintes diverses.

La délinquance écologique, en constante progression, se manifeste notamment par des importations de produits toxiques ou dangereux, mais également d'espèces de faune et de flore protégées.

Pour conduire des actions de prévention, la gendarmerie nationale dispose de deux formateurs relais environnement-écologie (FREE) par département, qui apportent leurs compétences aux autres unités et interviennent également auprès de divers publics.

Opération de prévention et de sécurité autoroutière.



Nombre d'accidents constatés par la gendarmerie nationale (1993-1999)				
	Accidents	Tués	Blessés graves	Blessés légers
1993	52 377	6 681	27 862	50 450
1994	50 373	6 381	25 036	48 600
1995	49 966	6 790	25 449	48 741
1996	47 860	6 077	24 034	46 123
1997	47 860	6 068	24 211	46 281
1998	47 271	6 345	23 682	45 723
1999	44 976	6 003	21 870	43 490

La lutte contre l'insécurité routière

La route reste l'un des principaux facteurs d'insécurité dans notre pays. Lors des grandes migrations saisonnières, la gendarmerie nationale marque sa présence sur les axes en ajoutant, à chaque fois, plus de 15 000 gendarmes à ceux qui assurent les missions quotidiennes. Elle surveille 98 % du réseau routier et constate les trois quarts des accidents mortels. En 1999, elle a relevé trois millions d'infractions aux règles de la circulation routière.

Par ailleurs, 453 361 jeunes de douze à seize ans ont reçu une formation pratique sur des pistes d'éducation routière scolaire : 310 260 enfants ont obtenu le certificat de capacité correspondant.

Les actions éducatives et préventives

Depuis 1998, la gendarmerie nationale a implanté dans les départements les plus sensibles des *brigades de prévention de la délinquance juvénile* (39 dont 15 créées en 1999).

Les opérations villes-vie-vacances (VVV)

Prévues dans le cadre du pacte de relance pour la ville, ces opérations permettent l'accès aux loisirs des jeunes des quartiers en difficulté et leur prise en charge éducative pendant les vacances scolaires. La gendarmerie, appuie et initie des projets VVV. Les autres armées apportent également leur concours à la mise en place de ce dispositif.

L'engagement de la gendarmerie nationale dans les opérations villes-vie-vacances (VVV)			
Nombre	1997	1998	1999
Jours VVV	6	254	530
Personnels engagés	10	248	640
Jeunes concernés	50	1 987	7 224
Groupements de gendarmerie engagés	3	12	34



LE CONCOURS DES ARMÉES AUX MISSIONS DE SERVICE PUBLIC



Hélicoptère *Fenec*.

Compte tenu de leurs moyens et de leur aptitude à réagir en temps de crise, les armées sont fortement sollicitées pour accomplir des missions de service public. Leurs interventions sont parfois éloignées de leurs missions traditionnelles (ainsi par exemple pour le service des essences des armées (SEA) à Mayotte, voir encadré ci-après).

aériennes et maritimes du territoire national, grâce à des moyens de détection et d'intervention et à développer des moyens de surveillance et de protection face aux différents types de menaces ou de risques pouvant s'exercer à l'intérieur de nos frontières.

La surveillance aérienne

La protection du territoire

La mission de protection du territoire comprend deux volets. Elle consiste à contrôler les approches terrestres,

L'armée de l'air assure la préservation de la souveraineté de l'espace aérien national. Elle prend une part essentielle dans la police de l'espace aérien, en temps normal, comme lors des grandes manifes-

L'action du service des essences des armées (SEA) à Mayotte

Depuis le départ de la société Shell en 1976, le SEA est le seul importateur de produits pétroliers à Mayotte. Il assure la fourniture d'essence, de gazole (à usage routier et pour la centrale électrique), de carburacteur et de pétrole lampant à usage domestique.

Bulles aériennes de protection en 1999

- réunion de Rambouillet (négociations sur le Kosovo), 12 au 14 février ;
- réunion de Paris (négociations sur le Kosovo), 15 mars ;
- salon aéronautique du Bourget, 11 au 20 Juin ;
- passage à l'an 2000, 30 décembre 1999 au 2 janvier 2000.

L'action de l'État en mer

L'action de l'État en mer s'exerce sous l'autorité des trois préfets maritimes en métropole et outre-mer sous celle du représentant du gouvernement.

Les missions de service public en mer couvrent les domaines suivants :

- maintien de l'ordre public en mer (coexistence des divers usagers de la mer),
- protection des ressources,
- protection de l'environnement,
- contrôle des flux et lutte contre les trafics illicites (notamment le narco-trafic),
- recherche scientifique marine et missions techniques (hydrographie, océanographie, information nautique, balisage par exemple).

tations. En 1999, elle a rempli dans ce domaine les missions suivantes :

- protection aérienne renforcée pour événement exceptionnel (création d'une bulle aérienne de protection) : 4 ;
- missions de sûreté aérienne : 72 (40 décollages d'alerte et 32 changements de mission en vol) ;
- mesures de police du ciel : 6 ;
- fiches d'infraction : 17 ;
- pistes particulières suivies aux radars militaires : 28 657 ;
- missions réalisées en coopération avec la direction de la sûreté du territoire et les douanes : 96.

La gendarmerie des transports aériens assure, quant à elle, la sûreté des aéroports civils les plus importants et le res-

pect de la législation aéronautique au profit du ministère chargé des transports.

La surveillance maritime

La marine nationale participe à la surveillance des approches maritimes et de la zone économique exclusive française (11 millions de km²). En métropole, aux Antilles, en Guyane et dans les terres australes et antarctiques françaises (TAAF), elle effectue des missions de police des pêches.

La surveillance côtière est confiée aux sémaphores ainsi qu'aux patrouilleurs et vedettes de la gendarmerie maritime, qui ont effectué 1 731 jours de surveillance générale en mer en 1999.

Frégate de surveillance de la marine nationale.



Marine nationale



La brigade des sapeurs pompiers de Paris.

En 1999 les bâtiments et aéronefs de la marine nationale ont participé à la surveillance de la circulation maritime, notamment dans les dispositifs de séparation de trafic mis en place dans le Pas-de-Calais, aux Casquets (Manche centrale) et au large de Ouessant, zones où le trafic est intense. Cette surveillance se fait sous l'autorité des préfets maritimes en étroite coordination avec les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), qui relèvent du ministère chargé de la mer.

En 1999, les moyens de la marine nationale ont consacré aux opérations de surveillance des pêches les temps de surveillance suivants :

- moyens nautiques : 612 jours de mer;
- moyens aériens : 590 heures de vol.

Conformément au droit international, la loi du 29 avril 1996 habilite les commandants des bâtiments et des aéronefs de l'État à contrôler en mer les navires se livrant au trafic de stupéfiants. Les moyens de la marine et de la gendarmerie maritime ont ainsi participé aux opérations contre les narco-trafics, notamment dans les Caraïbes.

Le secours et l'assistance aux populations

La protection des personnes et des biens

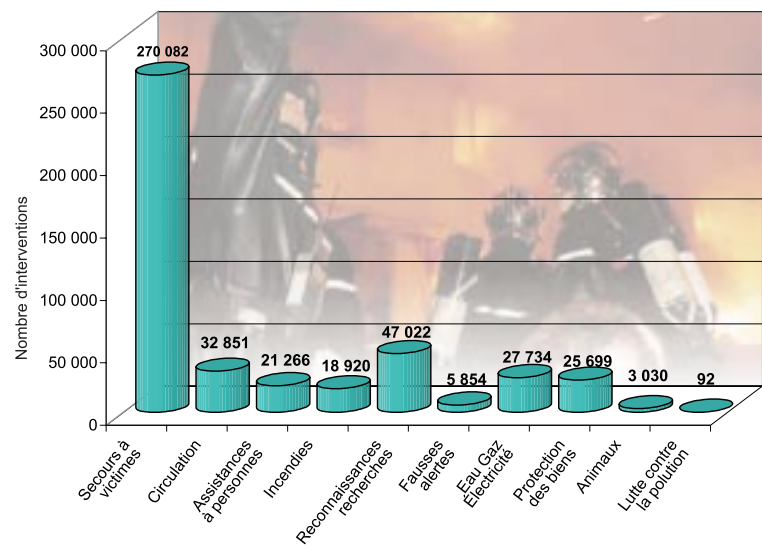
➤ Unité originale, la brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) réunit 6 840 militaires de l'armée de terre. Elle est à la disposition du préfet de police pour assurer la protection des personnes et des biens à Paris et dans trois départements (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne). La BSPP accorde une place de plus en plus importante à la prévention. Elle coopère avec le ministère de l'intérieur à l'élaboration de la réglementation concernant la sécurité, participe aux commissions de conformité et de sécurité et conseille les personnes privées ou organismes qui le désirent. Elle entretient aussi des détachements permanents à Lacq-Artix (Pyrénées atlantiques) pour veiller à la sécurité des populations au voisinage des zones d'extraction et de traitement des gaz naturels, à Biscarosse (Landes) pour assurer la protection des installations du centre d'essais des Landes et à Kourou (Guyane) pour la sécurité des installations opérationnelles du centre national d'études spatiales (CNES). En 1999, la BSPP a conduit :

428 887 interventions hors tempête soit 1 175 par jour et 452 550 interventions avec les tempêtes. Ces interventions ont occasionné 502 618 sorties de véhicules.

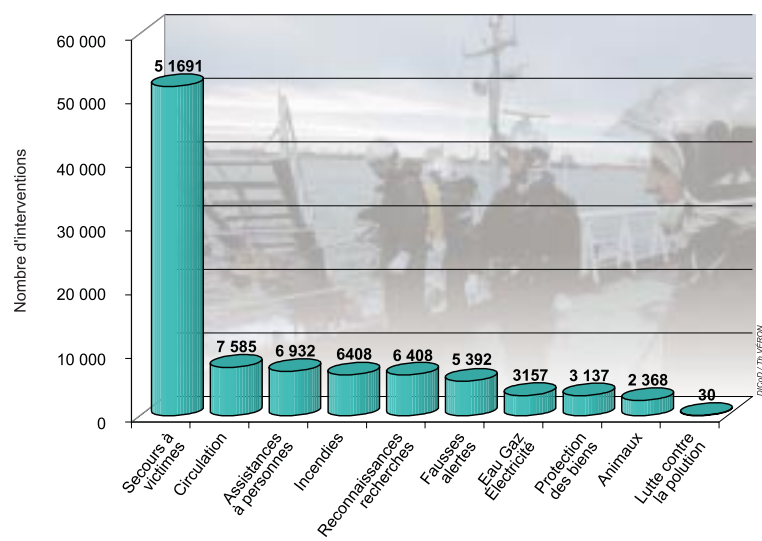
➤ Le bataillon des marins pompiers de Marseille (BMP), qui compte 58 officiers et 1 850 officiers mariniens et marins, assure le même type de mission pour la ville de Marseille, les quatre communes qui lui sont rattachées et l'aéroport de Marignane. En 1999, le BMP a mené 93 057 interventions, soit une augmentation de 6,36 % par rapport à 1998.

➤ Placées pour emploi auprès du ministère de l'intérieur, les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) emploient 1 531 militaires de l'armée de terre (82 officiers, 269 sous-officiers, 1 180 sapeurs pompiers). Installées à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loire), Corte (Corse) et Brignoles (Var), elles assurent les missions suivantes : instruction en matière de sécurité et de défense civile du personnel effectuant le service national, entraînement et perfectionnement des réservistes des formations de défense civile, renforcement en détachements constitués des moyens de secours territoriaux, intervention en tout

Les interventions de la brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) en 1999.



Les interventions du bataillon des marins-pompiers de Marseille en 1999.



Le bataillon des marins-pompiers de Marseille.





lieu sur le territoire national ou à l'étranger pour répondre aux catastrophes.

Le sauvetage des aéronefs en difficulté

L'armée de l'air assure la direction générale des missions de sauvetage d'aéronefs en difficulté ou accidentés dites SAR (*Search and Rescue* - Recherche et sauvetage). En 1999, le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes a traité plus de 676 alertes, 121 ont donné lieu à une opération sur le terrain représentant 361 heures de vol dont 239 pour l'armée de l'air.

Le sauvetage en mer

En 1999, la marine nationale (y compris les moyens de la gendarmerie maritime) a participé à des opérations de sauvetage en mer, sous l'autorité des préfets maritimes.

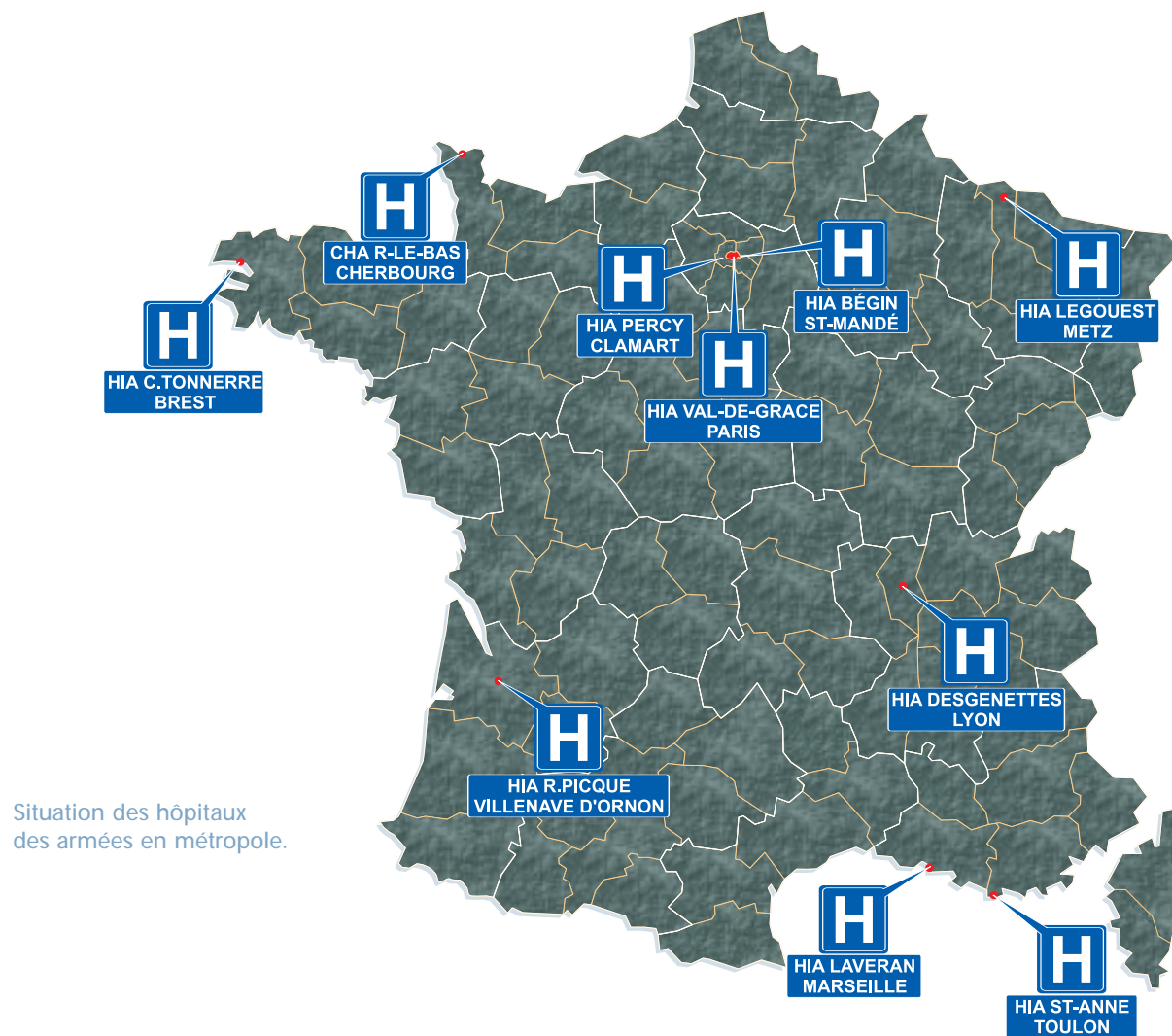
Les guetteurs sémaphoristes ont apporté leurs concours à 310 opérations de sauvetage, pour 476 heures. Les moyens nautiques de la marine sont intervenus dans 197 opérations de sauvetage, représentant plus de 930 heures de mer. Les moyens aériens ont participé à 405 opérations de sauvetage, y consacrant plus de 950 heures de vol. 44 % des moyens aériens mis en œuvre, dans ces opérations

de sauvetage, sont ceux de la marine (en temps d'intervention).

Le 12 décembre, les 26 marins de l'équipage de l'*Erika* ont été sauvés dans des conditions difficiles par les hélicoptères de la marine guidés par un avion de patrouille maritime Atlantique.

Hélicoptère *Lynx* en mission de sauvetage.





Les missions de santé publique

Le service de santé des armées (SSA) accueille dans ses hôpitaux tous les assurés sociaux civils ou militaires. Comme leurs homologues du secteur public et privé, ces établissements sont soumis à une évaluation de la qualité et de la sécurité de la prise en charge du malade, conformément au code de la santé publique qui précise que l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé procède à l'accréditation des hôpitaux des armées.

Le SSA développe dans ses établissements une activité importante et variée, gage du maintien d'un haut niveau technique nécessaire à sa mission première : le soutien des forces armées. Ses hôpitaux se sont largement ouverts au secteur civil en participant au système d'accueil des

urgences et dans des domaines spécialisés tel que celui des brûlés (centre de traitement des brûlés de Clamart (Hauts-de-Seine)). Ils participent ainsi à la politique d'optimisation de l'offre de soins et de nombreux accords et contrats de complémentarité existent avec les hôpitaux civils. La part de l'activité des hôpitaux des armées au profit du secteur civil progresse ainsi régulièrement.

Dans le cadre du centre européen de santé humanitaire de Lyon (Rhône), le SSA forme des professionnels de santé et des logisticiens aux opérations humanitaires.

Le SSA apporte en outre son concours au réseau national de prise en charge de l'urgence médico-psychologique en cas de catastrophe.

Part de l'activité des hôpitaux des armées au profit du secteur civil		
	1998	1999
	Part (nombre)	Part (nombre)
Consultations	62 % (475 286)	66 % (510 715)
Hospitalisations	65 % (67 844)	70 % (71 243)
Passage aux urgences	69 % (78 562)	77 % (100 607)

Par ailleurs, au cours de l'hiver 1999, 35 services médicaux d'unités ont concouru à la surveillance épidémiologique de la grippe au sein des groupes régionaux d'observation de la grippe.

La protection de l'environnement

Depuis plusieurs années, le ministère de la défense a intensifié son action de protection de l'environnement et s'est attaché au maintien des équilibres naturels dans lesquels il est susceptible d'intervenir. Par l'étendue des espaces placés sous son autorité et par l'importante activité de nature industrielle des ports, bases aériennes ou établissements d'entretien dont il a la charge, il est souvent un acteur localement déterminant.

Sa première obligation est d'améliorer ses installations et d'aménager au mieux l'activité de ses formations afin d'en réduire les inconvénients, en particulier pour le proche voisinage.

Ainsi, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du ministère de la défense a conduit, conjointement avec le ministère de l'environnement et en liaison avec les états-majors concernés, une mission d'étude sur le bruit des aérodromes militaires, dont les premières propositions devraient avoir pour effet d'améliorer la concertation avec les riverains. Dans un autre domaine, celui des contrats de baie, un dispositif d'ensemble, semblable à celui qui fonctionne déjà pour Brest (Finistère), a été mis en place à Toulon. La marine nationale confirme ainsi qu'elle est un acteur important des politiques d'amélioration de l'eau des rades.

La gestion économique des ressources naturelles est prise en compte dans les réalisations nouvelles. Ainsi, les installations d'Orléans-Olivet (Loiret) destinées à recevoir un régiment doté de chars *Leclerc* ont été étudiées pour recycler les eaux de lavage des blindés et éviter des ponctions excessives dans les nappes phréatiques de Beauce.

Les efforts du ministère de la défense se sont aussi accrus en raison des obligations liées aux cessions d'emprises devenues inutiles aux armées. Ainsi, pour l'aéroport de Châlons-Vatry (Loiret), construit à partir d'une ancienne base de l'armée de l'air, le ministère de la défense s'est engagé dans une campagne de surveillance des sous-sols afin d'assurer aux acquéreurs les garanties nécessaires sur l'absence de pollution du site.

La prévention et la lutte contre les pollutions en mer

Le maintien du dispositif de prévention d'accidents majeurs, décidé par le comité interministériel de la mer en 1979, est assuré grâce à l'affrètement par la marine nationale de trois remorqueurs d'intervention situés sur les trois façades maritimes (*Abeille Flandre* à Brest, *Abeille Languedoc* à Cherbourg et *Mérou* à Toulon)⁽¹⁶⁾. En juillet 1999, la marine nationale a passé un contrat, afin que les préfets maritimes puissent utiliser des remorqueurs portuaires, aptes à intervenir en haute mer, lorsqu'un navire est en avarie et que la procédure de mise en demeure est mise en application. En 1999, les bâtiments affrétés ont effectué 81 interventions sur des événements de mer, dont 18 remorquages de navires en

difficulté. Ils ont participé à 21 opérations de lutte contre les pollutions en mer notamment pour le naufrage du pétrolier *Erika*.

Enfin, à ces moyens dédiés exclusivement au service public se rajoutent les bâtiments de soutien de haute mer (BSHM) basés à Brest et à Toulon (Var) qui peuvent être mis en œuvre par les préfets maritimes afin de prévenir ou de lutter contre une pollution.

Les commandants des bâtiments, les commandants en second et les commandants des aéronefs de la marine nationale sont habilités à constater les infractions aux règles concernant la prévention de la pollution commises par des navires dans les eaux territoriales et dans la zone économique exclusive.

(16) Conformément au comité interministériel de la mer du 29 février 2000, la marine nationale a renforcé ce dispositif, depuis le 1^{er} avril 2000, par un quatrième remorqueur dans le Pas-de-Calais, en partage avec le Royaume-Uni.



SIRPA marine

Bâtiment de soutien de région.

LA PARTICIPATION ACCRUE DES FORCES ARMÉES EN CAS DE SITUATION EXCEPTIONNELLE

L'assistance aux populations

Plusieurs exemples illustrent le rôle joué par les forces armées dans des missions d'assistance et des secours aux populations.

L'assistance aux victimes d'inondations

Dès le 13 novembre et jusqu'à la fin du mois, les forces armées ont participé au secours des victimes d'inondations dans l'Aude, le Tarn, l'Hérault et les Pyrénées orientales : évacuation par hélicoptères, installation de centres d'hébergement provisoires, ravitaillement en eau potable et en vivres, acheminement de matériels dans les zones isolées, dégagement de voies d'accès, mise en place de ponts provisoires, déblaiement des décombres, surveillance des maisons abandonnées... Ces opérations ont mobilisé 1 200 militaires, 12 hélicoptères totalisant près de 200 heures de vol et 100 véhicules.

Le sauvetage de spéléologues

19 gendarmes des pelotons de gendarmerie de haute montagne d'Oloron-Sainte-Marie et de Grenoble (Isère) ont participé au sauvetage de spéléologues prisonniers à 4 000 mètres de l'entrée du gouffre de Vitarelles (près de Gramat dans le Lot). Ils ont pu être libérés le 21 novembre, après 10 jours de travail.

L'assistance aux victimes de tempêtes de neige

Les 20 et 21 novembre, après des tempêtes de neige dans la vallée du Rhône,



Les inondations dans l'Aude en novembre 1999.

les forces armées ont aidé au déblaiement des réseaux routiers. De plus, la base aérienne d'Orange (Vaucluse) et le 45^{ème} régiment de transmissions de Montélimar ouvraient 2 centres d'hébergement alors que le 1^{er} régiment étranger de cavalerie distribuait 400 lits pour un autre centre d'accueil à Orange.

L'assistance aux victimes des cyclones

Après les dégâts occasionnés par le cyclone Lenny en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, le 22 novembre, un avion C 135 a transporté dans la journée 50 membres de la sécurité civile et 5 tonnes de matériel. Deux avions C 160 et un C 130 de l'armée de l'air, deux hélicoptères *Puma* de l'armée de terre et un hélicoptère *Panther* de la marine ont participé à l'acheminement des secours. Le bâtiment de transport léger *Francis Garnier* a débarqué à Saint-Barthélemy puis à Saint-Martin du fret d'urgence, en particulier du matériel de télécommunications.

Plus d'un million de personnes pour fêter le passage à l'an 2000 dans les rues de Paris.



Reuters/MAX PPP

Le passage à l'an 2000 et le renforcement du plan Vigipirate ⁽¹⁷⁾

À l'occasion du passage à l'an 2000, le dispositif Vigipirate a été renforcé. 10 000 militaires ont été mobilisés. En Île-de-France, 1 600 hommes ont été requis pour faire face aux risques d'attentats terroristes, de dérèglements liés à un possible bogue des systèmes informatiques et aux débordements éventuels lors des grands rassemblements publics.

Pendant la nuit du 31 décembre le maintien de l'approvisionnement en électricité de l'Île-de-France a été l'une des priori-

tés. Il a mobilisé 600 militaires venant de cinq régiments de l'armée de terre qui a par ailleurs détaché en renfort des équipes NEDEX⁽¹⁸⁾ de démineurs. De son côté l'armée de l'air a pris les dispositions nécessaires pour éviter des survols intempestifs de la capitale. Ce dispositif a mobilisé 300 personnes. La gendarmerie nationale a été particulièrement mise à contribution avec 101 escadrons de gendarmerie mobile (sur un total de 124). Des cordons de surveillance ont été mis en place par des marins dans des points sensibles comme aux abords de la tour Eiffel. Le ministère de la défense a fourni 7 500 des 12 000 renforts de forces mobiles déployés. Outre les moyens de la gendarmerie départementale, la Défense avait également mis en alerte sur l'ensemble du territoire des moyens terrestres, aériens et maritimes (21 hélicoptères, 8 avions et 6 bâtiments de la marine nationale).

Le naufrage de l'Erika

À la suite du naufrage de l'*Erika*, le 12 décembre 1999, le préfet maritime pour l'Atlantique a déclenché le plan *POLMAR mer* et mis en place un dispositif de surveillance aérienne et maritime des nappes de pétrole.

La marée noire engendrée par 15 000 tonnes de fioul a concerné près de 130 communes de Charente-Maritime, du Finistère, de Loire-Atlantique, du Morbihan et de Vendée. 400 km de côtes ont été touchés. Le 22 décembre, le plan *POLMAR terre* a été mis en place.

(17) Plan gouvernemental conçu en 1978 pour gérer « différentes situations pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes sur le territoire national ». Il s'agit d'un « plan de vigilance, de surveillance et de centralisation du renseignement, qui mobilise l'ensemble des forces de police et de gendarmerie », voire des éléments des armées. L'objectif prioritaire de ce plan, réactivé dans les années 1990 suite aux attentats terroristes, est d'assurer la surveillance des principaux lieux publics, du métro, des gares et des aéroports.

(18) Neutralisation enlèvement destruction des explosifs.



Marine nationale

Naufrage du pétrolier *Erika*.

En plus des moyens maritimes et aériens du plan *POLMAR mer*, les moyens terrestres projetés immédiatement dans le cadre de ce plan ont mobilisé 800 militaires sur le littoral, près de 500 étant par ailleurs placés en alerte dans leur garnison.

L'équipage du pétrolier *Erika* a été sauvé, le 12 décembre, dans des conditions de mer difficiles par les hélicoptères de la marine nationale.

Le 14 décembre, les parties arrière et avant de l' *Erika* ont été localisées par les frégates *De Grasse*, *Latouche Tréville* et le chasseur de mines *Pégase*.

Dans la lutte contre la pollution, le préfet maritime pour l'Atlantique a engagé les BSHM *Alcyon* et *Ailette*, les remorqueurs de la marine *Buffle* et *Rari*. L'avis *Commandant L' Herminier* exerçait le commandement du dispositif. Il a fait appel à des moyens étrangers affrétés dans le cadre des accords de Bonn (navires récupérateurs hollandais *Arca*, allemand *Neuwerk*), et du *Biscaye Plan* (navires espagnols *Alonso de Chaves* et

Ibaizabal). Il a réquisitionné la société Abeille International, qui a affrété le navire de lutte antipollution britannique *British Field*, et a déployé des moyens légers de la marine nationale (bâtiments écoles, bâtiments de soutien de région) près des côtes. Les navires français et étrangers ont récupéré 1 100 tonnes d'hydrocarbures émulsionnés.

Dans la phase de pompage de l'épave de l'*Erika*, le préfet maritime pour l'Atlantique a maintenu le dispositif suivant de surveillance du site et de lutte contre les pollutions : un patrouilleur de service public, un BSHM et un remorqueur de la marine nationale. Un ou deux survols de la zone ont été effectués quotidiennement. Ces moyens ont complété ceux déployés par la société Total-Fina-Elf.

Les intempéries

Le 26 décembre 1999, une première tempête s'abat sur le nord de la France. Elle est suivie par une seconde tempête dans la nuit du 27 au 28 décembre sur le sud du pays. L'état de catastrophe naturelle est déclaré dans 60 départements et le plan *ORSEC* déclenché dans sept d'entre eux. 1 030 communes de plus de 200 habitants sont privées d'eau, 2 167 d'électricité et 1 203 de téléphone. Par ailleurs, 55 communes sont totalement isolées et ne peuvent être ravitaillées en vivres et en eau potable que par des hélicoptères⁽¹⁹⁾.

Les forces armées ont informé les populations et les autorités, ravitaillé les populations, mis en place des groupes électrogènes, ouvert des itinéraires dans les massifs forestiers dévastés, transporté par hélicoptères des pièces lourdes au profit

⁽¹⁹⁾ Ces intempéries ont provoqué pour environ 700 millions de francs (MF) de dégâts dans le patrimoine du ministère (infrastructures, logements et espaces boisés), mais aussi plus de 60 MF de dégâts matériels concernant principalement les véhicules et les aéronefs.

d'Électricité de France (EDF), refait partiellement des digues, mis en place des plaques pour consolider les sols et permettre l'accès aux infrastructures nécessitant des réparations et joué un rôle déterminant dans le retour à une situation normale.

Dans de nombreuses zones, la gendarmerie nationale a pu porter secours ou pallier des difficultés liées à l'absence de communications téléphoniques ; à cet égard, le système de transmissions de données *Rubis* mis en œuvre par la gendarmerie nationale, a donné pleinement satisfaction. Elle a été tout de suite au contact des populations sinistrées. Sa connaissance du terrain, ses liens étroits avec les chaînes de commandement opérationnel et territorial (notamment les préfets de département), ont permis de mettre en place les premières mesures d'urgence.

Dès le 27 décembre, des éléments des forces armées ont été engagés pour porter assistance aux personnes sinistrées et aider à la remise en état des voies de communication (routières, ferroviaires, fluviales) et au rétablissement de l'électricité (1/4 du réseau EDF a été détruit, quatre

Le service militaire adapté

Le service militaire adapté s'est vu confirmé dans son rôle de formation professionnelle et d'insertion sociale par le travail des jeunes des départements d'outre-mer, notamment ceux qui se trouvent en situation d'échec scolaire. En 1999, 2 500 jeunes sous statut militaire (2 000 appelés et 500 volontaires) ont ainsi reçu une formation à divers métiers (bâtiments, agriculture, pêche, élevage, menuiserie, travaux

publics, mécaniques, restauration, etc...), au sein des unités du SMA implantées, dans chaque département et territoire d'outre-mer (un détachement dispense un enseignement de niveau supérieur à Périgueux). L'encadrement est assuré par du personnel des armées, essentiellement de l'armée de terre, détaché auprès du secrétariat d'État à l'outre-mer au sein duquel fonctionne le SMA.

millions de foyers ont été privés d'électricité). Une soixantaine d'hélicoptères et une quinzaine d'avions sont intervenus.

Le 29 décembre, 7 500 militaires aux côtés de 16 000 gendarmes ont été mobilisés sur l'ensemble du territoire. De plus, une soixantaine de jeunes stagiaires du service militaire adapté (SMA) venant de Guyane, de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie ont participé à ces opérations.

Les stagiaires du service militaire adapté nettoient les forêts d'Île-de-France après les tempêtes de décembre 1999.



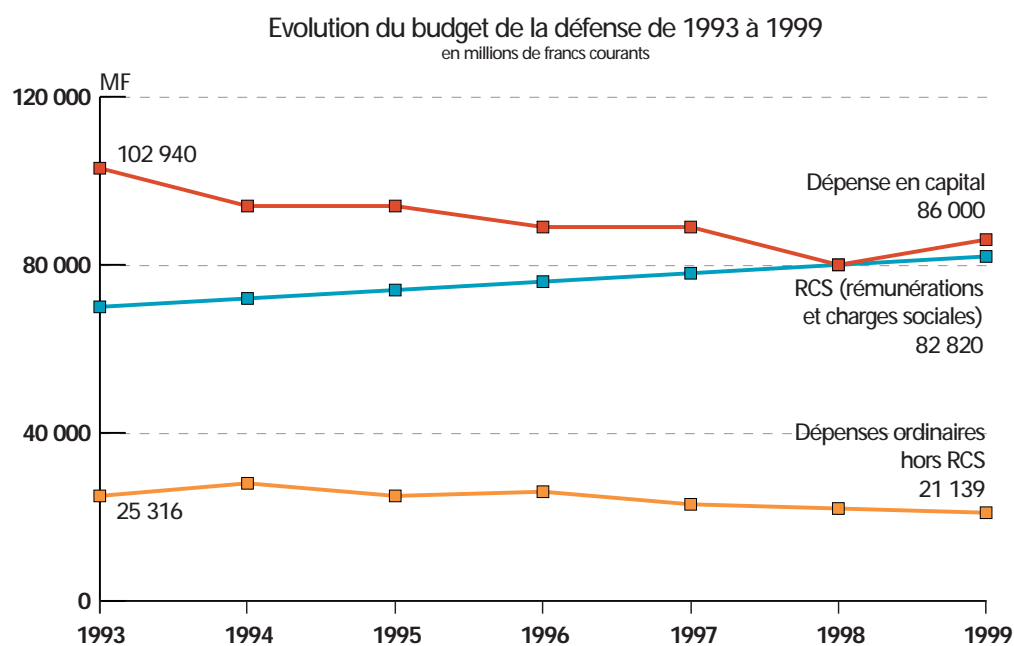
SIPA PRESS



Chapitre 3

La professionnalisation et la modernisation des équipements

En conformité avec les objectifs fixés par la loi du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire (LPM) pour les années 1997-2002, la loi de finances initiale (LFI) pour 1999 a fixé le budget de la défense à : 243,5 milliards de francs (MdF) avec pensions et 190 MdF hors pensions, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 1998.



« Le budget de la défense pour 1999 a reflété la volonté du gouvernement de poursuivre les objectifs inscrits dans la loi de programmation militaire. »

Ce budget a reflété la volonté du gouvernement de poursuivre les objectifs inscrits dans la LPM : professionnalisation des forces armées, restructuration de l'outil de défense, modernisation des équipements, accroissement de la capacité de projection des forces sur les théâtres extérieurs.

Pour la troisième année consécutive, l'évolution des effectifs a traduit la montée en puissance de la professionnalisation : recrutement important de militaires du rang engagés (création de plus de 8 000 emplois nouveaux et renouvellement des emplois existants), augmentation des civils titulaires, diminution sensible des appelés et, à un degré moindre, des sous-officiers principalement de l'armée de terre et de l'armée de l'air.

L'exécution du titre III⁽²⁰⁾ a été caractérisée par l'ouverture en gestion de 4,8 MdF qui

ont financé la presque totalité des dépenses supplémentaires supportées par les armées au titre des opérations extérieures (OPEX), en rémunérations et charges sociales et en fonctionnement courant (opérations Trident et KFOR au Kosovo, opération SFOR en Bosnie). En outre, ces chapitres, relativement contraints ces dernières années, ont été abondés d'1 MdF par décret d'avance et en loi de finances rectificative, ce qui a permis d'atténuer fortement les insuffisances constatées sur certaines dotations.

Avec une progression des ressources en crédits de paiement⁽²¹⁾ (CP) des titres V et VI⁽²²⁾ de 6,2 %, soit 86 MdF, contre 81 MdF en 1998, le budget de 1999 a permis d'assurer la modernisation des équipements prévue par la LPM. La LPM a été actualisée dans le cadre de la revue de programmes en 1998 afin d'ajuster les prévisions de ressources financières à

(20) Crédits de rémunération et de fonctionnement.

(21) Limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

(22) Crédits d'équipement.



DR

l'évolution des besoins des armées. La réalisation des équipements s'est déroulée de façon satisfaisante grâce à une forte mobilisation des autorisations de programme⁽²³⁾ (AP) et à un niveau réel de paiements qui a permis la poursuite normale des grands programmes. Les affectations d'AP ont connu une accélération (91,4 MdF hors transfert soit + 43 % par rapport à 1998). La consommation des crédits (77 MdF y compris les transferts vers le commissariat à l'énergie atomique et le budget civil de recherche et de développement) a été, au total, légèrement supérieure à celle de 1998. Elle est restée marquée par les effets du plan de refroidissement des engagements de 1996 et le décalage de certaines grandes opérations.



Marine nationale

Le porte-avions Charles-de-Gaulle.

Le budget d'équipement a supporté trois annulations en octobre, novembre et décembre, pour un montant de 180 MF en AP et de 9 480 MF en CP, soit pour ces derniers 11 % des dotations ouvertes en LFI 1999. Leurs conséquences ont été limitées, dans la mesure où la consommation de CP a été plus faible que prévue. Au total, les reports de crédits sur les titres V et VI ont atteint 6,6 MdF (contre

5,5 MdF fin 1998). Il convient cependant de noter que la date tardive de la dernière annulation en CP (5,3 MdF) n'a pas permis d'optimiser sa répartition, ce qui a entraîné une augmentation des reports de charge.

En ce qui concerne l'avancement des programmes d'équipement, les annula-

Répartition des crédits ouverts en 1999 (en millions de francs)

	Loi de finance initiale (LFI)	Modifications	Total
État-major des armées	10 341,31	- 2 300,04	8 041,27
Armée de terre	49 188,92	1 378,70	50 567,62
Marine nationale	33 932,99	- 299,93	33 633,66
Armée de l'air	35 797,46	328,80	36 126,26
Gendarmerie nationale	22 656,12	1 450,96	24 107,08
Délégation générale pour l'armement	16 401,61	- 5 186,16	11 215,45
Soutien interarmées	3 247,72	3 408,38	6 656,09
Renseignement	1 522,83	- 52,60	1 470,23
Administration générale	70 434,85	- 54 101,94 ⁽²⁴⁾	16 332
TOTAL	243 523,80	- 55 373,23	188 150,57



Chasseur bombardier
Mirage 2000-B.



tions n'ont pas eu d'influence sensible puisqu'à la différence des années précédentes, les AP ont été préservées (seulement 0,2 MdF d'AP annulées contre 10 MdF en 1997 et 12,5 MdF en 1998).

Parallèlement, l'effort de réduction du coût des équipements a été poursuivi. En juin 1996, le montant des dépenses restant à engager pour mener à leur terme les programmes ou opérations placés sous contrôle de gestion des coûts à terminaison était estimé à 554 MdF. En accord avec les états-majors concernés, l'objectif de réduction de coût de ces programmes a été fixé à 106 MdF. Fin 1999, la moitié de cet objectif a été atteint avec un total de 54,2 MdF, dont presque 7 MdF acquis au titre de l'année.

À mi-chemin de la réalisation de la LPM, les forces armées ont pu répondre à la volonté politique d'apporter une contri-

bution significative à la résolution de la crise du Kosovo. De plus, le choix de la professionnalisation a permis de déployer, sous faible préavis, et de maintenir dans la durée, des moyens très supérieurs à ceux qu'avait autorisés l'ancien modèle d'armée lors de la guerre du Golfe.

(23) Autorisation d'engagement de dépenses pour des programmes dont la réalisation est susceptible d'excéder le cadre de l'année budgétaire.

(24) Dont 53 564 milliards de francs au titre des pensions.

(25) Hors transfert vers le CEA et le budget civil de recherche et de développement.

Répartition des dépenses en 1999 (en millions de francs)

	Titre III		Titre V ⁽²⁵⁾	Titre VI	TOTAL
	Personnel	Fonctionnement	Equipement	Subventions d'investissement	
État-major des armées		511,73	7 094,44		7 606,17
Armée de terre	26 307,29	6 229,99	16 120,91	27,08	48 685,26
Marine nationale	10 846,94	2 683,78	18 913,35	6,10	32 450,17
Armée de l'air	12 776,42	3 700,60	17 993,63	27,60	34 498,25
Gendarmerie nationale	17 262,97	4 167,30	1 892,74	53,31	23 376,32
Délégation générale pour l'armement	2 842,69	1 977,90	4 289,79	613,45	9 723,84
Soutien interarmées	1 417,54	2 642,22	541,13	368,61	4 969,49
Renseignement	6 44,93	195,68	441,14		1 281,76
Administration générale	12 711,53	2 423,01	536,86	82,50	15 753,91
TOTAL	84 810,31	24 532,21	67 823,00	1 178,65	178 345,16

LE MAINTIEN DU RYTHME DE LA PROFESSIONNALISATION



D/CoD/ECPA

Personnel civil de la défense.

La LPM organise le passage progressif d'une armée mixte au sein de laquelle les appelés occupaient une part importante à une armée professionnalisée composée de militaires de carrière ou sous contrat, de jeunes volontaires ainsi que de réservistes. Le personnel civil y voit sa place renforcée. Au terme des trois premières années, le bilan de la professionnalisation est satisfaisant. L'ajustement des effectifs militaires se déroule au rythme prévu, le rôle du personnel civil se développe sensiblement et la nouvelle réserve est une réalité. En 1999, les effectifs réalisés du ministère de la défense se sont établis à 458 851 agents (hors comptes de commerce)⁽²⁶⁾, soit 389 540 militaires et 69 311 civils.

Les effectifs militaires conformes à la loi de programmation

Les effectifs de militaires professionnels ont évolué comme prévu. Grâce aux mesures d'aide au départ mises en œuvre

Effectifs de la Défense en 1999 (hors comptes de commerce)

	Officiers	Sous-officiers	Militaires du rang engagés	Appelés	Volontaires	Civils	Total militaires	Total général
Armée de Terre	16 041	52 119	51 922	44 833	1 750	28 533	166 665	195 198
Marine nationale	4 843	30 834	8 123	5 156	239	7 952	49 195	57 147
Armée de l'Air	6 974	39 878	11 595	7 186	7	4 952	65 640	70 592
Gendarmerie nationale	3 374	77 557		7 917	5 497	1 454	94 345	95 799
DGA	2 374	880	42	262		14 015	3 558	17 573
SSA	3 192	3 935	97	1 317	34	4 788	8 575	13 363
SEA	211	314	702	16		979	1 243	2 222
Autres services	260	59				6 638	319	6 957
TOTAL	37 269	205 576	72 481	66 687	7 527	69 311	389 540	458 851

- au premier rang desquelles se trouvent les pécules -, les forces armées ont pu supprimer les 170 postes d'officiers et les 2 651 postes de sous-officiers prévus et se sont placées en position favorable pour aborder la déflation de l'annuité suivante. Elles ne sont cependant pas toutes concernées par ces réductions. Par exemple, la gendarmerie a poursuivi le renforcement de son encadrement d'officiers tandis que la diminution du nombre de ses sous-officiers était en partie compensée par la montée en puissance de son corps de soutien.

Mouvements d'officiers et de sous-officiers des forces armées en 1999

		Officiers	Sous-officiers
Armée de terre		-230	-1 220
Marine nationale		+21	-213
Armée de l'air		-60	-725
Gendarmerie nationale	Soutien	+22	+495
	Gendarmes	+209	-1038

Parallèlement, le recrutement de militaires du rang engagés et de volontaires s'est effectué à un rythme soutenu. Les effectifs budgétaires de militaires du rang engagés sont passés de 59 634 fin 1998 à 68 023 fin 1999 (+ 8 389). Les postes créés ont été pourvus sans difficulté, les armées recevant en moyenne trois candidatures pour un emploi. Elles profitent de l'effet d'annonce de la professionnalisation et, pour certaines, du vivier encore constitué par les appelés. L'armée de terre avec 5 879 emplois et l'armée de l'air avec 2 371 emplois en ont été les principales bénéficiaires.

Il est allé de même pour les volontaires dont les 4 751 premiers postes ont été ouverts en loi de finances pour 1999. La gendarmerie nationale a bénéficié de près de 65 % d'entre eux, notamment dans le cadre du plan de redéploiement et de renforcement de ses unités territoriales, l'armée de terre recevant l'essentiel des autres postes.

La réduction des effectifs d'appelés s'est accélérée en fin d'année. Elle s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Partant de plus de 200 000 fin 1996, l'effectif budgétaire est passé de 137 645 en 1998 à 98 744 en 1999. Cette évolution

(26) Sont gérées en compte de commerce plusieurs directions de la délégation générale pour l'armement (DGA) : la direction des constructions navales (DCN), le service de la maintenance aéronautique.

École d'aviation de chasse de Tours (Indre-et-Loire)



DICI/TECPA



se traduit différemment au sein des armées et services : forte dans les services (- 53 %) et dans l'armée de l'air (- 46 %), la réduction est plus modérée dans la marine (- 29 %) et la gendarmerie (- 17 %). L'armée de terre, qui regroupe les deux tiers des appelés, a perdu 25 % de ses emplois.

Les postes à pourvoir l'ont été sans difficulté pendant le premier semestre. Le resserrement de la ressource a fait fléchir les effectifs réalisés en fin d'année. Le sous-effectif moyen réalisé a atteint 15 %. Ce sous-effectif était plus sensible dans l'armée de terre où il s'élevait à 19 %.

Le taux d'encadrement des armées⁽²⁷⁾, qu'il a été prévu dans la loi de programmation de rapprocher des taux en vigueur dans les autres armées occidentales, a augmenté.

La progression des effectifs du personnel civil

L'un des objectifs de la LPM est de confier à des civils des fonctions à caractère administratif ou technique tenues auparavant par des militaires, ces derniers étant récentrés vers des fonctions opérationnelles. La réalisation des effectifs civils est donc un enjeu majeur de la professionnalisation.

En 1999, les créations nettes de postes ont porté sur 942 emplois. Cette évolution traduit plusieurs mouvements opposés.

Alors que les armées et les services communs ont continué à disposer de postes supplémentaires (+3 %), la DGA a poursuivi la réduction de ses effectifs (-5 %). Grâce au dispositif *formation - mobilité* et aux mesures d'aide au départ, elle a réussi (hors comptes de commerce) à résorber son sureffectif à la fin de l'année. En outre, la croissance des emplois dans les armées et services concerne principalement les fonctionnaires, l'ensemble du personnel ouvrier diminuant de 4%.

Un nombre significatif de postes vacants est apparu du fait de plusieurs contraintes qui ont réduit les possibilités d'embauche ou entraîné l'arrivée du personnel avec un décalage dans le temps. Ainsi, le sous-effectif a touché pour plus de la moitié les ouvriers de l'État principalement en raison de la restriction d'embauche existant pour cette catégorie d'agents. Les autres vacances ont résulté, pour le quart d'entre elles, de la mise en réserve demandée par le budget et, pour le restant, de la durée de la procédure des concours ainsi que du rendement insuffisant du recrutement des fonctionnaires de l'ordre technique.

Diverses mesures ont été prises pour réduire ce sous-effectif : politique active de mutations depuis la DGA (notamment depuis la DCN), accueil des agents de GIAT-industries, limitation des départs à 55 ans, obtention d'une dérogation à l'interdiction d'embauche des ouvriers. Ces mesures, complétées en fin d'année par d'autres dispositions applicables en 2000,

(27) Rapport entre le nombre d'officiers et de sous-officiers et l'effectif total des militaires de l'armée concernée.

Taux d'encadrement des armées				
	1996	1999		2002
	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
Armée de terre	31%	37%	41%	48%
Marine nationale	59%	70%	72%	78%
Armée de l'air	57%	68%	71%	70,5%

comme le lancement anticipé de concours ou le recours à l'externalisation, devraient permettre d'améliorer la situation.

L'adaptation des instances de concertation

La professionnalisation passe également par l'adaptation des instances de concertation des militaires. En 1999, le proces-

des militaires de carrière et des militaires sous contrat.

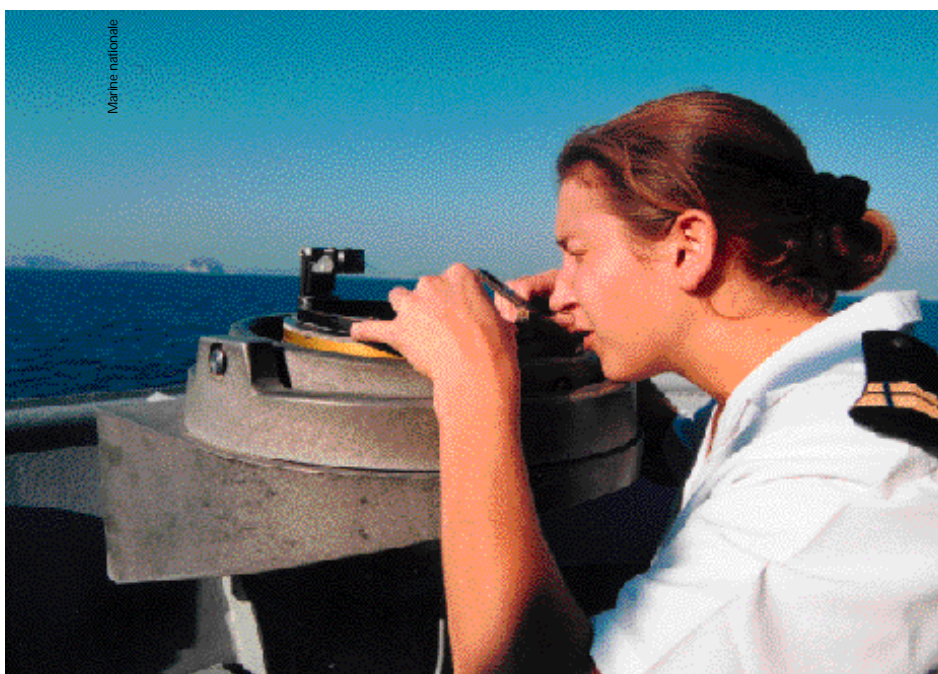
Un critère géographique a été introduit dans le tirage au sort des membres des conseils afin de favoriser une répartition harmonieuse de ces derniers sur l'ensemble du territoire, et de faciliter ainsi la circulation de l'information entre les formations et les conseils. Par ailleurs, le dispositif de suppléance a été revu pour disposer de suppléants moins nombreux mais plus à même de remplacer efficacement les titulaires empêchés, dont le nombre tend à s'accroître en raison de la multiplication des engagements extérieurs des armées.

L'ensemble des nouveaux membres des conseils bénéficie désormais, dans les semaines suivant le tirage au sort, d'une formation de trois jours destinée à leur donner les connaissances de base nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et à les familiariser avec les techniques de travail de groupe et de prise de parole en public.

Les conseils sont enfin systématiquement informés des suites réservées à leurs travaux des sessions précédentes.

Tous les membres siégeant à une session du CSFM ont effectivement siégé à la session correspondante du CFM de leur armée, direction ou service.

Cette réforme a été accompagnée d'un effort important de communication, puisque le compte rendu synthétique des sessions des CFM est publié dans les organes de la presse écrite propre à chaque armée, direction et service, tandis que le compte rendu synthétique des sessions du CSFM est publié en cahier central détachable de la revue mensuelle *Armées d'aujourd'hui* et mis en ligne sur le module CSFM du site internet du ministère de la défense.



Jeune sous-officier cadre de la marine nationale effectuant ses premiers jours en mer.

sus lancé depuis deux ans a abouti. Sans remettre en cause l'économie générale des instances nationales de concertation, la réforme a apporté une série d'aménagements techniques dont il est permis d'attendre une meilleure représentativité et une plus grande efficacité.

La composition du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) et des sept conseils de la fonction militaire⁽²⁸⁾ (CFM) a été adaptée à la nouvelle physionomie des armées, en tenant compte de l'accroissement du nombre des militaires du rang et du poids relatif

(28) Par armée, pour la DGGN, pour la DGA et pour chaque service interarmées (2).



Réservistes à l'entraînement.

La nouvelle réserve

L'adaptation de la politique de défense, la professionnalisation des forces et la modification du service national ont pour corollaire une transformation de la réserve.

L'organisation de la réserve militaire et du service de défense a constitué le dernier volet de l'ensemble législatif fondant l'armée professionnelle. La loi du 22 octobre 1999 consacre l'existence d'une réserve opérationnelle et d'une réserve citoyenne et permet désormais la montée en puissance de ce nouveau dispositif.

Les consultations organisées par le ministère ont favorisé un large consensus sur la finalité et les moyens de la réforme. Le nouveau dispositif intègre complètement la réserve au sein des forces d'active et donne au réserviste un statut et une position clairement identifiés et reconnus, réalisant ainsi entre l'État et l'entreprise un véritable partenariat.

Ainsi, à une réserve de masse en attente, se substitue une réserve plus restreinte mais mieux entraînée et plus disponible. En effet, le nouveau concept est celui d'une réserve d'emploi ayant la capacité d'être engagée en tant que de besoin sur le territoire national comme en opérations extérieures.

Composante de l'armée professionnelle, la réserve est articulée en deux ensembles. La réserve opérationnelle d'un volume de 100 000 hommes, dont 50 000 dans la gendarmerie, est composée de réservistes titulaires d'une affectation. Elle fait d'abord appel à des volontaires, ayant ou non une expérience militaire, sélectionnés pour leurs compétences ou leur disponibilité et ayant souscrit un engagement pour servir dans la réserve. Elle s'adresse aussi aux anciens militaires, professionnels ou volontaires, astreints à la disponibilité. La réserve citoyenne rassemble les autres réservistes susceptibles d'être employés après un délai de mise en condition. Elle est composée d'anciens de la réserve opérationnelle ou de volontaires issus de la société civile.

Un conseil supérieur de la réserve a été institué, chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves. Présidé par le ministre de la défense, il comprend des représentants du Parlement, des forces armées, des associations de réservistes et des organisations professionnelles de salariés et d'employeurs.

Les crédits qui sont alloués à la réserve ont accompagné cette montée en puissance. Leur budget est passé de 243 MF en 1996 à 310 MF en 1999 avec une augmentation de 40 MF entre 1998 et 1999.

LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS

La LPM a défini les objectifs relatifs à l'adaptation et à la modernisation de l'équipement des forces. Les armées françaises ont progressé dans des domaines essentiels comme le renseignement ou la frappe air-sol de précision tout temps. La réalisation des équipements, en 1999, 3^{ème} année de la LPM, s'est déroulée de façon satisfaisante grâce à une forte mobilisation des ressources disponibles qui a permis la poursuite normale des grands programmes.

Les objectifs fixés par la LPM ont été respectés et quelques grandes étapes sur des programmes majeurs ont été franchies, comme :

- l'admission au service actif, le 23 décembre, du deuxième sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération *Le Téméraire* (SNLE);
- la mise sur orbite, le 3 décembre, du satellite *Hélios 1B*;
- la poursuite des livraisons de chars *Leclerc*, le 186^{ème} char étant accepté en décembre;
- l'admission au service actif, le 4 juin, de la 4^{ème} frégate de type *La Fayette* (*Aconit*);
- la livraison de 11 *Mirage 2000 D* et de 20 *Mirage 2000-5*;



Lancement du satellite *Helios 1B* par une *Ariane 4* du Centre spatial Guyanais (Kourou) le 3 décembre 1999.

- le transfert à la marine nationale du deuxième avion de guet embarqué *Hawkeye* et du premier avion de surveillance maritime *Falcon 50*;
- le déploiement du réseau de radiotéléphone *Rubis* de la gendarmerie nationale dans 19 nouveaux départements.

Les programmes en coopération prennent désormais une part croissante dans l'équipement des forces armées et ont connu de grandes avancées en 1999.

Formation de *Mirage 2000-5* évoluant au-dessus des Andes.



➤ Avec l'Allemagne, la production de l'hélicoptère de combat *Tigre* a été lancée et la commande conjointe de 160 appareils passée, ainsi que la signature d'un accord pour l'utilisation par ce pays de capacités sur le premier satellite du système futur de télécommunications par satellite *Syracuse 3*.

➤ Avec l'Italie, le programme de famille de systèmes de missiles sol-air futurs (FSAF) a été intégré dans l'organisme conjoint de coopération d'armement (OCCAR), et un accord pour la réalisation en commun des futures frégates anti-aériennes *Horizon* a été passé. L'Italie a en outre opté pour le missile de croisière *Scalp EG/Storm Shadow*, rejoignant ainsi la France et le Royaume-Uni.

➤ Avec le Royaume-Uni, le principal événement survenu en 1999 est le lancement du système principal de missiles anti-aériens (PAAMS), qui associe également l'Italie. Le système est destiné à équiper les frégates futures des trois États.

➤ Avec la Suède, l'élément le plus important est la qualification de la munition anti-char à effet dirigé *Bonus*, qui ouvre la voie au lancement de la production en commun de ce système.

D'autres programmes en coopération, regroupant de nombreux partenaires, ont connu des avancées en 1999 : examen en



Marine nationale

Frégate furtive de type *La Fayette*.

commun des offres industrielles pour le projet d'avion de transport futur associant l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Turquie ; achèvement du développement du terminal commun aux pays de l'OTAN pour la liaison 16 (MIDS) et lancement du programme de rénovation de la défense antiaérienne occidentale (ACCS).

La situation des principaux programmes d'armement présentés par système de force figure en annexe.



DCeD/ECPA

Char de combat *Leclerc* en livrée désert.

LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS

Pour atteindre le format fixé par la LPM, 475 mesures de restructurations doivent être mises en œuvre : dissolutions d'unités, transferts d'une ville à une autre et réorganisations. Ces aménagements internes se traduisent presque toujours par des diminutions d'effectifs.

Les 250 mesures annoncées en juillet 1996, qui portaient essentiellement sur les forces, sont aujourd'hui entièrement réalisées. Elles représentent 53 % du nombre des mesures annoncées sur l'ensemble de la période 1997-2002.

225 mesures annoncées en juillet 1998 pour la période 2000-2002 toucheront les structures territoriales et les services de soutien des forces. La DGA est concer-

née par cette deuxième phase, pour sa partie étatique (excluant la direction des constructions navales (DCN) et le service de maintenance aéronautique, gérés en comptes de commerce.

En 1999, l'armée de terre a réalisé 88 mesures de restructuration. Elle a ainsi mis en œuvre en trois ans 201 mesures, dont la dissolution de 5 états-majors et de 39 régiments ce qui représente près de 60 % de l'effort attendu d'elle en termes de réorganisation pour atteindre en 2002 le format fixé.

En 1999, la marine nationale a mis en œuvre 4 mesures de restructuration. Depuis trois ans, 28 mesures se sont tra-



Le démantèlement du plateau d'Albion.



UPC GN

La nouvelle école de la gendarmerie nationale implantée à Rochefort.

duites par le désarmement ou la dissolution de 24 formations opérationnelles (13 bâtiments de surface ou sous-marins, dont 5 en 1999, 4 formations de l'aéronautique navale et 7 unités à terre, dont une station de transmissions et 6 sémaphores), par la dissolution d'un état-major et par une rationalisation des services de soutien de l'aéronautique navale.

En 1999, l'armée de l'air a réalisé 3 mesures de restructuration qui ont porté sur la composante nucléaire (démantèlement du groupement de missiles stratégiques du plateau d'Albion et dissolution de la base associée en 1999) et sur les unités opérationnelles (transformation d'une base chasse et d'une base radar). En trois ans elle aura mis en œuvre 11 mesures qui ont également concerné le soutien des forces (fermeture d'une base entrepôt et d'une base à vocation transmissions) et le génie de l'air (dissolution d'un régiment).

Depuis 1997, le service de santé des armées (SSA) a fermé 4 hôpitaux, dont ceux de Dijon (Côte d'Or) et Strasbourg (Bas-Rhin) en 1999, et poursuivi la rationalisation du dispositif de ravitaillement sanitaire.

Le service des essences des armées (SEA), quant à lui, a fermé sept dépôts depuis 1997, et terminé sa restructuration s'organisant autour de quatre pôles fonctionnels.

La direction du service national a dissout 5 centres de sélection en 1999 (Auch, Limoges, Lyon, Macon et Vincennes) et commencé la réorganisation de ses bureaux du service national.

Pour la délégation générale pour l'armement (DGA), la mesure en cours la plus notable est le transfert progressif des activités du centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge (Essonne) vers Istres (Bouches-du-Rhône) et Cazaux (Gironde).

« L'année 1999 a marqué à la fois la fin de la réorganisation des forces et le début de celle des soutiens et des structures de commandement. »



Le désarmement
du Redoutable.

Enfin, la gendarmerie nationale à la fin de l'année a procédé à la création des écoles de Rochefort (Charente-Maritime) et de Châteaulin (Finistère).

L'année 1999 a constitué une année charnière. D'une ampleur inégalée avec près du quart des restructurations des 6 années concernées, elle a marqué à la fois la fin de la réorganisation des forces et le début de celle des soutiens et des structures de commandement.

Afin d'accompagner les mesures de restructuration, 245 MF de crédits ont été attribués notamment à des entreprises situées dans des zones restructurées au titre du fonds de restructuration de la défense (FRED), ce qui a permis entre autre de soutenir la création de 2 800 emplois. En outre, les sociétés de conversion SODIE et SOFRED, intervenant sur les bassins d'emploi de DCN et de GIAT-Industries, ont contribué à la création ou au développement de plus de 3 000 emplois.



Chapitre 4

La modernisation des structures et des modes de fonctionnement

LES RÉFORMES DE STRUCTURES ⁽²⁹⁾

Une réforme importante a été réalisée en 1999 avec l'intégration au sein de la défense de l'administration chargée des anciens combattants. D'autres réformes plus spécifiques ont concerné les armées, les directions et les services.

L'insertion des services chargés des anciens combattants

Cette réforme s'est déroulée en deux étapes.

•LES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION (SGA) ONT ÉTÉ RÉORGANISÉS EN MARS 1999.

Motivée par les profonds changements qui ont affecté notre outil de défense ces dernières années et que ne traduisaient pas complètement les nombreux textes d'organisation des services du SGA, cette réforme a conduit à consacrer le rôle des services chargés de l'administration du ministère de la défense en les regroupant au sein du secrétariat général pour l'administration (SGA).

Cette réforme a répondu à quatre objectifs :

- Réorganiser les services sur la base de leurs quatre principaux domaines d'activité : les ressources humaines, les finances, le droit et le patrimoine.

Cette orientation s'est notamment traduite par la disparition de la direction de l'administration générale, la création d'un service du patrimoine et d'une direction des affaires juridiques (DAJ), et l'intégration dans cette nouvelle direction de la division des affaires pénales militaires antérieurement rattachée à la direction générale de la gendarmerie nationale.

- Rendre plus performants les services du SGA afin de faire face à la complexité et à l'importance croissante de leurs fonctions et leur permettre de mieux répondre aux attentes des armées.
- Alléger les services centraux des tâches de gestion qui les empêchent de se consacrer à leurs fonctions de conception, de régulation et de contrôle en confiant au nouveau service des moyens généraux l'ensemble de ces tâches.
- Rattacher au SGA la direction du service national qui relevait antérieurement de l'armée de terre afin de traduire l'implication croissante, depuis 1995, du secrétaire général pour l'administration dans la mise en place du nouveau service national.

(29) Voir en annexe l'organigramme du ministère de la défense.

Au terme de cette première étape, le SGA composé antérieurement de trois directions (la direction de l'administration générale, la direction des services financiers et la direction de la fonction militaire et du personnel civil) comprenait quatre directions et deux services :

- la direction des affaires financières ;
- la direction de la fonction militaire et du personnel civil ;
- la direction des affaires juridiques ;
- la direction du service national ;
- le service du patrimoine ;
- le service des moyens généraux.

• *L'INSERTION DE L'ADMINISTRATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE PAR LES DÉCRETS DU 15 NOVEMBRE 1999.*

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la France possède un dispositif d'intervention publique exprimant la solidarité nationale et sauvegardant l'ensemble des intérêts matériels et moraux des anciens combattants et victimes de guerre.

(30) L'ONAC et l'INI sont des établissements publics.



mémoire et solidarité

Logo de l'office national des anciens combattants

Ce système était géré par le ministère chargé des anciens combattants en relation très étroite avec l'office national des anciens combattants (ONAC) et l'institution nationale des invalides (INI)⁽³⁰⁾. La direction de l'administration générale (DAG), la délégation à la mémoire et à l'information historique (DMIH) et la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (DSPRS) constituaient l'administration centrale des Anciens combattants. 18 directions interdépartementales relayaient leur action sur le terrain.

En raison de la baisse du nombre des pensionnés, les activités de ce ministère



DIEC/DIECPA

Commémoration du 8 mai 1945.



ont diminué annuellement de 4 à 10 % environ depuis 30 ans. L'administration des anciens combattants a été amenée à se réorganiser à plusieurs reprises. Ces réformes internes ayant trouvé leurs limites, il fallait aller plus loin pour lui permettre de poursuivre sa mission de service public au bénéfice de 4 millions de ressortissants⁽³¹⁾.

Les structures administratives ont été intégrées au sein du SGA, préparées à les accueillir par la réforme de mars. La DSPRS n'a pas connu de modification de ses attributions en dehors du pilotage des directions interdépartementales des anciens combattants qui lui est désormais confié de même que la préparation des actes de tutelle sur l'INI.

L'insertion des services chargés des anciens combattants au sein de la Défense est intervenue après deux années de réflexions et de consultations, notamment du monde combattant, qui ont souligné les très nombreuses synergies entre les deux ministères.

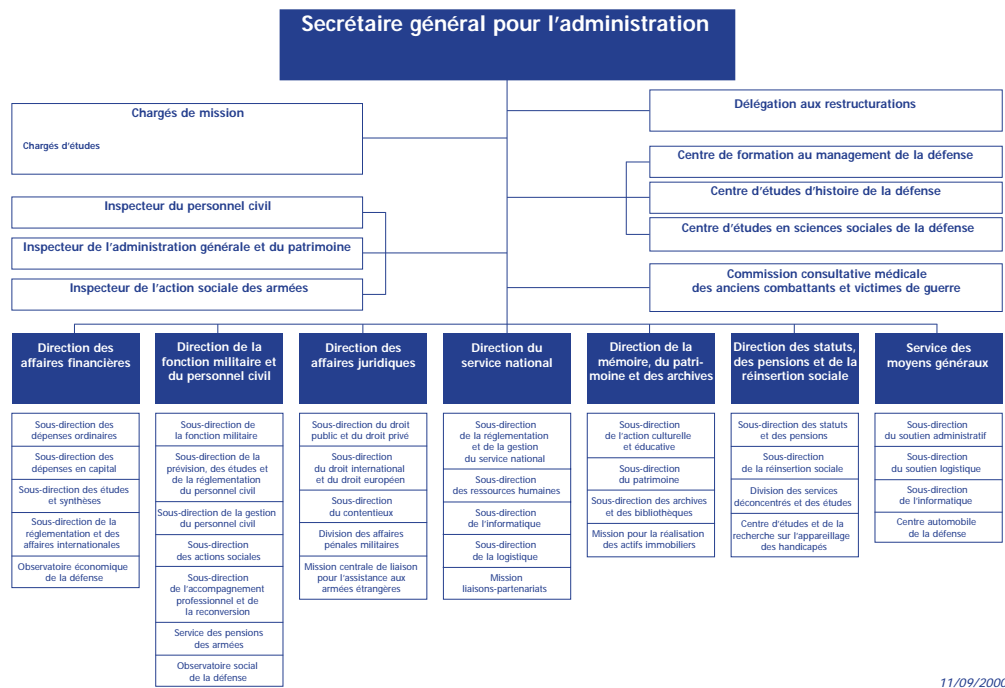
La DMIH et le service du patrimoine créé au sein du SGA en mars ont été regroupés pour constituer la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), qui est chargée :

- de conduire les actions culturelles et éducatives et engager ainsi des actions fortes dans le domaine de la politique de la mémoire des guerres et des conflits contemporains et de mettre en valeur des lieux de mémoire et des monuments historiques ;
- d'élaborer et mettre en œuvre la politique en matière immobilière, domaniale, de logement et d'aménagement du territoire ;

Les questions politiques intéressant le monde combattant demeurent confiées au secrétaire d'État, devenu, depuis le décret du 23 mars 1999, secrétaire d'État à la défense chargé des anciens combattants. Ses attributions ont été élargies à la politique de mémoire, aux réserves, au service national universel et au lien Nation-armées.

(31) La notion de ressortissant, apparue dans les années trente, est plus vaste que celle de pensionné. Elle leur associe tous ceux qui, à un titre ou un autre, ont un lien avec le département ministériel : titulaires de la carte de combattant ou d'un autre statut ne percevant pas encore de retraite ou de pension, orphelin dont la pension n'est plus versée à compter de leur 21^{ème} anniversaire, pupille de la nation majeurs, ascendants non encore pensionnés ou non pensionnables, veuves d'anciens combattants.

SGA Secrétariat général pour l'administration



11/09/2000

- d'élaborer, animer et coordonner la politique des archives et des bibliothèques.

Les activités confiées à la DAG du secrétariat d'État aux anciens combattants ont été reprises par les directions du SGA.

Au terme de cette réforme, le secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense dispose de six directions et d'un service.

Les adaptations de structures

• LES MODALITÉS DE L'ACTION INTERNATIONALE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

La concertation entre les différentes entités du ministère de la défense s'effectue désormais au sein d'un comité spécialisé sous la présidence du ministre : le comité international.

Les activités de contrôle et de promotion des exportations d'armement ont été par ailleurs séparées. La direction des relations internationales de la DGA se concentre sur la promotion des exportations, les responsabilités de contrôle des exportations étant confiées à la délégation aux affaires stratégiques.

• LES FORCES ARMÉES.

➤ L'état-major des armées (EMA)

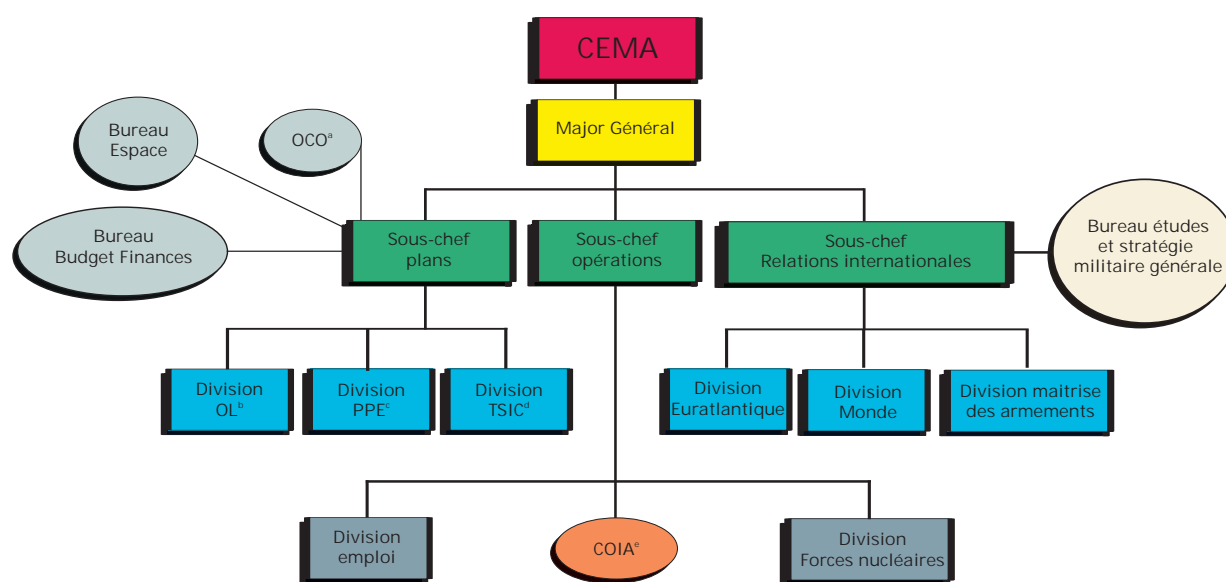
La chaîne *relations internationales* de l'EMA a été réorganisée, par l'arrêté du 30 décembre 1999 :

- pour répondre à l'accroissement sensible des relations internationales de la Défense (notamment dans l'espace Est-européen);
- mieux assurer la permanence du commandement de cette chaîne;
- prendre en compte les tâches de soutien général aux exportations d'armement et conseiller le chef d'état-major des armées (CEMA).

Par ailleurs, l'étude sur l'organisation de la chaîne opérations a été poursuivie. Elle porte sur l'état-major des armées et certains des organismes subordonnés au CEMA. Elle répond à la nécessité de mieux adapter cette chaîne au contexte multinational de la gestion des crises, aux besoins d'anticipation et aux fonctionnalités nouvelles qu'exige la conduite des opérations dans divers domaines (soutien logistique interarmées, juridique, financier et civilo-militaire...).



État-major des armées



a : OCO, officiers de cohérence opérationnelle / b : OL, organisation et logistique / c : PPE, plans programmes évaluation / d : TSIC, télécommunication et systèmes d'information et de commandement / e : COIA, centre opérationnel interarmées

➤ **L'armée de terre**

Le commandement de l'armée de terre

L'organisation de l'armée de terre a été modifiée par décret du 1^{er} juillet 1999 afin de réformer le système de commandement en dissociant la responsabilité de la conduite des missions de préparation opérationnelle, de formation ou d'élaboration de la doctrine, de celle afférente au soutien et à la mise en condition des forces, désormais confiée aux états-majors territoriaux des circonscriptions militaires de défense.

Les forces françaises stationnées en Allemagne (FFSA)

Le 1^{er} juillet 1999, l'état-major du commandement des forces françaises en Allemagne (Baden-Baden), l'état-major de la 1^{ère} division blindée, 8 régiments et un établissement (7 683 personnels militaires au total) ont été dissout. Pour la part des forces françaises maintenues sur le territoire allemand (3 600 hommes), qui appartiennent principalement à la brigade franco-allemande, le rattachement de soutien et d'administration a été confié, par un décret du 19 août 1999, à l'état-major territorial le plus proche.

La direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT)

En application de deux arrêtés du 11 mars 1999, la DPMAT a adopté en septembre, un nouveau mode de gestion qui vise à privilégier désormais la notion de métier sur la notion d'arme. Le principe fondateur du nouveau mode de gestion consiste à employer tout personnel de l'armée de terre, prioritairement et indépendamment de toute autre considération, dans le métier pour lequel il a été formé. Le personnel militaire est désormais géré selon cinq groupes de domaines de spécialités : commandement/renseignement, mêlée, appui, soutien et administration centrale/ressource spécialisée.

➤ **Les inspections de l'armée de l'air**

La réorganisation de ces inspections, par arrêté du 30 août, a déchargé l'inspecteur général des armées-air des missions de gestion qui lui avaient été confiées provisoirement. Le chef d'état-major de l'armée de l'air (CEAA) dispose désormais d'une structure unifiée d'inspection qui lui est directement subordonnée. L'inspecteur de l'armée de l'air est secondé par l'inspecteur technique de l'armée de l'air et par l'inspecteur du commissariat et de l'administration de l'armée de l'air. Par ailleurs, il peut bénéficier du concours de l'inspecteur du service de santé pour l'armée de l'air.

➤ **La sécurité des systèmes d'information (SSI)**

L'arrêté du 30 décembre 1998 portant organisation des instances relatives aux systèmes d'information et de communication (SIC) du ministère de la défense a été modifié en août 1999, afin d'instituer auprès du directeur des SIC une commission chargée de la sécurité des systèmes d'information. Par ailleurs, une instruction du 20 juillet 1999 a précisé les attri-

La brigade franco-allemande en manœuvre à Munsigen (Allemagne).



GAMMA

butions du fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information assistant le secrétaire du directoire des SIC.

Les réformes de la délégation générale pour l'armement (DGA) et le plan d'entreprise de la direction des constructions navales (DCN)

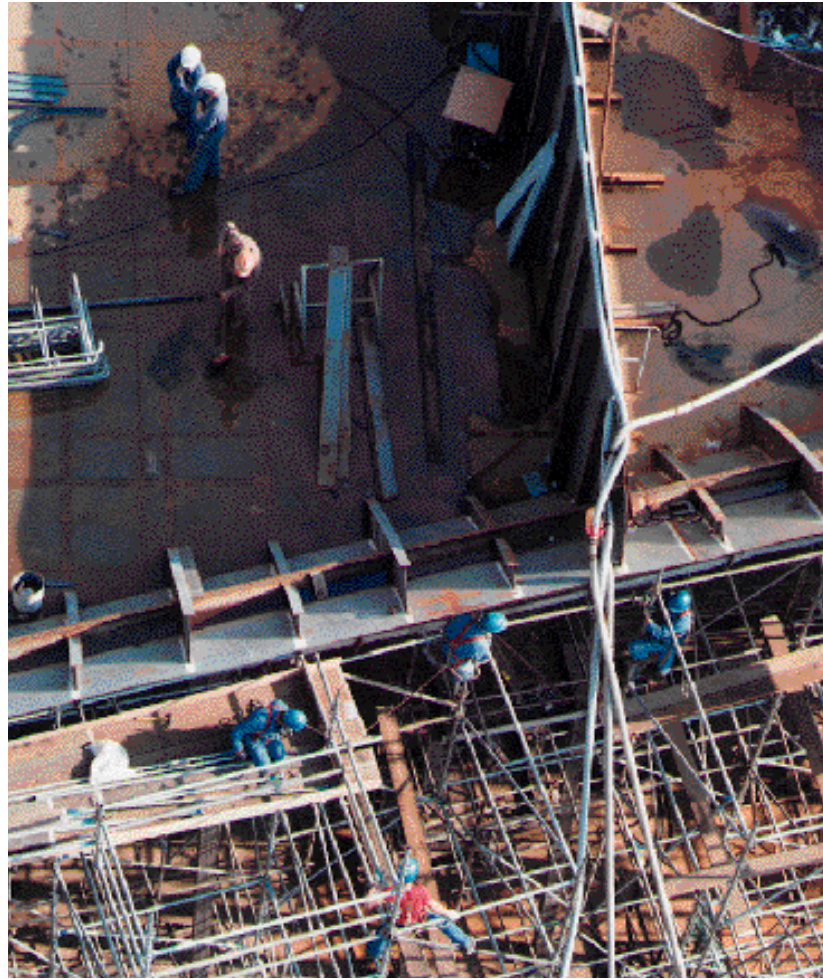
Les profondes réformes que connaît le secteur de l'armement se sont également poursuivies.

S'agissant de la DGA, la principale réforme en 1999 a été l'adoption du plan d'entreprise de la direction des constructions navales (DCN) et la décision de transformer celle-ci en service à compétence nationale

Ces changements ont pour but d'adapter DCN à l'univers concurrentiel dans lequel se situe son activité et de lui permettre de continuer à satisfaire, dans les meilleures conditions, les besoins de la marine nationale et des marines étrangères. Il s'agit notamment de permettre à DCN de trouver sa place dans le mouvement de restructurations qui s'amorce à l'échelle européenne.

La décision de transformer DCN en service à compétence nationale, autonome vis-à-vis de la DGA, a conduit à séparer les responsabilités de donneur d'ordre étatique et de maître d'œuvre industriel dans le domaine de la construction navale militaire. Cette évolution marque la volonté de placer DCN dans un cadre adapté à la nature industrielle de ses activités et de lui permettre de bénéficier de mesures réglementaires dérogatoires, en particulier en matière de procédures d'achats et de gestion comptable.

Le plan d'entreprise approuvé en mai 1999 prévoit la création de trois branches d'activité; la spécialisation et la réorganisation des établissements; la réforme des principes et des outils de gestion financière;



Chantier de DCN.

et des mesures destinées à faciliter l'exercice de l'activité industrielle au sein de l'administration. Il s'appuie sur les résultats acquis précédemment, qui traduisaient la mutation de DCN vers un fonctionnement aussi proche que possible de celui d'une entreprise. La contractualisation des relations avec le client national, la mise en œuvre d'une charte de gestion et d'un nouveau système de gestion, la certification ISO 9001 des activités de constructions neuves et de systèmes de combat, la réorganisation de l'ingénierie, sont autant de changements, qui sont largement engagés.

C'est dans le même esprit que les négociations relatives à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ont été menées à DCN, afin d'adopter une organisation du travail plus homogène et plus efficace, tout en réduisant le temps de travail dans le cadre de 35 heures hebdomadaires.



DICOD/ECIPA

Les réformes de l'industrie de l'armement

L'année 1999 a connu, avec les sommets de l'Union européenne de Cologne (3-4 juin 1999) et d'Helsinki (10 décembre 1999), d'importantes avancées vers une identité européenne commune de défense et de sécurité. Cette dynamique s'est traduite dans la construction de l'Europe de l'armement, à travers la convergence de la demande des États vers les mêmes équipements militaires et la consolidation de l'offre qui visent à mettre en place un véritable marché européen de l'armement.

> La coopération entre les États

Elle porte sur la préparation, le développement et l'acquisition d'équipements communs, ainsi que sur le maintien d'une base industrielle et technologique consolidée et compétitive. L'accroissement de la coopération nécessite la mise en concordance des visions respectives sur les besoins d'équipements de défense pour le futur.

Des progrès sont apparus dans différents domaines : lancement des réflexions sur le futur avec nos principaux partenaires, appuyées, du côté de la France, sur le

plan prospectif à 30 ans; poursuite de l'effort de coopération en matière de recherche et d'études amont; finalisation des règles et des méthodes de fonctionnement de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), et transfert à cet organisme de la conduite de nouveaux programmes.

> La montée en puissance de l'OCCAR

La recherche d'une amélioration de l'efficacité de la coopération s'appuie sur le développement de l'OCCAR, créé le 12 novembre 1996 par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie. L'objectif est de confier la conduite des programmes en coopération à un organisme commun. L'OCCAR met en œuvre des règles inspirées des meilleures pratiques, notamment en matière d'acquisition :

- mise en concurrence ouverte à l'échelle européenne ;
- allègement des contraintes pesant sur la répartition des charges de travail entre industriels ;
- préférence pour les matériels au développement desquels les pays de l'OCCAR ont participé.

Hélicoptères *Tigre* et *NH90*, la nouvelle génération d'hélicoptères de combat.

Le processus de ratification de la convention donnant la personnalité juridique à l'OCCAR s'est poursuivi en 1999. Une fois cette personnalité juridique acquise, l'OCCAR pourra recevoir des engagements fermes et pluriannuels des États et passer en leur nom des contrats.

La direction centrale de l'OCCAR a commencé à fonctionner comme une entité autonome dès le deuxième semestre 1999 et a travaillé à la conception des procédures en matière d'acquisition et de conduite des programmes, ainsi qu'en matière financière, de gestion du personnel ou de sécurité.

Trois nouveaux programmes : le radar de contrebatterie Cobra, la famille de missiles surface-air futurs FSAF et le véhicule blindé MRV/GTK, ont été confiés à l'OCCAR en 1999 et ont rejoint les missiles *Milan*, *Hot*, *Brevel* et *Roland*, et l'hélicoptère *Tigre*.

Aujourd'hui, l'OCCAR emploie 184 personnes, dont 38 au sein de sa direction centrale. Le total des travaux qui restent à conduire pour l'ensemble des programmes gérés représente, pour la part française, un montant de l'ordre de 70 MdF.

➤ Une industrie européenne en pleine restructuration

Les mouvements de consolidation à l'échelle européenne se sont accélérés avec l'annonce de rapprochements dans les domaines de l'électronique professionnelle et de défense, de l'aéronautique et de l'espace.

Une étape décisive a été franchie, le 14 octobre 1999, avec la signature de l'accord de création de la société EADS, regroupant les activités d'Aérospatiale Matra et de DASA. EADS a été rejoint par CASA le 2 décembre. Cette opération, qui donne naissance à un grand maître d'œuvre transnational à activités diversifiées, constitue une première en Europe.

Parallèlement, le mouvement de consolidation de l'industrie européenne par métiers s'est poursuivi, avec la signature en octobre 1999 de deux accords sectoriels. Le premier, le 18 octobre, concerne la création d'Astrium, qui regroupera les activités spatiales de DASA/Dornier, Matra Marconi Space et, à terme, d'Alenia Spazio. Le second, le 20 octobre, entérine le regroupement des activités des groupes BAE Systems, Aérospatiale Matra et Finmeccanica, pour les missiles.

Dans le domaine de l'électronique professionnelle, le rééquilibrage des parts respectives de l'État et d'Alcatel s'est accompagné d'un accord renforçant la coopération technique et commerciale entre ce groupe et Thomson CSF dans une logique de complémentarité entre les activités civiles et militaires. Dans le même temps Thomson CSF a poursuivi sa stratégie d'implantation internationale.

Concernant l'armement terrestre, encore dispersé en Europe, la baisse des marchés exacerbe la concurrence et provoque,

Consortium européen,
European Aeronautic
Defence and Space
company (EADS).



Les mesures d'accompagnement des restructurations de l'industrie de défense : la Loi (*)

Le 6 juillet 1998, les ministres de la défense allemand, espagnol, italien, britannique, suédois et français ont signé une lettre d'intention (Loi), dont l'objectif est de définir un cadre fixant les mesures prises par les États pour accompagner les restructurations de l'industrie de la défense.

Les experts des six États ont ensuite travaillé à un rapport qui, remis le 30 juin 1999, a décidé les ministres de la défense à rechercher un accord juridiquement contraignant. Celui-ci a été rédigé pour être signé au cours de l'année 2000. Les mesures contenues dans l'accord marquent, pour certaines, de réels progrès par rapport à la situation actuelle en matière de :

- préservation de la sécurité d'approvisionnement des États;
- simplification des procédures et adoption de règles communes pour le contrôle des exportations;
- harmonisation et simplification des procédures relatives à la sécurité des informations classifiées;
- coordination des programmes et des financements en matière de recherche et développement;
- accès facilité aux informations techniques dans les cas de restructurations transnationales, et harmonisation des procédures, réglementations et législations relatives aux droits de propriété intellectuelle;
- harmonisation des besoins militaires, c'est-à-dire des processus de planification et d'acquisition des matériels de défense.

* letter of intent

là aussi, un mouvement de concentrations. Giat Industries, qui demeure l'acteur industriel français majeur dans ce secteur aux côtés de Renault Véhicules Industriels et Panhard, poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique économique et social.

Dans le domaine naval, DCN, dont le savoir-faire couvre l'ensemble de la construction navale militaire, a développé des accords de coopération avec, par exemple, Bazan pour la réalisation de sous-marins de type *Scorpène*, ou encore des alliances sur des créneaux spécifiques, comme les systèmes de combat de sous-marins ou les torpilles.

La santé de l'industrie d'armement passe aussi par la conquête de parts de marché à l'exportation. En moyenne pluriannuelle, cette dernière compte ainsi pour environ 40 % de l'activité industrielle de défense totale. En 1999, la part export a été plus réduite, les livraisons s'établissant en dessous de 30 MdF. Cependant le niveau élevé des commandes en 1997-1998 (environ 80 MdF en deux ans) devrait conduire ultérieurement à un redressement. À terme, il paraît légitime de viser

une part à l'exportation de l'ordre de 50 % de l'activité globale, part déjà atteinte dans certains segments (aéronautique et électronique).

➤ L'accompagnement des restructurations industrielles

Les mouvements de restructuration sont accompagnés par les États, qui ont besoin de disposer de sociétés commercialement fortes, technologiquement puissantes et financièrement saines, s'appuyant sur un marché de l'armement à l'échelle du continent, pour équiper les armées des matériels nécessaires, dans les meilleures conditions de qualité, de compétitivité et de sécurité. Les États s'efforcent aussi de préserver le plus possible une capacité de mise en concurrence tout en garantissant leurs intérêts stratégiques.

Ainsi, la lettre d'intention (Loi) signée le 6 juillet 1998 par les ministres de la défense des six principaux pays européens producteurs d'armements a pour but de créer un environnement favorable au développement d'une industrie de défense intégrée en Europe.

➤ **Le cadre institutionnel de coopération**

1999 a été marquée par une redéfinition du cadre de la coopération de défense et de sécurité, tant au niveau de l'OTAN (à l'occasion du sommet du cinquantenaire à Washington) qu'au sein des institutions européennes (lors des sommets de Cologne et d'Helsinki). Cette redéfinition s'est traduite par :

- l'élargissement de l'Alliance atlantique à la Hongrie, la Pologne et la République tchèque ;
- l'adoption d'un nouveau concept stratégique visant à adapter les forces de l'OTAN aux évolutions géostratégiques ainsi qu'à améliorer leur interopérabilité ;
- la désignation d'un haut représentant permanent de l'Union européenne (UE) pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;
- la décision européenne de se doter de moyens autonomes de gestion des crises et d'action en commun.

Ces changements appellent une évolution du cadre de la coopération en matière d'armement. Au sein de l'OTAN, la conférence des directeurs nationaux d'armement a adopté, en novembre 1999, une réforme des structures d'armement, afin de renforcer la coordination entre celles-ci et les autorités militaires. Garantir leur complémentarité avec les structures qui se mettent en place pour l'Europe a constitué une priorité pour le ministère de la défense.

Au niveau européen, les propositions françaises visent : à conforter la place de l'UE dans la conduite d'une politique européenne de l'armement ; à promouvoir des initiatives pour harmoniser les programmes de recherche et de technologies et à améliorer les procédures de financement, en s'appuyant notamment sur l'OCCAR.

Cérémonie commémorative du cinquantenaire de l'OTAN à Washington, le 23 avril 1999.

Reuters/MAX PFP





LA MODERNISATION DES MODES DE FONCTIONNEMENT

La préparation des systèmes de défense futurs

Les choix de modernisation de l'équipement des forces armées répondent au souci de garantir l'efficacité et la cohérence d'ensemble des systèmes de défense dans la durée. Le ministère de la défense s'appuie pour cela sur une organisation, des méthodes et des processus désormais bien établis. Ceux-ci permettent notamment de dégager, grâce au travail des architectes de systèmes de force de la DGA et des officiers de cohérence opérationnelle des états-majors, une vision prospective concrétisée par *le plan prospectif à 30 ans* (PP 30).

Le PP 30 structure par système de force les besoins potentiels en capacités opérationnelles et technologiques pour les 30 prochaines années. Il constitue la référence pour les travaux de préparation du futur que mène le ministère de la défense. Il nourrit également la définition des politiques techniques et sectorielles mises en œuvre par la DGA, afin de disposer des capacités techniques et industrielles qui seront nécessaires.

La troisième version du PP 30 réalisée en 1999 doit beaucoup à la consultation de 400 personnalités des milieux politique, militaire, universitaire, industriel, économique et scientifique. Elle a permis d'ouvrir le champ des situations possibles en dégagant les évolutions significatives susceptibles de se produire dans les 30 prochaines années, qu'il s'agisse de l'apparition de nouvelles menaces, de nouvelles formes de combat ou de ruptures technologiques.

L'ensemble de ces analyses a permis de dégager un nombre limité de futurs possibles caractéristiques et bien différenciés. Ils ont été choisis dans l'optique de la construction d'un modèle de défense qui puisse s'adapter à la plus grande variété possible de situations.

Ces hypothèses servent à planifier les études de préparation des programmes, afin d'anticiper la meilleure réponse à apporter aux besoins opérationnels, lorsqu'ils seront formalisés. Le PP 30 sert aussi de base aux échanges conduits avec nos partenaires européens, en vue d'harmoniser les visions respectives du futur et de préparer, le plus en amont possible, la coopération sur les programmes de recherche et d'équipements à venir. Les travaux correspondants ont été lancés avec le Royaume-Uni et des contacts ont été pris avec l'Allemagne.

Un raisonnement par systèmes de force

La préparation du futur est conduite par système de force, c'est-à-dire par grande fonction militaire ou grande mission. Elle présente un caractère fortement interarmées et permet de faire jouer la complémentarité des différents systèmes d'armes tout en assurant une cohérence globale de l'ensemble. Il existe huit systèmes de force :

- dissuasion,
- commandement, contrôle, communication et renseignement,
- mobilité stratégique et tactique,
- frappe dans la profondeur,
- maîtrise du milieu aéroterrestre,
- maîtrise du milieu aéro-maritime,
- maîtrise du milieu aérospatial,
- préparation et maintien de la capacité opérationnelle.



SIRPA terre

Simulation de combats en milieu NBC (nucléaire-bactériologique-chimique).

Parmi toutes les études réalisées, celles à caractère opérationnel ou technico-opérationnel sont utiles pour déterminer les systèmes et les concepts d'emploi les mieux adaptés aux besoins futurs. Elles portent sur des domaines aussi variés que : le choix des solutions pour la succession des frégates de lutte anti sous-marine et des avisos actuels ; l'examen du concept d'*île flottante* ; les utilisations des avions sans pilote ou encore la comparaison coût/efficacité des différentes flottes d'avions de transport, etc...

Les études amont ont été orientées vers la satisfaction du besoin à moyen ou long terme avec le meilleur rapport coût/efficacité, lié à un programme ou à la maîtrise d'une technologie.

Le recours de plus en plus fréquent au développement de démonstrateurs per-

met : de mieux cerner le domaine d'application des nouvelles technologies mises en oeuvre ; de valider sur le terrain les concepts d'emploi nouveaux rendus possibles par ces technologies et de lever tous les risques, notamment techniques.

Ainsi, le projet *système combattant* couvre l'ensemble des études amont sur le système combattant du futur. Il va servir de base au lancement du programme *Félin*, qui vise le développement pour l'année 2005 d'un nouvel équipement ergonomique et léger, dotant le combattant de capacités de vision tout temps, de communications et d'un armement puissant, tout en améliorant sa protection et son autonomie.

Pour développer la coopération internationale sur les études amont, le ministère de la défense s'est fixé pour objectif



d'augmenter de 50 %, en 3 ans, les crédits consacrés aux études menées en coopération et a proposé à ses partenaires d'étendre le champ d'activité de l'OCCAR pour y inclure la gestion de projets de recherche.

Le montant des contrats d'études amont notifiés en 1999 a affiché une légère hausse par rapport à 1998, et s'est élevé à 3,6 MdF. Mais les études amont ne sont qu'un des volets de l'action du ministère de la défense en matière de recherche et de technologie puisqu'il faut y ajouter :

- le financement des organismes de recherche sous tutelle de la DGA (ONERA, Institut franco-allemand de Saint-Louis) ou dont la tutelle est partagée avec d'autres ministères (CNES dans le domaine spatial), sans oublier les laboratoires des écoles d'ingénieurs dépendant aussi de la DGA comme Polytechnique, Sup Aéro, l'ENSTA, l'ENSICA ou l'ENSIETA ;
- les travaux de recherche fondamentale et de nouveaux moyens d'expérimentation du commissariat à l'énergie atomique (CEA) ;
- la participation du ministère de la défense au budget civil de recherche et de développement dont a bénéficié le centre national d'études spatiales (CNES).

En 1999, le montant des crédits consacrés à ces actions a été de 4,7 MdF. Le montant total de crédits consacrés à la recherche et au développement par le ministère de la défense s'est élevé à 7,7 MdF.

La conduite des programmes d'armement

Les méthodes de conduite des programmes d'armement ont été profondément renouvelées. Ainsi, l'année 1999 a vu leur formalisation et la poursuite de la mise en place d'outils visant à améliorer

l'efficacité du fonctionnement des équipes de programme.

Les programmes sont désormais confiés systématiquement à des équipes intégrées, à tous les stades de leur déroulement, depuis leur préparation jusqu'à leur retrait du service. L'équipe intégrée rassemble autour d'objectifs communs de coût, de délais et de performance, des spécialistes des différents métiers nécessaires au programme issus de la DGA et des représentants des états-majors utilisateurs. Les industriels concernés peuvent la rejoindre lors de certaines phases, pour un travail *en plateau* permettant aux différents acteurs d'œuvrer en un même lieu et en ingénierie simultanée à l'optimisation de la définition du programme.

Le travail de l'équipe intégrée s'appuie sur des règles, des méthodes et des outils issus des meilleures pratiques. Ils ont été formalisés en novembre 1999 dans un texte qui a servi de base de négociation avec nos partenaires étrangers pour élaborer le référentiel de conduite des programmes de l'OCCAR.

L'approfondissement de la coordination dans le domaine logistique

En 1999, la logistique des forces a continué de s'adapter aux évolutions du contexte de la Défense :

- réduction du format des armées et amélioration permanente du rapport coût/efficacité du soutien des matériels et des hommes ;
- augmentation de la coopération dans le développement des nouveaux matériels d'armement ;
- accroissement du caractère interarmées et multinational des opérations.

Dans ce but, les nombreuses actions entreprises depuis la création d'une structure de coordination logistique en 1994 ont été poursuivies en 1999 :

- développement de procédures de fonctionnement communes mais répondant aux besoins particuliers des diverses composantes, chaque fois que cela est possible et rentable ;
- acquisition coordonnée de matériels communs ;
- formations communes de personnels des différentes armées ;
- création de communautés logistiques permettant de gérer des stocks communs de pièces de rechange ou de regrouper des moyens de soutien des différentes armées et organismes de la défense par entité géographique, tant en métropole que dans les départements et territoires d'outre-mer. Ainsi, un schéma directeur interarmées de stockage des munitions a été établi ; la mise en œuvre des décisions relatives à l'utilisation d'un carburant unique (aéronefs et véhicules) a été réalisée ;
- développement des capacités d'échanges d'informations entre les armées ;
- adoption de concepts et de procédures logistiques harmonisés avec ceux de nos alliés européens et de l'OTAN pour conduire les opérations dans un cadre interarmées et interalliés.

Les efforts engagés pour améliorer les méthodes de travail et de fonctionnement des organismes chargés de l'équipement et de la logistique des armées ont été poursuivis. Ainsi, les programmes d'équipement nouveaux font l'objet, dès l'expression du besoin opérationnel, de la prise en compte des besoins logistiques des diverses armées concernées ou des différents pays pour les programmes d'armement en coopération, et de l'élaboration d'un concept logistique visant à maîtriser le coût global par la définition d'un soutien logistique intégré. La recherche permanente de la concertation et de l'harmonisation des procédures permet le développement cohérent des systèmes d'information logistique, rendus plus performants par l'élargissement des bases de données et par une meilleure compatibilité des modes de communication.

Les actions engagées se sont également inscrites dans une démarche visant à optimiser la capacité des forces à intervenir dans un contexte multinational en bénéficiant d'une mutualisation des soutiens.

Ces approches nouvelles s'inscrivent dans une démarche de diminution des coûts et contribuent ainsi de façon significative à

Exercice aéronaval interalliés.



DR



l'effort national de réduction de la dépense publique.

La recherche d'une meilleure gestion des moyens

Le comité pour la réforme et l'innovation administratives (CRIA), créé par arrêté du 22 juillet 1998, réunit, chaque mois, sous la présidence du secrétaire général pour l'administration, des représentants des états-majors, directions, services et du contrôle général des armées. Un représentant du ministre chargé de la réforme de l'État participe aux réunions, la modernisation de l'administration de la Défense s'inscrivant pleinement dans l'exercice de réforme de l'État.

La démarche du CRIA s'efforce d'être concrète, pragmatique, prospective, et concertée avec les autres structures de coordination du ministère de la défense.

Le caractère concret se retrouve par exemple dans les réflexions conduites depuis plusieurs années autour de la rationalisation des transports terrestres afin de mieux utiliser les moyens de la Défense et développer le recours aux prestations croisées entre armées.

Avec la même volonté de réalisations très concrètes, le CRIA a demandé aux officiers généraux exerçant un commandement territorial dans le Sud-ouest d'examiner les conditions d'exercice du soutien des unités de chaque armée dans cette région et de proposer des mesures de soutien croisé pouvant se traduire par des économies. Ils ont fait de nombreuses propositions notamment en matière de dépannage routier, de création de structures interarmées de permanence médicale dans les principales villes de garnison, d'utilisation au profit d'unités des autres armées du centre de production



alimentaire de l'armée de l'air à Mérignac... Cette expérience a été jugée suffisamment probante pour que le CRIA demande aux généraux commandant en région Nord-ouest d'entreprendre la même réflexion.

La volonté d'être pragmatique et de travailler en concertation avec les structures de coordination du ministère de la défense se retrouve dans plusieurs chantiers dont notamment les réflexions sur l'organisation de la fonction infrastructure.

Un bilan des travaux menés par les trois directions⁽³²⁾ d'infrastructure intervenant au profit des armées dans l'adoption de normes techniques communes et les modalités d'exercice du soutien de proximité des unités militaires a montré qu'une réelle coopération était engagée et qu'elle pouvait être amplifiée par la mise

Engins du génie de l'air.

(32) Direction du génie (DCG), Direction des travaux immobiliers et maritimes (DCTIM), Direction de l'infrastructure de l'air (DCIA).



Personnel civil de la défense : opération d'entretien des ailes d'un *Atlantic*.

sur pied de structures de coordination communes à l'ensemble du ministère de la défense.

Le pragmatisme et la volonté de concertation animent également la démarche visant à rapprocher les structures d'approvisionnement en vivres des différentes armées au sein d'un établissement public qui pourrait intervenir pour l'approvisionnement des forces envoyées en opérations extérieures.

Le CRIA a engagé une démarche prospective qu'illustre la réflexion sur la conception et le développement d'un système de comptabilité analytique. Une meilleure connaissance des coûts des activités est en effet nécessaire pour améliorer les processus de décision et progresser dans la mise en commun des moyens entre les armées.

Les travaux relatifs au suivi des opérations d'externalisation conduites au sein du ministère de la défense traduisent la même volonté. Le CRIA a demandé à un groupe de travail de dresser un catalogue des réalisations, d'en tirer les enseignements en termes financiers, d'expertise juridique, de ressources humaines, voire d'organisation et de préparer un guide pratique.

Ces chantiers illustrent, parmi d'autres, la démarche du CRIA qui est un relais au sein de la défense de la démarche de modernisation de l'administration.

La structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques et associés de la défense (SIMMAD)

Le 16 juillet 1999, le ministre de la défense a décidé de créer la SIMMAD. La SIMMAD est un organisme intégré d'un type nouveau, dans lequel les chefs d'état-major d'armées, le directeur général de la gendarmerie nationale (DGCN) et le délégué général pour l'armement mettent en commun leurs attributions. Cette structure regroupe, dans un ensemble interarmées/DGA, les fonctions qui participent au maintien en condition opérationnelle (MCO) de tous les aéronefs (avions et hélicoptères), qui étaient jusqu'ici dispersées au sein des trois armées, de la gendarmerie nationale et de la DGA.

Ce regroupement sous une autorité unique doit permettre de réduire les coûts et d'optimiser la disponibilité de ces aéronefs par une réactivité accrue dans l'exécution des activités de MCO : réparations, achats de pièces de rechanges, gestion des stocks.

C h a p i t r e 5

Le renforcement du lien entre la Nation et ses armées

Le renforcement du lien avec la Nation est une nécessité pour des armées qui se professionnalisent. Pour réussir cette évolution, le ministère souhaite manifester la plus grande transparence et informer le plus possible le Parlement mais aussi les Français sur son action.

Il a ainsi été décidé d'opérer un changement fondamental dans l'approche de la réglementation de sûreté applicable au nucléaire ; le décret du 11 octobre a posé le principe de la transparence dans ce domaine en ce qui concerne les installations nucléaires intéressant la Défense. Le même souci de transparence a dominé dans les relations avec la commission consultative du secret de la défense créée par la loi du 8 juillet 1998.

Des efforts très importants de communication ont été engagés, y compris sur les activités opérationnelles.

Une réelle volonté d'ouverture du monde militaire à la société civile a conduit à mener une politique volontariste en matière d'accès des femmes aux emplois militaires. La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), qui doit être l'occasion pour les jeunes Français et Françaises d'entrer en contact avec la Défense témoigne de cette volonté d'ouverture.

Enfin, le rapprochement avec les services chargés des anciens combattants mis en œuvre en fin d'année a donné à la Défense les moyens de conforter dans la société les valeurs dont le mode combattant est porteur.

LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

Les Français font aujourd'hui de l'accès à l'information une exigence démocratique et la Défense, comme les autres institutions de l'État, a le devoir d'informer les citoyens sur ses activités. Dans ce cadre, la communication a pour enjeux de renforcer l'intégration de la Défense dans la Nation, d'obtenir l'adhésion nationale et internationale autant qu'interne, et de favoriser la transformation de l'institution par le recrutement et la reconversion de son personnel.

Pour atteindre ces objectifs, les services de communication de la Défense et des forces armées, coordonnés par la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd), organisent tout au long de l'année des manifestations publiques, apportent leur concours aux médias et développent des actions de communication spécifiques.

La participation à des manifestations publiques

L'organisation de journées portes ouvertes et d'expositions, la participation à diverses manifestations (événements sportifs et culturels, colloques, etc) sont l'occasion pour les forces armées d'aller à la rencontre du grand public.

Présentes notamment lors de foires nationales et internationales, les expositions itinérantes avec des cars-podiums permettent de visiter de nombreuses villes de France. Le car-podium national de l'armée de terre a ainsi participé à 15 manifestations dont la foire-exposition de Toulouse (26 régiments concernés, 39 matériels majeurs exposés, 300 000 visiteurs du 25 octobre au 7 novembre).

Les centres commerciaux restent les lieux les plus favorables pour des expositions

fixes. A titre d'illustration, la fréquentation des sites d'expositions fixes mis en place par la marine nationale dans 10 villes de France a été d'environ 6 000 visiteurs⁽³³⁾ par jour (86 jours d'exposition au total). L'animation de prestige *des ailes et des hommes* fait connaître et rencontrer l'armée de l'air. Exposition interactive installée pour une durée de



Les Alphajets de la patrouille de France.

deux semaines dans des centres commerciaux, elle mobilise d'importants moyens : installations de deux avions d'armes, de réacteurs et de simulateurs, exposition de photographies et de maquettes. En 1999, elle a été installée dans 6 villes. La fréquentation était d'un peu plus de 20 000 personnes par jour sur 70 jours d'exposition.

Les armées participent également à de nombreuses manifestations culturelles et sportives. Pour l'armée de terre, il s'agit d'épreuves de duathlon, de triathlon, de parachutisme sportif, du tour de France aérien des jeunes handicapés et son stand

(33) Est considéré comme visiteur toute personne restant plus de cinq minutes sur le stand.

« En 1999 le nombre de consultations du site internet du ministère de la défense a doublé. »

images de l'armée de terre a été présent dans 13 manifestations dont 7 salons de l'étudiant, le salon du modèle réduit et la foire de Paris. La marine nationale a été présente lors des grandes courses maritimes : course du Figaro, transatlantique Jacques Vabre. Les équipes de présentation de l'armée de l'air (Patrouille de France, équipe de voltige, Cartouche dorée, présentateurs d'escadrons) ont participé à 70 manifestations aériennes (meetings d'aéro-clubs, manifestations organisées par des municipalités, salons etc.). Tout au long de l'année, la gendarmerie nationale a participé à des manifestations aussi diverses que le salon du cheval, le salon de l'environnement à Paris ou le Téléthon ...

Les relations entre le ministère de la défense et les industriels de l'armement ont été fortement influencées par la réorientation de la conduite des programmes vers la réduction des coûts et des délais. Un véritable partenariat avec l'industrie s'est engagé.

En 1999, trois carrefours généraux DGA/industrie ont été organisés. Ces manifestations ont rassemblé chacune près de 300 participants sur des thèmes tels que les exportations, la conduite des programmes ou encore les moyens d'expertise et d'essais. Elles sont l'occasion d'un dialogue entre l'État et les industriels et améliorent la visibilité des stratégies d'acquisition du ministère. Ces carrefours nationaux sont complétés par des carrefours sectoriels pour les sociétés ayant une activité dans un domaine particulier de l'industrie de la défense (lutte

sous-marine, télécommunication, véhicules blindés, etc) : 6 réunions de ce type ont été organisées en 1999.

En 1999 le *Forum Gestion Publique - Les Echos*⁽³⁴⁾ a pris une ampleur particulière dans le contexte de la globalisation des économies. Il a permis à des acteurs des services publics et de l'économie d'analyser les processus et les modes de gestion pour permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité des organisations publiques ainsi que la gestion des hommes.

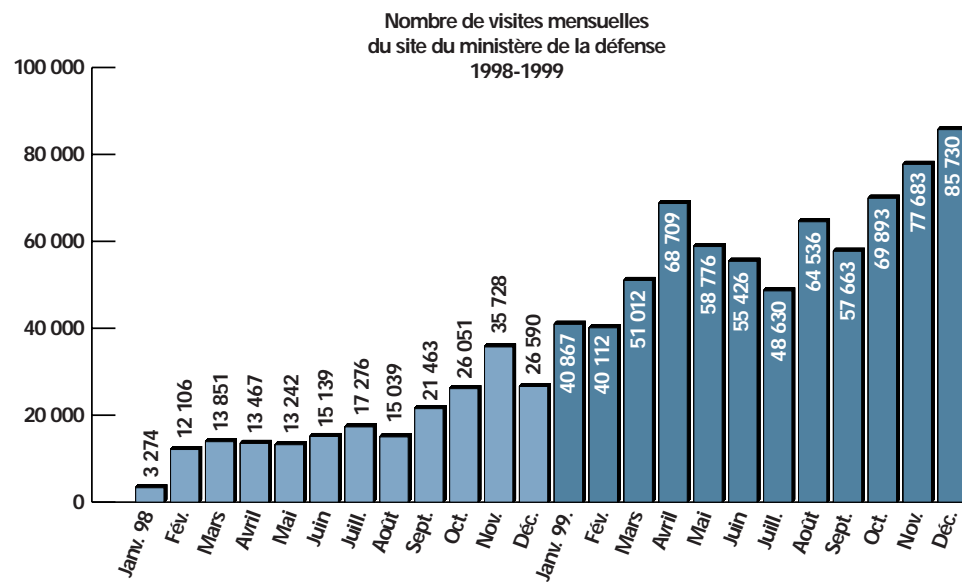
Le développement du site internet du ministère de la défense :
www.defense.gouv.fr

Une information complète sur la Défense est disponible sur le site internet du ministère (www.defense.gouv.fr). En 1999, le site contenait près de 50 000 pages et plus de 15 000 images, photos ou illustrations, des animations sonores et audiovisuelles. Accessible en trois langues : français, anglais et espagnol, il donne au jour le jour l'actualité des armées et grands services du ministère. Il propose également des dossiers de fond téléchargeables sur les grands sujets du moment, présente des ouvrages liés à la Défense ainsi que des

Page d'accueil du site internet du ministère de la défense.
<http://www.defense.gouv.fr>

(34) La DGA a initié en 1998 un partenariat avec le quotidien *Les Echos* qui a donné lieu à l'organisation du premier Forum de la Gestion Publique. Lieu d'échange et de débats, ce rendez-vous a été l'occasion de présenter un certain nombre d'outils, d'expériences répondant aux impératifs des réformes en cours et à venir, notamment de la réforme de l'État.





Site internet du ministère de la défense. La visite virtuelle du char *Leclerc*.

images inédites, fixes ou animées, et des visites virtuelles. Enfin, il met à la disposition de l'internaute l'intégralité de ses archives depuis 1998.

En 1999 le site internet du ministère de la défense a doublé son taux de consultation : on est ainsi passé d'environ 40 000 visites par mois au début de l'année à plus de 85 000 en décembre. Cette progression a été favorisée par des circonstances exceptionnelles (crise du Kosovo, naufrage de l'*Erika*, intempéries de décembre).

La participation du ministère de la défense à des manifestations nationales comme *la Fête de l'Internet* (20 et 21 mars) a aussi contribué à faire connaître le site au plus grand nombre. En 1999, la Défense a participé à cette manifestation nationale en mettant gratuitement à la disposition du

public à la Cité des sciences de la Villette, 10 ordinateurs connectés à internet.

La mise en ligne de dossiers inédits et la présentation de visites virtuelles ont contribué au succès du site. Ainsi, par exemple la visite virtuelle de *l'Hôtel de Brienne* (mise en ligne à l'occasion des *Journées du patrimoine 1999*), la visite virtuelle du char *Leclerc* (mise en ligne au moment de l'engagement des chars *Leclerc* au Kosovo).

Les campagnes de recrutement

En 1999, les forces armées ont organisé plusieurs campagnes de recrutement à l'échelon national (télévision, radio) et au niveau régional (affichage, radio, publi-postage, presse gratuite...). Ces actions ont permis une augmentation de la fré-

Campagne de recrutement de l'armée de terre.





Officier de presse et journalistes en ex-Yougoslavie.

quentation des centres d'information et de recrutement.

Les principales actions de communication

D'importantes actions de communication ont été organisées à l'occasion d'événements exceptionnels, ainsi par exemple lors :

- de l'exercice de sécurité nucléaire Monségurnat⁽³⁵⁾ (2-3 février). La médiatisation de cet exercice s'inscrit dans la démarche de transparence initiée par le gouvernement en 1998 sur le nucléaire civil et militaire ;
- du salon du Bourget (13 au 20 juin) ;
- du premier anniversaire de la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD), (9 octobre) ;
- du vote du texte définitif de la loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense (13 octobre) ;
- du salon de l'éducation (24 au 28 novembre) auquel ont participé les trois armées, la gendarmerie nationale, la DGA, le service de santé des armées et la direction de la fonction militaire et du personnel civil ;
- du lancement d'Hélios I B, deuxième satellite européen d'observation à

- des fins de sécurité et de défense (3 décembre 1999) ;
- de la destruction du stock français de mines antipersonnel (20 décembre).

La communication opérationnelle

La communication opérationnelle a été conduite avec une volonté permanente de transparence, avec comme seule limite le souci légitime de ne pas divulguer des informations sensibles. En métropole comme sur les théâtres d'opérations, la Défense a répondu en permanence aux sollicitations des médias français et étrangers. En outre, elle a pris l'initiative de rendre compte au grand public de son action, notamment dans ses publications et sur son site internet.

La crise du Kosovo⁽³⁶⁾

Pendant la campagne aérienne de l'OTAN, trois objectifs principaux ont été assignés à la politique d'information :

- marquer que la France assumait ses responsabilités internationales, particulièrement au sein de la coalition ;
- permettre à l'opinion publique de comprendre l'action de la France ;
- mettre en évidence le savoir faire des armées.

Le ministère de la défense a joué un rôle central dans la gestion de la politique d'information et de communication qu'il a souhaité la plus transparente possible. Au sein de la Défense, la politique d'information a été dirigée par la DICOd et conduite par la chaîne de communication (DICOd, cellule de communication de l'état-major des armées (EMA), services d'information des armées).

Ainsi, des points de presse associant, selon les circonstances le ministre de la défense, le chef d'état-major des armées, le porte parole du ministère et son homologue du ministère des affaires étrangères, ont été régulièrement organisés.

(35) Le thème choisi pour Monségurnat 1999 était un accident survenant à bord d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins, dans la base de l'île longue, avec rupture des barrières de confinement autour du cœur du réacteur de propulsion.

(36) Voir : Les enseignements du Kosovo, coll. Analyse et références, DICOd, novembre 1999.

Dès les premiers jours des bombardements aériens, l'équipe de télévision d' *Envoyé spécial* a été ainsi autorisée à suivre le ministre de la défense et le chef d'état-major des armées (CEMA), notamment au centre opérationnel interarmées (COIA) et à la direction du renseignement militaire (DRM), et toute facilité a été donnée aux journalistes pour se rendre sur les théâtres. C'est ainsi qu'entre le 24 mars et le 31 mai, outre les actions sur le territoire national, la cellule communication de l'EMA et le centre de presse de la DCoD ont organisé 10 voyages de presse⁽³⁷⁾ et assuré le transport en Macédoine et en Albanie de 273 journalistes par voies aériennes et maritimes militaires.

La structure de communication opérationnelle, mise en place à Kumanovo au profit de la force d'extraction, a été transférée à Mitrovica dès l'entrée de la KFOR (Kosovo Force) au Kosovo. Par ailleurs, dès le 1er avril, une cellule de communication a été installée en Albanie, à Tirana puis à Elbasan, au profit de l'AFOR (Albanian Force) et de la force sud (task south force). À partir du mois de juillet, une structure de communication opérationnelle a été installée au sein de la KFOR, notamment à Mitrovica pour l'ensemble de la Brigade multinationale nord (BMN-N).

Le 21 juin, le ministère de la défense a organisé un séminaire sur *les premiers enseignements des opérations au Kosovo*. Ce séminaire visait à mettre à la disposition de l'opinion un ensemble d'éléments d'appréciation et d'analyses sur la conduite de la crise. A cette fin, outre les autorités politiques et militaires, des journalistes spécialisés, des universitaires et des chercheurs y ont été conviés.

Les autres actions de communication opérationnelle

Au nombre des actions de communication opérationnelle, il convient également de noter :

- la projection d'une structure de communication opérationnelle : au Timor Oriental dans le cadre de l'opération SANTAL (septembre 1999 à janvier 2000) ;
- le suivi de la communication opérationnelle relative à l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine ;
- la médiatisation de l'exercice *Guidimakha* au Sénégal (voyage de presse, centre de presse) ;
- la mise en place d'une cellule de crise à l'occasion de la mise en œuvre du plan POLMAR (naufrage du pétrolier *Erika*) et lors des intempéries de décembre 1999 - janvier 2000.

(37) 6 à Istrina au sein de l'armée de l'air et 4 sur le porte-avions Foch.

L'image des armées en juin 1999

Le ministère de la défense fait réaliser depuis dix ans deux sondages annuels⁽³⁸⁾ : *Les Français et la Défense nationale* et *Image des armées*.

En juin 1999, l'image des armées atteint son meilleur résultat depuis dix ans : 78 % des personnes interrogées ont une *bonne opinion* de l'armée. L'armée de l'air rallie toujours le plus d'opinions positives, 88 % (comme en 1998), suivie de la marine nationale, 87 % (86 % en 1998). L'armée de terre bénéficie d'une hausse d'image avec 81 % d'opinions favorables soit un gain de 9 points en dix ans. L'armée française inspire des sentiments de sympathie pour 74 % des personnes interrogées (71 % en 1998), de sécurité pour 69 % (67 % en 1998), et de fierté pour 60 % (61 % en 1998). 76 % la perçoivent comme *efficace* (chiffre le plus élevé depuis 1990). La professionnalisation des armées est largement approuvée (84 %) et connotée de façon très positive. Les Français sont plutôt favorables à la perspective d'une carrière militaire : 63 % déclarent qu'ils laisseraient un de leurs proches s'engager dans l'armée sans l'en dissuader (60 % en 1998).

(38) Echantillon national de 1 000 personnes représentatives de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, interrogées en face à face à leur domicile

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FÉMINISATION DES ARMÉES

La loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires ne comporte aucune restriction liée au sexe et, depuis la fin des années 70, les décrets statutaires des différents corps d'officiers et de sous-officiers prévoient l'accès des femmes. Mais ces décrets instaurent des quotas ou renvoient à d'autres textes le soin de répartir la proportion d'hommes et de femmes admis à intégrer les différents corps, sous réserve, en outre, des emplois qui ne pouvaient être tenus que par des hommes.

La féminisation des armées a pris de l'ampleur à partir de 1998 suivant en cela l'évolution de la société. Désormais, le principe est l'égal accès des hommes et des femmes aux corps militaires et ce n'est qu'à titre d'exception que la nature des emplois ou leurs conditions d'exercice peuvent justifier d'exclure l'affectation de militaires féminins.

Ce mouvement qui traduit la volonté générale de la société pour la parité, trouve dans la professionnalisation un contexte favorable. En élargissant le vivier de recrutement des différentes armées, il rend plus accessibles les objectifs que la Défense s'est fixée en matière d'engagements en termes quantitatifs et qualitatifs, les ressources humaines nécessaires à l'armée professionnelle ne pouvant être dégagées que par la totalité des classes d'âge recherchées.

Le développement de la présence et du rôle des femmes au sein des armées constitue l'un des axes forts de l'action du ministère de la défense. La répartition des

femmes en 1999 montre la situation contrastée des armées et du service de santé.

Aussi l'année 1999 est-elle marquée par une large réflexion sur le maintien des restrictions d'emplois. Elle a abouti à une

Le lieutenant Caroline Aigle.
Première femme pilote
de chasse en France.



Militaire français
au Kosovo.

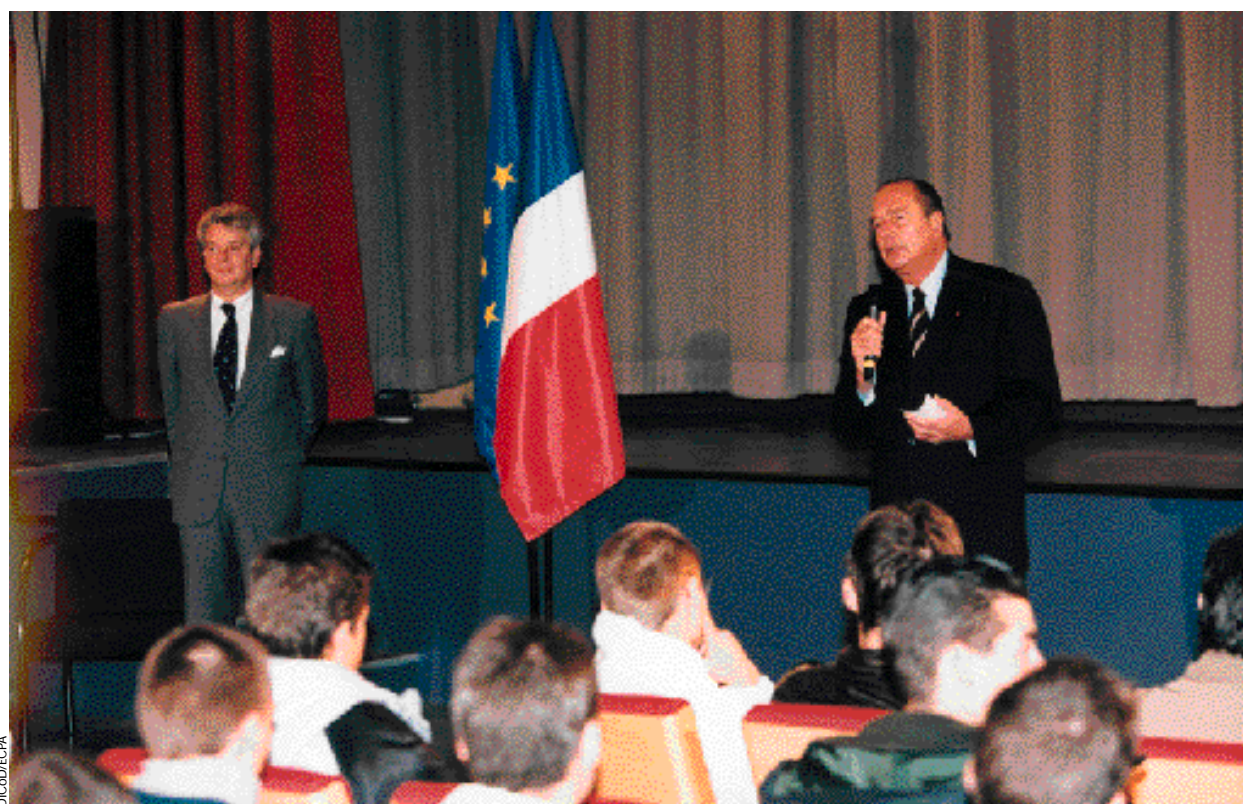
première évolution réglementaire. Après l'arrêté du 29 avril 1998, l'arrêté du 10 novembre 1999 a poursuivi la réduction des postes exclusivement réservés aux hommes. Les nouveaux postes accessibles aux femmes à la fin de l'année 1999 sont : les équipages d'avions embarqués dans la marine, les emplois

d'officiers et de sous-officiers du groupement de sécurité et d'intervention de la gendarmerie ainsi que ceux de sous-officiers de la garde républicaine (les emplois d'officiers étaient déjà ouverts). Une deuxième mesure d'ouverture supplémentaire devrait suivre courant 2000.

Répartition des hommes et des femmes au sein des armées et services en %							
		Officiers supérieurs	Officiers subalternes	Sous-officiers supérieurs	Sous-officiers subalternes	Militaires du rang	Total
Armée de terre	H	98,48	95,99	89,80	88,88	93,70	92,22
	F	1,52	4,01	10,20	11,12	6,30	7,78
Marine nationale	H	98,63	93,58	96,29	89,58	91,28	92,16
	F	1,37	6,42	3,71	10,42	8,72	7,84
Armée de l'air	H	96,36	94,86	91,01	87,80	74,17	87,04
	F	3,64	5,14	8,99	12,20	25,83	12,96
Gendarmerie nationale	H	99,61	98,78	98,33	95,07	93,89	95,76
	F	0,39	1,22	1,67	4,93	6,11	4,24
SSA	H	90,64	72,14	29,89	45,36	80,99	59,36
	F	9,36	27,86	70,11	54,64	19,01	40,64
SEA	H	97,2	91,3	97,9	92,2	94,7	95,1
	F	2,8	8,7	2,1	7,8	5,3	4,9
DGA	H	93,99	90,27	100	100	100	91,87
	F	6,01	9,73	0	0	0	8,13
TOTAL	H	96,96	93,83	90,67	91,62	90,45	91,55
	F	3,04	6,17	9,33	8,38	9,55	8,45

Source : OSD (sauf DGA DFP/FM)

LE NOUVEAU SERVICE NATIONAL



Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) au Fort Neuf de Vincennes

La volonté de renouveler le lien indispensable qui unit la Nation à ses armées, alors que la suspension de l'appel sous les drapeaux interviendra en 2002, est au cœur des actions du ministère de la défense. L'année 1999 est une année de superposition des deux systèmes avec la montée en puissance du nouveau service national et la réduction, conforme aux prévisions, du nombre des appelés sous les drapeaux nés jusqu'au 31 décembre 1978.

Pour les jeunes gens nés à partir du 1^{er} janvier 1979, la loi portant réforme du service national a créé un parcours de citoyenneté universel, qui débute par l'enseignement de la défense dans les col-

lèges et lycées. Il se poursuit par le recensement à l'âge de 16 ans et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) qui est l'occasion d'établir un contact direct entre la jeunesse et la Défense. La JAPD a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre la jeunesse et les armées. Elle permet de compléter l'enseignement reçu sur les problèmes de défense et de créer les conditions d'un dialogue entre les armées et les jeunes.

Elle constitue également une ouverture permettant de prolonger les relations avec les forces armées, proposée aux

jeunes Français qui le souhaitent : préparation militaire, volontariat ou encore engagement dans la réserve. Ces trois possibilités permettent, à ceux qui le souhaitent, d'apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale.

La JAPD permet enfin de détecter les jeunes en grave difficulté de lecture et de leur proposer de recourir aux instances spécifiques de remédiation.

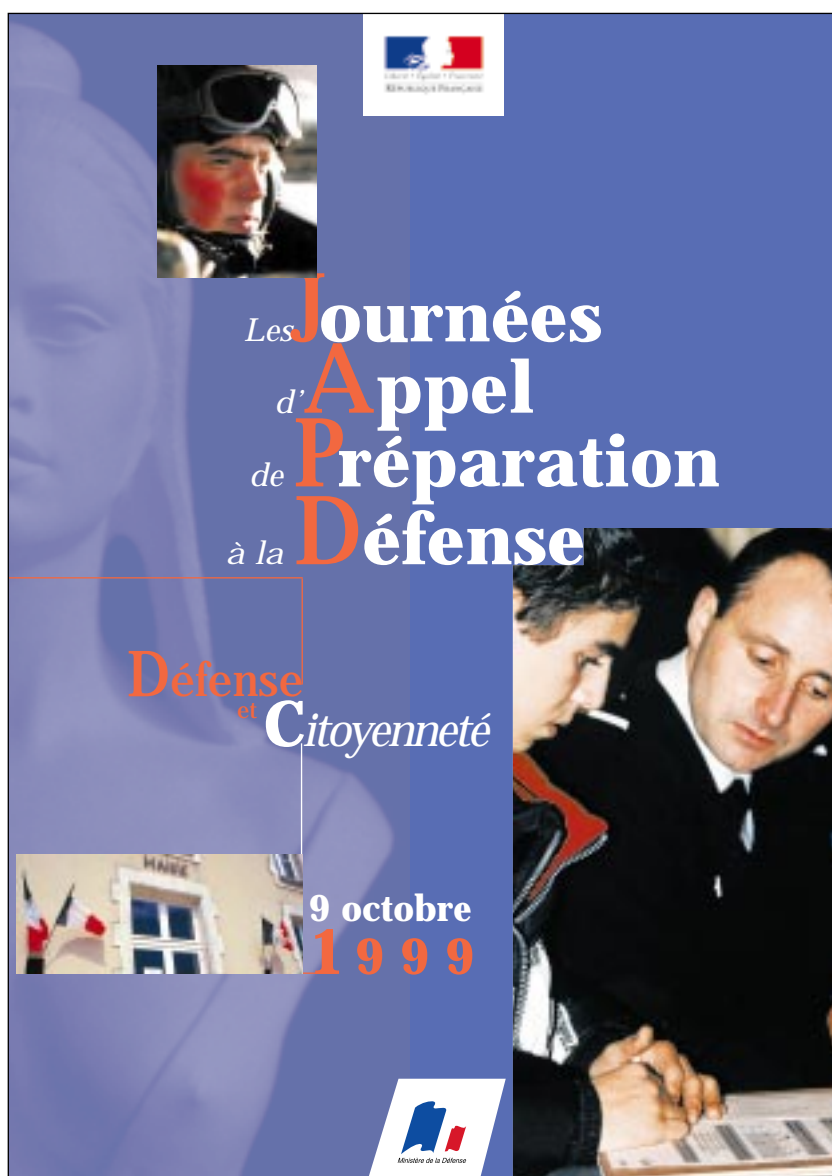
En métropole, la JAPD se déroule tous les mercredis et samedis sur environ 220 sites militaires ou civils répartis dans les départements de façon à convoquer les jeunes au plus près de leur domicile. Environ 88 % d'entre eux sont appelés dans leur département de résidence, dont 60 % dans leur arrondissement et 10 % dans leur commune. Pour augmenter les capacités d'accueil dans des zones à forte densité de population, trois sites JAPD fonctionnent en continu du lundi au samedi depuis le 6 septembre 1999 à Versailles, Valenciennes et Lyon.

Dans les départements et territoires d'outre-mer, les sites relèvent pour la plupart des unités du service militaire adapté (SMA). Pour les jeunes résidant à l'étranger, des modalités particulières mises en œuvre par le ministère des affaires étrangères ont été définies après avis du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Le nouveau service national est devenu une réalité. En 1999, 597 269 jeunes ont participé à la JAPD. Les questionnaires remplis par tous les participants à l'issue de la journée indiquent qu'elle a donné satisfaction à 80 % d'entre eux. A la fin de cette journée, 23 % des jeunes ont exprimé un intérêt pour les préparations militaires, le volontariat ou un engagement dans les armées et près d'un tiers a souhaité approfondir ce premier contact avec les armées.

Pour cette raison l'expérimentation d'une deuxième rencontre entre les jeunes qui le désirent et les forces armées de leur choix a débuté en mai 1999. Chaque armée propose aux jeunes intéressés, à l'issue de la JAPD, une rencontre spécifique (visite de bases aériennes, de ports, de régiments, découverte de matériels, présentation d'activités, etc...). En 1999, environ 1 000 jeunes ont participé à ces rencontres.

Couverture du dossier de presse réalisé par la DICOd à l'occasion du premier anniversaire des JAPD.



LA POLITIQUE DE MÉMOIRE

Créée par décret du 15 novembre 1999 au sein du secrétariat général pour l'administration (SGA), la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) est chargée, notamment, de conduire les actions culturelles et éducatives du ministère de la défense et a ainsi un rôle essentiel pour mener des actions fortes dans le domaine de la politique de la mémoire des guerres et des conflits contemporains. Dans le domaine de la mémoire, elle a repris les activités de la délégation à la mémoire et à l'information historique du secrétariat d'État à la défense chargé des anciens combattants.

Elle est chargée de l'organisation de diverses manifestations qui sont des moments importants pour le monde combattant et pour faire vivre le devoir de mémoire :

- des cérémonies légales (commémoration de la déportation, victoire de 1945, fête du patriotisme, commémoration des persécutions racistes et antisémites, armistice de 1918), ainsi que d'une quinzaine de cérémonies exceptionnelles ;
- des expositions ; en 1999, trois ont été proposées sur les thèmes suivants : 1919-1939 : d'une guerre à l'autre ; la citoyenneté ; Jean Moulin.



La flamme du soldat inconnu, Arc de Triomphe (Paris).

Elle soutient des actions de mémoire à visées citoyennes, pédagogiques et commémoratives (colloques, expositions, publications...) (39), des films documentaires pédagogiques (40), l'édition d'ouvrages d'art et d'histoire. Elle publie des brochures et plaquettes ainsi qu'une revue d'information mensuelle *Les chemins de la mémoire*. Enfin, elle gère une médiathèque (41) ouverte au public.

A ces activités traditionnelles, s'ajoute la tutelle du musée de l'armée, du musée de la marine et du musée de l'air et de l'espace. La collaboration avec les délégués du patrimoine des différentes armées, qui

(39) 64 actions pour un montant de 2,9 MF en 1999.

(40) 9 pour un montant de 0,29 MF en 1999.

(41) 12 900 ouvrages, 16 000 photographies, 1 000 vidéogrammes.



Commémoration
de l'armistice
du 11 novembre 1918
à Paris.

ont en charge les musées de formations et de tradition, devrait aussi permettre de mieux faire partager par le public la richesse du patrimoine de la Défense.

La DMPA a, en outre, la charge des monuments historiques de la Défense et des nécropoles nationales.

L'action de la DMPA s'inscrit dans une nouvelle dynamique répondant aux objectifs suivants :

- affirmer plus encore sa vocation pédagogique en orientant une grande partie de sa production vers les jeunes, et en cherchant de nouveaux relais ;
- développer les partenariats avec les autres services de l'État (Éducation, Jeunesse et Sport, Culture, Tourisme...) et des partenaires partageant ses préoccupations (fondations de mémoire, associations, témoins, chercheurs, créateurs, éditeurs, sociétés de production...);

- atteindre de nouveaux publics, notamment en utilisant les nouvelles technologies ;
- trouver des formes de commémoration intéressant un plus large public, notamment les jeunes ;
- donner à ses actions une dimension internationale, et en particulier européenne ;
- prolonger sa mission d'entretien et de restauration du patrimoine architectural et commémoratif de la Défense par son utilisation dans des manifestations culturelles ;
- lancer le tourisme de mémoire en le dotant des structures nécessaires à cet ambitieux projet d'aménagement du territoire ;
- mettre en œuvre une politique coordonnée et efficace pour une gestion moderne des archives et des bibliothèques au sein de la Défense.



Djico/ECFA

De gauche à droite : le ministre de la Défense, Alain Richard; le gouverneur militaire de Paris, le général d'armée Billot; le Premier ministre, Lionel Jospin; le chef de l'état-major particulier du Président de la République, le général de corps d'armée Bentegeat; le chef d'état-major des Armées, le général d'armée Kelche.



Calendrier 1999 :

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

1^{er} Janvier

- Création du commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre (CDES).

6 Janvier

- Installation par le ministre de la défense du Conseil économique de la Défense.

7 Janvier

- Signature d'une convention pour la reconversion des militaires entre le ministère de la défense et AFT-IFTIM (association française pour le transport et institut de formation aux techniques d'implantation et de maintenance).

20 Janvier

- Remise du prix Marc Flament organisé par le ministère de la défense ayant pour thème : *Regards 1998 sur la Défense* pour honorer les journalistes et reporters photographes.
- Le général de brigade aérienne J-P Haigneré, spationaute français, s'envole à bord de la capsule Soyouz pour rejoindre la station MIR.

26 Janvier

- Première sortie en mer du porte-avions Charles-de-Gaulle.

27 Janvier

- Fin de l'expédition *pôle sud 1998* de l'armée de terre commencée le 21 novembre 1998.

28 Janvier

- Réunion du Haut conseil de la mémoire combattante, présidée par le Président de la République, Jacques Chirac, qui marque le terme de la consultation pour préparer l'insertion du secrétariat d'État au sein du ministère de la défense chargé des anciens combattants.
- Début de l'exercice RECAMP au Sénégal, soutien de la France à la force interafricaine de la paix.

5 Février

- Décision de transformer le centre de formation à la gestion des ressources humaines (CFRH) en centre de formation au management du ministère de la défense (CFMD).

11 Février

- Le président directeur général d'Air France, J-C Spinetta et le chef d'état-major de l'armée de l'air, le Général J. Rannou, signent - en présence du ministre de la défense, Alain Richard - une convention visant à faciliter la reconversion du personnel de toutes les spécialités de l'armée de l'air.

15 Février

- L'État et le groupe Lagardère s'accordent sur les conditions financières et partenariales de la constitution du futur ensemble Aérospatial-Matra.

26 Février

- Sixièmes rencontres parlementaires Paix et Défense : *Le prix de la Défense*.

- 28 Février** • Visite du Président de la République à la Force d'extraction déployée en Macédoine.
- 5 au 7 Mars** • 35^{ème} conférence sur la politique de sécurité des pays de l'Alliance atlantique à Munich (Allemagne).
- 8 Mars** • Décret créant le secrétariat général pour l'administration (SGA) et en fixant les attributions et l'organisation.
- 11 Mars** • Deux arrêtés instaurant un nouveau mode de gestion du personnel militaire de l'armée de terre qui vise à privilégier désormais la notion de métier sur la notion d'arme.
- 11 et 12 Mars** • Colloque à l'Assemblée nationale sur le 50^{ème} anniversaire de l'Alliance atlantique et de l'OTAN.
- 16 Mars** • Discours du ministre de la défense devant l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO).
- 20 Mars** • Clôture par le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jean-Pierre Masseret, du séminaire national des jeunes cadres de réserve.
- 22 Mars** • Communiqué des ministres français, britannique et italien de la défense sur la frégate européenne *Horizon*.
- 24 Mars** • Participation à la campagne aérienne dans le cadre de l'opération Force alliée au Kosovo.
- 26 Mars** • Intervention du Premier ministre, Lionel Jospin, devant l'Assemblée nationale sur la situation au Kosovo.
- 29 Mars** • Allocution du Président de la République sur le Kosovo.
- 31 Mars** • Arrivée du premier *Mirage 2000-5* au sein d'un escadron de chasse de l'armée de l'air.

Intervention des formations militaires de la sécurité civile lors du tremblement de terre du 7 septembre 1999 à Athènes (Grèce).



Crouillard

- 1^{er} Avril**
 - Début de l'opération Trident Humanitaire en Albanie et en Macédoine au profit des réfugiés du Kosovo.
- 4 Avril**
 - Cinquantième de la signature du traité de l'Alliance atlantique et de la création de l'OTAN.
- 7 au 23 Avril**
 - Exercice de la brigade franco-allemande au camp de Mourmelon-Suippes (Marne).
- 14 Avril**
 - Inauguration au musée de l'armée de l'exposition : *L'armée marocaine : traditions et ouverture*.
- 15 Avril**
 - Promulgation de la loi comportant une disposition permettant aux jeunes Françaises nées avant le 31 décembre 1982 d'effectuer un volontariat dans les armées.
- 21 Avril**
 - Intervention radio-télévisée du Président de la République sur l'évolution de la situation au Kosovo.
- 22 au 25 Avril**
 - Au sommet de Washington, élargissement de l'Alliance atlantique et adoption d'un nouveau concept stratégique.
 - Cérémonie du cinquantième de l'OTAN.
- 8 Mai**
 - Commémoration du 8 mai 1945.
- 10 Mai**
 - Professionnalisation des jurys de concours pour la mise en place de formations spécifiques.
- 12 Mai**
 - Approbation par le ministre de la défense du plan d'entreprise de la direction des constructions navales (DCN) et de sa transformation en service à compétence nationale autonome.
- 19 Mai**
 - Visite du Président de la République au Centre de conduite des opérations aériennes.
- 26 Mai**
 - Promulgation de la loi portant création du conseil national des communes Compagnon de la Libération qui prend le relais de l'Ordre de la Libération.

Entrée des chars *Leclerc* au Kosovo en juin 1999.



D. COUDÉCHA

- 28 Mai** • Le lieutenant Caroline Aigle, première femme pilote de chasse de l'armée de l'air, reçoit son brevet de pilote.
- 29 Mai** • Intégration de la brigade française dans la KFOR stationnée en Macédoine, noyau d'une force de maintien de la paix au Kosovo.
- 2 et 3 Juin** • Colloque de la caisse nationale militaire de sécurité sociale sur la protection sociale des militaires.
- 3 et 4 Juin** • Déclaration sur l'Europe de la défense, au Conseil européen de Cologne (Allemagne).
- 4 Juin** • Admission au service actif de la quatrième frégate de type *La Fayette* (*Aconit*) et du deuxième avion de guet embarqué (*Hawkeye*).
- 6 Juin** • Commémoration du débarquement du 6 juin 1944.
- 8 Juin** • Nomination des membres de la commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).
- 9 Juin** • Notification d'une commande globale pour 48 avions *Rafale*.
- 10 Juin** • Fin de la phase aérienne et maritime des opérations de recours à la force par les États de l'Alliance atlantique pour faire respecter le droit au Kosovo et début de la phase terrestre.
- 11 Juin** • Fusion Aérospatiale-Matra et cotation en bourse.
- 12 Juin** • Entrée de la brigade Leclerc au Kosovo (brigade multinationale nord sous commandement français au sein de la KFOR).
- 13 au 20 Juin** • 43^{ème} salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget (Paris).
- 18 Juin** • Notification du contrat de production de la première tranche des hélicoptères *Tigre*.
- 21 Juin** • Séminaire sur les enseignements du Kosovo ouvert à la presse et aux chercheurs.
• Participation des forces armées à la fête de la musique.
- 29 Juin** • Séminaire *Défense et emploi* du conseil économique de la Défense.
- 1^{er} Juillet** • Décret modifiant l'organisation générale de l'armée de terre.
• Dissolution de l'état-major du commandement des forces françaises stationnées en Allemagne (Baden-Baden), de l'état-major de la 1^{ère} division blindée ainsi que de 8 régiments et d'un établissement.
• Cérémonie de création de la 3^{ème} brigade mécanisée à Limoges.
• Signature d'une convention pour la reconversion des militaires entre le ministère de la défense et *Federal Express*.
- 6 et 7 Juillet** • Premiers essais d'appontage et de catapultage du *Rafale* sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle*.
- 14 Juillet** • Fête nationale avec la participation de la Garde royale marocaine.
- 16 Juillet** • Création de la structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques et associés de la défense (SIMMAD).
- 20 Juillet** • Instruction précisant les attributions du fonctionnaire chargé de la de sécurité des systèmes d'information (FSSI).
• Le colonel M. Tognini, spationaute, s'envole pour une mission de 5 jours à bord de la navette *Columbia*.



- 11 Août**
- Notification du contrat PAAMS (système de défense antiaérienne destiné à la frégate *Horizon*) par la France, l'Italie et le Royaume-Uni de développement du système d'arme principal antimissiles des futures frégates antiaériennes.
- 16 Août**
- Début de l'opération Santal au Timor oriental.
 - Tremblement de terre en Turquie. Intervention des militaires français.
- 19 Août**
- Décret rattachant le soutien et l'administration des forces françaises maintenues en Allemagne à l'état-major territorial de l'armée de terre le plus proche.
- 20 Août**
- Clôture des 2^{ème} jeux mondiaux militaires à Zagreb (Croatie) avec un total de 26 médailles pour la France.
- 22 Août**
- Des *C 130 Hercules* et *C160 Transall* de l'armée de l'air sont envoyés en Turquie pour participer au secours des populations sinistrées par le séisme du début du mois.
- 28 Août**
- Retour sur terre du général de brigade aérienne J-P Haigneré, premier spationaute non russe ayant séjourné le plus longtemps dans l'espace (188 jours, soit 6 mois).
- 30 Août**
- Arrêté réorganisant les inspections de l'armée de l'air.
- 1^{er} Septembre**
- Parution de l'instruction 800 sur la conduite des programmes d'armement.
- 7 Septembre**
- Tremblement de terre en Grèce à Athènes. Intervention des sauveteurs militaires français de la sécurité civile.
- 9 Septembre**
- Comités techniques paritaires relatifs à l'intégration du personnel civil du secrétariat d'État chargé des anciens combattants au sein du ministère de la défense.
 - Signature entre l'ex-Yougoslavie et l'OTAN d'un accord militaire qui met fin aux bombardements et qui prévoit le retrait de l'armée serbe du Kosovo.
- 16 Septembre**
- Dans le cadre de la résolution 1 264 de l'Organisation des Nations unies, la France décide de participer à la force multinationale mise en place pour rétablir la paix et la sécurité au Timor oriental. L'opération Santal, à vocation humanitaire, conduit au déploiement rapide de 500 militaires français grâce à la constitution d'un groupe de transport aérien opérationnel et à la présence sur zone d'un bâtiment de la marine.
- 18 et 19 Septembre**
- *Le patrimoine de la défense au service de la citoyenneté*, thème des journées du patrimoine pour le ministère de la défense.
- 20 Septembre**
- Intervention du ministre à l'occasion de la rencontre nationale des contrats locaux de sécurité à La Villette (Paris).
- 22 Septembre**
- Un *C 135 FR* de la base aérienne d'Istres achemine du personnel de la protection civile et du fret sur le site du tremblement de terre qui a frappé Taïwan.
 - Qualification de définition de l'obus anti-char à effet dirigé dit *Bonus* qui doit être produit en commun avec la Suède.
- 2 Octobre**
- Cérémonie du 10^{ème} anniversaire de la création de la brigade franco-allemande.
- 9 Octobre**
- Premier anniversaire de la journée d'appel de préparation à la défense.
- 11 Octobre**
- Publication au Journal officiel du décret relatif aux installations nucléaires de base secrète (INBS).



DICO/FECPA

Défilé de la Garde royale marocaine le 14 juillet 1999.

14 Octobre

- Annonce de la création d'EADS (société européenne d'aéronautique de défense et spatiale) regroupant les activités d'Aérospatiale-Matra, Daimler Chrysler Aerospace et CASA.

15 et 16 Octobre

- Remise du prix Bayeux des correspondants de guerre : *Un hommage à la Liberté et à la Démocratie*.
- Centenaire de la réunion des officiers de réserve du service d'état-major (ORSEM).

18 Octobre

- Nomination de Javier Solana, secrétaire général de l'Union européenne (UE), haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).
- Promulgation de la loi relative à la substitution, à l'expression *aux opérations effectuées en Afrique du Nord*, de l'expression *à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc*.
- Signature de l'accord de création d'Astrium avec regroupement des activités spatiales de DASA/Dornier, Matra Marconi Space et, à terme, d'Alesia Spazio.

19 Octobre

- Visite du Président de la République, accompagné du ministre de la défense, à l'école nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent.

19 et 20 Octobre

- Colloque du secrétariat général pour l'administration sur : *Droit européen et Défense*.

20 Octobre

- Signature de l'accord de regroupement de leurs activités missiles par les groupes européens BAE Systems, Aérospatiale Matra et Finmeccanica.

22 Octobre

- Allocution du Premier ministre à l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).
- Promulgation de la loi portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

23 Octobre

- Allocution du ministre à l'occasion du congrès des anciens auditeurs de l'IHEDN.

- 28 Octobre**
 - Installation par le ministre de la commission de réflexion sur l'exécution des contrôles des activités des unités de gendarmerie.
- 5 Novembre**
 - Communiqué du gouvernement sur la réorganisation du groupe Framatome et le renforcement du partenariat entre Alcatel et Thomson-CSF.
- 8 au 18 Novembre**
 - Exercice aérien *Aigle 99* (niveau corps d'armée).
- 10 Novembre**
 - Promulgation de la loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale.
 - Arrêté ministériel réduisant la liste des emplois qui ne peuvent être tenus dans les armées et la gendarmerie nationale que par du personnel masculin.
- 11 Novembre**
 - Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.
- 12 Novembre**
 - Publication du rapport *Les enseignements du Kosovo*.
- 13 Novembre**
 - Déclenchement du plan ORSEC avec participation des forces armées pour secourir les populations victimes des inondations dans le sud de la France.
- 15 Novembre**
 - Décrets relatifs à l'insertion des services chargés des anciens combattants au sein du ministère de la défense et réorganisation du secrétariat général pour l'administration (SGA) avec la création de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA).
- 18 Novembre**
 - Enseignements juridiques des opérations au Kosovo à la leçon inaugurale du groupe des écoles du commissariat de la marine.
- 18 et 19 Novembre**
 - Première rencontre des grandes écoles et académies militaires européennes à Lyon.
- 20 et 21 Novembre**
 - Intervention des forces armées après les tempêtes de neige dans la vallée du Rhône pour rétablir les réseaux routiers.

Cérémonie commémorative du cinquantième de l'OTAN à Washington (États-Unis), le 23 avril 1999.



Reuters/MAX PPP

21 Novembre • Sauvetage de spéléologues dans le gouffre de Vitarelles (près de Gramat dans le Lot) par 19 gendarmes spéléologues.

22 Novembre • Intervention des forces armées pour aider les populations après le passage du cyclone Lenny sur les îles de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

22 au 26 Novembre • 30^{ème} anniversaire du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM).

24 au 28 Novembre • Participation du ministère de la défense au salon de l'éducation (Paris, porte de Versailles).

2 Décembre • Intervention du ministre lors de la réunion des ministres de la défense de l'OTAN à Bruxelles.

3 Décembre • Lancement du satellite d'observation militaire européen *Hélios IB*.

10 et 11 Décembre • Au sommet d'Helsinki (Finlande) décision des États de l'Union européenne de se doter de capacités militaires d'interventions communes.

12 Décembre • Naufrage du pétrolier *Erika* : sauvetage de 26 marins ; marée noire en Bretagne et en Vendée ; déclenchement du plan POLMAR mer.

20 Décembre • Achèvement de la destruction du stock de mines antipersonnel français.

21 Décembre • Signature d'une convention pour la reconversion des militaires entre le ministère de la défense, le ministère de l'emploi et de la solidarité, l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) et l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).



Engin du génie au cours des travaux de déblaiement après les intempéries de décembre 1999.

23 Décembre • Déclenchement du plan POLMAR terre suite au naufrage de l'*Erika*. Les forces armées sont sollicitées pour participer au nettoyage des plages touchées par la marée noire.
• Admission en service actif du second sous-marin nucléaire lanceur d'engins nouvelle génération SNLE-N (*Le Téméraire*).

26 et 27 Décembre • Première tempête en France. Participation des forces armées au plan ORSEC.

28 Décembre • Seconde tempête en France. Renforcement de la participation des forces armées.

30 Décembre • Arrêté modifiant l'organisation de l'état-major des armées (EMA).

31 Décembre • Mise en place d'un dispositif exceptionnel de sécurité avec le concours des forces armées pour le passage à l'an 2000.

Au cours de l'année • Livraisons de 11 *Mirage 2000-D* et de 20 *Mirage 2000-5* à l'armée de l'air ; réception du 186^{ème} char *Leclerc* par l'armée de terre.
• Préparation du passage à l'an 2000 des systèmes d'information et des systèmes d'armes opérationnels.

Présentation

DES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ARMEMENT PAR SYSTÈME DE FORCE

DISSUASION

Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE NG)

Le deuxième SNLE NG *Le Téméraire* a été admis au service actif fin 1999. La construction du troisième SNLE NG *Le Vigilant* se poursuit conformément aux prévisions.

Missile mer-sol balistique stratégique M4/M45

La production des sous-ensembles du missile en version M45 a continué, comme prévu. Une réduction du coût à terminaison de plus de deux milliards de francs (Mdf) a été enregistrée.

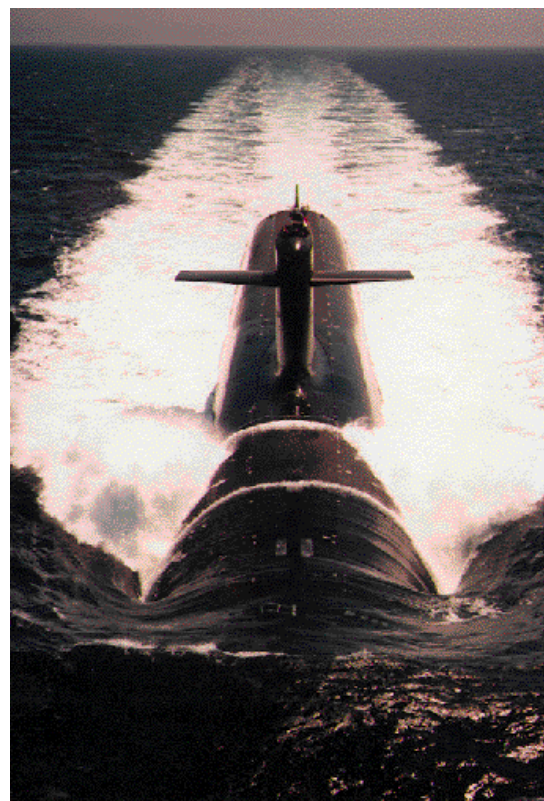
Missile mer-sol balistique

stratégique M51

Le développement du missile se poursuit conformément aux prévisions au titre du contrat notifié en 1998. La mise en service du missile *M 51* sur le quatrième SNLE NG est prévue en 2008.

Missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMP-A)

La phase de faisabilité du programme *ASMP-A* a permis d'acquies la faisabilité globale du système d'arme équipant des avions de combat.



Le sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Téméraire*.

COMMANDEMENT - CONTROLE - COMMUNICATIONS – RENSEIGNEMENT

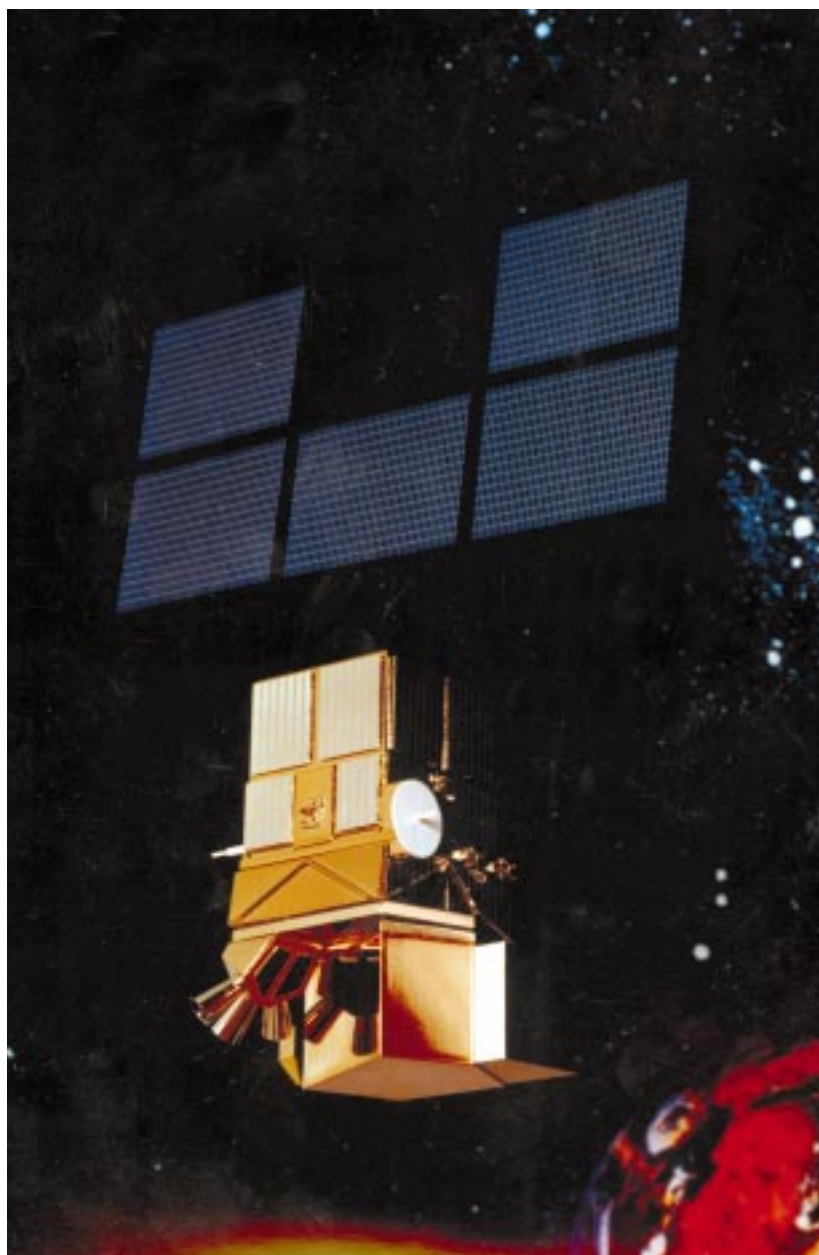
Hélios

Le satellite *Hélios 1B* a été mis sur orbite avec succès le 3 décembre 1999. Sa mise en service renforcera la capacité d'observation déjà apportée par *Hélios 1A*, qui a démontré son efficacité lors du conflit du Kosovo. Le développement du satellite *Hélios 2* a été poursuivi en 1999, dans la perspective de la mise en orbite du premier satellite en 2003.

Systèmes d'information et de communication

➤ *SICA* (système d'information et de communication des armées) a pour vocation d'équiper les postes de commandement de forces interarmées multinationales. Une première version de *SICA* est d'ores et déjà déployée en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine et au Kosovo ;

- *SICF* (système d'information et commandement des forces), destiné aux grandes unités de l'armée de terre ;
- *Martha* (maillage antiaérien des radars tactiques contre hélicoptères et avions), système de conduite des feux de l'artillerie sol-air courte portée. Production des premiers systèmes lancée en 1999.
- *MTBA* (moyens de télécommunications des bases aériennes) et *MTGT* (modernisation des moyens de transmission des garnisons de l'armée de terre). Ils visent à doter les bases de l'armée de l'air et les garnisons de l'armée de terre de moyens de télécommunications modernes. Mise en service des premiers systèmes en 1999 ;
- *Socrate* (système opérationnel constitué des réseaux des armées pour les télécommunications), poursuite du déploiement du réseau en 1999 ;
- *Matilde* (modernisation des améliorations des transmissions interarmées longue distance), programme de rénovation à longue distance a été entrepris en 1999 ;
- *Muse* (messagerie universelle sécurisée). Le développement de la messagerie sécurisée se poursuit, de même que la mise en place d'un réseau interarmées utilisant la technologie Internet (réseau IP) ;
- *Rubis*, le déploiement du réseau de communications radio de la gendarmerie nationale s'est poursuivi et sera achevé en 2000.
- Successeur *Syracuse II* (système de radio-télécommunication utilisant un satellite) : après le retrait en 1998 du Royaume-Uni du programme trinational Trimilsatcom, l'Allemagne et



la France ont entériné le principe d'une démarche en deux étapes :

- la première, financée par la France, verra le lancement d'un satellite permettant la continuité du service assuré actuellement par *Syracuse II* ;
- la deuxième, conduite en coopération franco-allemande, verra la réalisation d'une nouvelle génération de satellite à l'horizon 2010.

Le satellite d'observation européen, *Helios IB*.

MOBILITE STRATEGIQUE ET TACTIQUE (PROJECTION)

Avion de transport futur (A400M)

En 1999 les États participant au programme (la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Turquie, la Belgique et l'Espagne) ont reçu les résultats des consultations lancées auprès des industriels susceptibles de fournir la flotte. L'analyse des propositions s'achève.

NH90

Le développement du programme NH90 a été poursuivi. Les négociations ambitieuses conduites à l'initiative de la

France avec l'industrie ont permis d'obtenir des réductions financières substantielles.

Nouveau transport de chalands de débarquement (NTCD)

Le programme du nouveau transport de chalands de débarquement NTCD a été lancé en novembre 1999. Les travaux initiaux ont permis d'obtenir un coût qui sera inférieur de 20 % à celui du dernier transport de chalands de débarquement admis au service actif.

L'hélicoptère tactique NH-90.



FRAPPE DANS LA PROFONDEUR

Porte-avions Charles-de-Gaulle

La première sortie à la mer du porte-avions Charles-de-Gaulle est intervenue le 26 janvier 1999. Les essais en mer du système de propulsion, du système aviation et du système de combat se sont déroulés jusqu'à la fin du mois de septembre. Plus de 300 appontages et catapultages de Rafale, de Super Étendard modernisé et de Hawkeye ont été effectués. L'admission au service actif du porte-avions Charles-De-Gaulle devrait intervenir au second semestre 2000.

Frégate antiaérienne Horizon

Après le retrait britannique du programme Horizon, intervenu à l'issue de la phase de définition, il a été décidé de continuer le programme avec l'Italie.

Système principal de missiles

PAAMS

La France, l'Italie et le Royaume-Uni ont procédé, le 11 août 1999, au lancement du développement et de la production initiale du système PAAMS.

Le contrat, d'environ 14 milliards de francs, a été notifié par la DGA au nom des trois nations à la société Europaams.



Le premier des trois systèmes commandés sera livré en 2005.

Rafale

Les travaux de développement du standard F1 se sont poursuivis à un rythme soutenu. Le déroulement satisfaisant des travaux de définition et levée de risques du standard F2 permettra le lancement du développement de ce standard en juin 2000. La notification de la commande globale de 48 appareils conforte le calendrier d'équipement des forces.

La première flottille opérationnelle sera livrée à la Marine nationale en 2002.

Missiles air-sol Apache et Scalp-EG

Le vecteur Apache a été qualifié au début de l'année 1999. La mise en service du premier missile de croisière européen est prévue en 2001. Le dossier de définition des prototypes du Scalp (également commandé par le Royaume-Uni sous le nom de Storm Shadow) a été fourni en juillet 1999.

Armement air-sol modulaire (AASM)

Le lancement d'une consultation internationale pour la réalisation de l'AASM a concrétisé une stratégie globale d'acquisition de 3 000 matériels, intégrant à la fois le développement, l'industrialisation et la production des munitions, mais aussi la problématique de l'intégration aux avions.



Metra Ble Dynamics

Aéronef de guet embarqué (E-2C)

Le deuxième avion a été livré à la Marine nationale en avril 1999. Les premiers essais d'appontage/catapultage ont été effectués en août/septembre sur le porte-avions Charles-de-Gaulle.

Missile de croisière à grande précision SCALP.

MAITRISE DU MILIEU AEROTERRESTRE

Char *Leclerc*

Un premier escadron opérationnel a été déployé au Kosovo. Il est accompagné du premier dépanneur pour char lourd, issu de la commande de série. Cet escadron a donné satisfaction à l'armée de terre. Le nombre de chars livrés s'est élevé à 186 chars dont 20 en 1999. 307 chars seront livrés d'ici 2002, pour une cible de 406.

Hélicoptère (HAP/HAC) *Tigre*

Le développement a été poursuivi de manière satisfaisante. La commande globale portant sur les 80 premiers appareils a été notifiée le 18 juin 1999. Elle a été complétée par celles des moteurs, et le sera par celles des équipements nationaux.

Véhicule de combat d'infanterie (VCI)

Un contrat concernant le développement ainsi qu'une première tranche d'acquisition est en cours de préparation en 1999.

Missile antichar de troisième génération de moyenne portée (AC3G-MP)

Après l'Allemagne et la France, le Royaume-Uni a signé un MOU (memorandum of understanding) de production

en juin 1999. En 1999, les Pays-Bas et la Belgique ne l'avaient pas encore signé.

Canon automoteur (155 AUF1)

En septembre, un contrat a été notifié à la société Giat industries : il couvre les prestations de développement, l'ensemble des frais fixes concourant à la préparation de la production, ainsi que la réalisation des 10 premiers matériels série.

Engin de franchissement de l'avant (EFA)

La fabrication des EFA s'est poursuivie comme prévu et le 39^{ème} et dernier exemplaire a été présenté aux épreuves d'admission, courant décembre 1999.

Missile antichar de troisième génération de longue portée (AC3G-LP)

Après deux années de négociations avec la partie allemande et l'industrie, un accord a été trouvé pour changer la caméra thermique. Cet accord a permis de libérer la commande des hélicoptères *Tigre*, notifiée en juin au salon du Bourget.

Missile *Mistral*

260 missiles de combat pour l'armée de l'air et la marine nationale, ainsi que des munitions d'entraînement système pour l'aviation légère de l'armée de terre, ont été commandés en 1999.

Drone *Brevel*

L'industrie a mis au point un moteur qui donne au drone une autonomie spécifiée (3 h 30 de vol). Les essais d'évaluation technico-opérationnelle se sont poursuivis en Allemagne et doivent s'achever en 2000, marquant ainsi la fin du développement.

Char *Leclerc*.



D/ICoD/ECFA



MAITRISE DU MILIEU AEROMARITIME

Sous-marin d'attaque futur *Barracuda*

Les études de faisabilité pour la réalisation de 6 sous-marins nucléaires *Barracuda*, lancées en octobre 1998, se sont poursuivies dans le cadre d'une démarche volontariste de conception à coût objectif, conduite en plateau avec la participation des spécialistes de la délégation générale pour l'armement (DGA), de la DCN, de représentants de l'état-major de la marine et des industriels fournisseurs potentiels.

Frégates type *La Fayette*

La réalisation des frégates type *La Fayette* se poursuit de façon satisfaisante. La frégate n°4 *Aconit* a été admise au service

actif le 3 juin 1999. Pendant l'été, la frégate n°2 *Surcouf* a terminé son indisponibilité périodique d'entretien et de réparation (IPER).

Torpilles *Mu90*

La phase de production des torpilles *Mu90*, qui fait l'objet d'une commande coordonnée entre l'Italie et la France, s'est poursuivie conformément au calendrier prévu, et permettra la livraison des premières torpilles en avril 2001.

Frégate fugitive
de type *Horizon*.



Marine nationale

MAITRISE DU MILIEU AEROSPATIAL

Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)

Le programme a été intégré à l'organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR), à la suite de la signature de l'arrangement administratif, le 16 juin 1999. Les travaux de développement se sont poursuivis. Le système sol-air anti-missile (SAAM/Fr) destiné à équiper le porte-avions *Charles-de-Gaulle* est en cours de qualification au centre d'essais de la méditerranée.

Mirage 2000

L'événement majeur concerne la participation intensive de l'appareil aux opérations du Kosovo, qui ont démontré l'excellence de l'avion et de son environnement. Les opérations ont également mis en exergue la réactivité de l'équipe programme qui a procédé aux évolutions nécessaires dans des délais très courts. La poursuite des chantiers de modification *Mirage 2000-5* et le lancement de la mise en série du nouveau standard *Mirage 2000D* (standard R2) confirment l'efficacité du dispositif de conduite mis en place.

Missile d'interception et de combat aérien (MICA)

En 1999, le développement du missile *MICA* se termine. Les bons résultats de l'évaluation opérationnelle du système d'arme *Mirage 2000-5 F MICA* électromagnétique attestent le bien fondé de la prochaine mise en service du *MICA* électromagnétique.

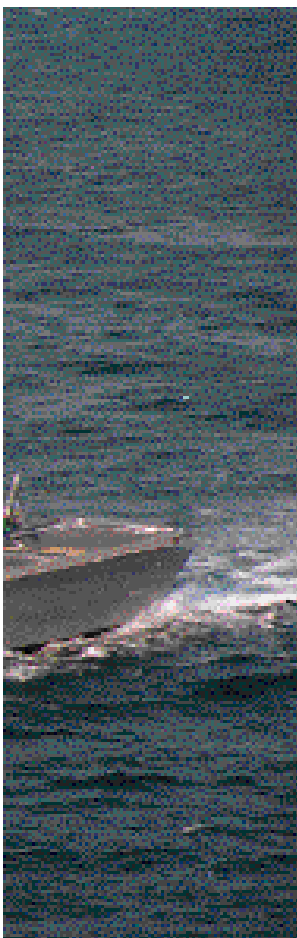
IFF futur

L'année 1999 a été marquée par la fin de la coopération NG IFF (*Identification Friend or Foe*, identification automatique ami ou ennemi, nouvelle génération) trilatérale (France, Allemagne, Italie), à la suite du blocage entre la France et l'Allemagne d'une part, et de l'Italie d'autre part. Le second semestre 1999 a été principalement consacré à la relance de la coopération franco-allemande. L'accord cadre et l'accord relatif à la phase de production des répondeurs mode S ont été signés, en décembre 1999. La négociation du marché de production a démarré en septembre.

Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)

Le programme OTAN ACCS LOC1 (OTAN air command & control system, first level of operational capacity), destiné à rénover les installations de commandement et de contrôle des opérations aériennes sur le territoire européen de l'OTAN, a été lancé le 20 juillet 1999.

Mirage 2000
en vol d'entraînement.





Circulaire du 21 février 2000

RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET DE COMPTES RENDUS DE GESTION BUDGÉTAIRE MINISTÉRIELS

NOR : PRMX0003983C

Paris, le 21 février 2000.

**Le Premier ministre
à Mesdames et Messieurs les ministres**

1. La transparence de la gestion publique constitue une exigence démocratique. Il importe en effet que chaque administration rende compte de la manière la plus claire et la plus aisément accessible de la façon dont elle met en œuvre les politiques relevant de sa compétence et dont elle utilise les moyens qui lui ont été attribués à cet effet. Ce devoir d'information procède des articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il vaut à l'égard de la représentation nationale, mais aussi de chaque citoyen.

Afin de mieux répondre à cette exigence, je souhaite que, conformément aux orientations retenues par le comité interministériel pour la réforme de l'État en date du 13 juillet 1999, à partir des travaux menés par le Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, chaque département ministériel s'engage dans l'élaboration de rapports d'activité annuels. Dans le même esprit, devront être établis des comptes rendus de gestion budgétaire, destinés à être joints au projet de loi de règlement.

Ces deux types de documents ont naturellement vocation à être établis en utilisant les nouveaux instruments mis au point dans le cadre de la modernisation de la gestion de l'administration, qu'il s'agisse de la politique de pilotage par objectifs ou des indicateurs élaborés pour mettre en œuvre le contrôle de gestion dans les services. Ils pourront ainsi refléter et, en même temps, soutenir les efforts engagés par les ministères pour moderniser leurs techniques de gestion.

2. A partir d'une définition des orientations de l'action du ministère et des fonctions qu'il exerce, les rapports d'activité devront faire apparaître, de manière claire et objective, un ensemble d'indicateurs permettant de mieux appréhender en quoi a consisté l'activité du ministère durant l'année écoulée, d'apprécier l'évolution des résultats obtenus par rapport aux années précédentes et de comprendre les perspectives adoptées pour les années à venir. On s'attachera tout particulièrement à concilier l'intérêt et la pertinence des informations qui y seront contenues avec les impératifs de clarté et d'accessibilité auxquels doivent répondre des documents destinés à une large diffusion. Ils seront en effet directement accessibles au public au moyen des technologies modernes de l'information ; le Parlement et les organismes paritaires compétents en seront parallèlement destinataires. Afin de préparer les administrations à cet exercice et de leur permettre de mieux appréhender l'objet comme la teneur de ces rapports, j'ai décidé qu'une première expérience serait menée, durant l'année 2000, par six départements ministériels. Il s'agit du ministère de l'emploi et de la solidarité, pour sa partie correspondant aux affaires sociales, du ministère de la justice, du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, du ministère de la défense, du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.

Les indications utiles au déroulement de cette expérience figurent en annexe à la présente circulaire. Les ministères qui y participent la conduiront en liaison avec la délégation interministérielle à la réforme de l'État.

3. Par ailleurs, chaque ministère élaborera, dès cette année, un compte rendu de gestion budgétaire. Ce document permettra d'assortir le compte rendu comptable de la consommation des crédits, tel qu'il ressort de la loi de règlement, d'éléments d'appréciation sur l'efficacité des politiques conduites et sur les efforts faits par les administrations pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager. Accompagnant le projet de loi de règlement, dont le dépôt sera lui-même anticipé, il permettra de mieux préparer la discussion du budget de l'exercice à venir grâce à un examen plus approfondi de la gestion écoulée, conformément aux préoccupations récemment exprimées par les députés qui ont animé un groupe de travail sur le thème du contrôle parlementaire et de l'efficacité de la dépense publique. Une circulaire de la secrétaire d'État au budget vous donnera prochainement toutes indications utiles à l'élaboration de ces documents, dont le contenu pourra être progressivement enrichi.

Lionel Jospin

ANNEXE

Support de communication, le rapport d'activité doit être facilement lisible par le citoyen, qui en est le principal destinataire. Il répond aux interrogations que celui-ci peut être amené à formuler en ce qui concerne l'action publique. On se gardera d'une approche institutionnelle qui correspondrait davantage aux préoccupations des services eux-mêmes. La démarche pourra en tant que de besoin être validée, au cours de l'expérimentation ou a posteriori, par la consultation des utilisateurs des rapports. L'effort de clarté qui préside à la rédaction du rapport, et qui amène à synthétiser l'exposé des politiques tout en l'illustrant de manière concrète, doit aller de pair avec une exigence de rigueur et de précision se traduisant notamment par la fourniture de données quantitatives. Le service d'information du Gouvernement sera associé à la mise en œuvre de ces orientations.

1. Dispositions générales

Le rapport d'activité d'un département ministériel expose les orientations, les faits et les données qui ont caractérisé la gestion, l'activité et, en définitive, les résultats de l'action de ce département au cours de l'année écoulée. Il a donc notamment un caractère rétrospectif. Ces informations doivent être replacées dans une évolution propre à les situer dans le temps et à les éclairer par rapport aux objectifs fixés. Les données de l'année concernée sont donc présentées en lien avec le rappel des données des années précédentes. Un éclairage est également apporté sur les évolutions en cours ou attendues, et des objectifs d'évolution sont le cas échéant fixés. Les rapports d'activité ministériels doivent intégrer progressivement les principes d'un pilotage par objectifs, mode de gestion susceptible d'être associé à la contractualisation que le Gouvernement met en place dans le cadre de la réforme de l'État.

2. Sujets à traiter

Après une partie introductive qui comporte notamment une réflexion sur la stratégie du ministère et l'évolution de ses missions, un tableau synthétique des données du champ d'activité du ministère et un calendrier des événements majeurs de l'année écoulée, le rapport présente successivement :

- les politiques, leurs objectifs et leurs réalisations ;
- lorsque le ministère possède des services déconcentrés, l'activité de ces services par zone d'action ;
- les structures publiques dépendant du ministère ou placées sous sa tutelle, ainsi que leur activité (établissements publics, commissions administratives...) ;
- les structures de l'administration centrale et leur activité.

La présentation des activités met en évidence la dimension managériale de leur pilotage.

3. Indicateurs à utiliser

Chaque section du rapport inclut la présentation d'indicateurs pertinents en fonction du sujet traité. Ces indicateurs traduisent à un niveau d'agrégation adéquat les objectifs recherchés, les moyens mis en œuvre, les prestations fournies et les résultats obtenus en termes d'impact des politiques conduites. Ils rapprochent, pour l'année de compte rendu, les données prévisionnelles et les données constatées, replacent celles-ci dans une série chronologique et énoncent les objectifs recherchés pour l'avenir. Les données seront enrichies à mesure que la pratique du rapport et les outils de gestion disponibles s'amélioreront, et les séries chronologiques rétrospectives seront portées progressivement à au moins trois années. Fondé notamment sur l'arrêté des comptes budgétaires et établi à peu près simultanément au compte rendu de gestion budgétaire, le rapport d'activité reprendra certains des indicateurs de résultat figurant dans celui-ci.

4. Articulation des différents rapports ministériels

Les rapports ministériels d'activité viennent en complément des documents existants. En raison de la diversité des destinataires potentiels et de leurs attentes, il ne peut en effet être rendu compte de l'ensemble de l'activité d'un ministère dans un seul et unique document. Une démarche modulaire s'impose ainsi autour de quatre documents complémentaires :

Le rapport annuel sur l'état de l'administration, dit *bilan social*, axé sur la gestion des ressources humaines et destiné au personnel et aux représentants du personnel, qui est réalisé selon les termes de la circulaire du 12 novembre 1987 le plus tôt possible dans l'année et soumis au comité technique paritaire ministériel (CTPM) ;

Le compte rendu de gestion budgétaire joint à la loi de règlement, destiné à rendre compte au Parlement de l'exécution de la loi de finances et de la manière dont les objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) ont été réalisés, qui doit être produit pour le 1^{er} juin ;

Le bilan annuel du programme pluriannuel de modernisation (PPM), de large diffusion interne et externe, qui doit être produit avant la fin du mois de juin ;

Enfin, le rapport d'activité ministériel proprement dit, document destiné à mettre en relief l'efficacité de l'action et des politiques conduites par chaque ministère, qui doit être lui aussi produit avant la fin du mois de juin et mis à la disposition du public.

Document de synthèse générale, le rapport d'activité doit être cohérent avec les trois autres documents. Il pourra valablement se substituer à d'autres documents établis antérieurement et dont il reprendrait les fonctions.



G l o s s a i r e

155 AUF1	Canon automoteur de calibre 155 mm
A 400 M	Avion de transport futur
AASM	Armement Air-Sol Modulaire
AC3G-LP	Missile AntiChar Guidé de troisième Génération à Longue Portée
AC3G-MP	Missile AntiChar Guidé de troisième Génération de Moyenne Portée
ACCS LOC1	<i>Air Command & Control System, first Level of Operational Capacity</i> , système de commandement et de contrôle aérien de l'OTAN
AFOR	<i>Albania Force</i> , force multinationale en Albanie
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFT-IFTIM	Association Française pour le Transport - Institut de Formation aux Techniques d'Implantation et de Maintenance
AP	Autorisations de Programme
APACHE	Armement Propulsé À Charge Éjectable (missile de croisière air-sol à vocation antipiste)
ASMP-A	Missile Air-Sol Moyenne Portée-Amélioré
Barracuda	Sous-marin nucléaire d'attaque futur
BMN-N	Brigade MultiNationale-Nord, ex-brigade <i>Leclerc</i>
BMP	Bataillon des Marins Pompiers de Marseille
Brevel	Drone léger télépiloté
Brigade Leclerc	Brigade multinationale sous commandement français au sein de la KFOR au Kosovo
BSHM	Bâtiment de Soutien de Haute Mer
BSPP	Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
C 130	Avion de transport tactique (<i>Hercules</i>)
C 135 FR	Avion effectuant des missions de ravitaillement en vol et de transport stratégique
C-160 G Gabriel	Avion destiné au recueil du renseignement électromagnétique et photographique
CDES	Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur de l'armée de terre
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CEMA	Chef d'État-Major des Armées
CFM	Conseil de la Fonction Militaire
CNES	Centre National d'Études Spatiales
COIA	Centre Opérationnel InterArmées

COPS	Comité Politique et de Sécurité
CP	Crédits de Paiement
CPRA	Comité des Prix de Revient des fabrications d'Armement
CRIA	Comité pour la Réforme et l'Innovation Administrative
CROSS	Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage
CSFM	Conseil Supérieur de la Fonction Militaire
CSI	Conseil de Sécurité Intérieure
DAG	Direction de l'Administration Générale
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DAS	Délégation aux Affaires Stratégiques
DCN	Direction des Constructions Navales
DFP	Direction de la Fonction militaire et du Personnel civil
DFP-APR	Direction de la Fonction militaire et du Personnel civil - sous direction de l'Accompagnement Professionnel et de la Reconversion
DGA	Délégation Générale pour l'Armement
DGGN	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DICoD	Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense
DMIH	Délégation à la Mémoire et à l'Information Historique
DMPA	Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives
DRM	Direction du Renseignement Militaire
DSPRS	Direction des Statuts, des Pensions et de la Réinsertion Sociale
DST	Direction de la Sécurité du Territoire
E-2C	Aéronefs de guet aérien embarqué sur porte-avions (ou <i>Hawkeye</i>)
EADS	<i>European Aeronautic Defence and Space company</i>, regroupant les activités d'Aérospatiale-Matra, Daimler Chrysler Aerospace et CASA
EASG	Emploi Administratif et de Soutien de la Gendarmerie
EFA	Engin de Franchissement de l'Avant
EMA	État-Major des Armées
EMAA	État-Major de l'Armée de l'Air
EMAT	État-Major de l'Armée de Terre
EMM	État-Major de la Marine



ERYM	Ex-République Yougoslave de Macédoine
Etendard IV P	Avion de la marine nationale effectuant des missions de reconnaissance Photographique
FFSA	Forces Françaises Stationnées en Allemagne
FRAD	Formateur Relais Anti-Drogue de la gendarmerie nationale
FREE	Formateur Relais Environnement-Écologie de la gendarmerie nationale
FSAF	Famille de Système sol-Air Futur
HAC	Hélicoptère AntiChar
HAP	Hélicoptère d'Appui et de Protection
HAWKEYE	Aéronef de guet aérien embarqué sur porte-avions (ou <i>E-2C</i>)
HELIOS (IA et IB)	Satellite militaire européen (France, Espagne, Italie) d'observation par voie optique
HIA	Hôpital d'Instruction des Armées
HORIZON	Frégate antiaérienne de nouvelle génération ou Hélicoptère d' O bservation R adar et d' I nvigation de Z one
IFF	<i>Identification Friend or Foe</i> , identification automatique ami ou ennemi
INBS	Installation Nucléaire de Base Secrète
INI	Institution Nationale des Invalides
INTERFET	<i>International Force East Timor</i> , force multinationale déployée au Timor oriental
IPER	Indisponibilité Périodique d'Entretien et de Réparation
JAPD	Journée d'Appel de Préparation à la Défense
KFOR	<i>Kosovo Force</i> , force multinationale déployée au Kosovo
LFI	Loi de Finances Initiale
Loi	<i>Letter of Intent</i> , lettre d'intention signée le 6 juillet 1998 par 6 ministres de la défense (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède) destinée à faciliter la constitution de sociétés au niveau européen
LPM	Loi de Programmation Militaire
Mirage 2000DA	Version Défense Aérienne du Mirage 2000
Mirage 2000-5	Version modernisée du Mirage 2000 DA
Mirage 2000-D	Version assaut conventionnel du Mirage 2000
M4	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE
M45	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE-NG
M51	Missile balistique stratégique embarqué sur SNLE-NG
MARTHA	Maillage Antiaérien des Radars Tactiques contre Hélicoptères et Avions

MATILDE	Modernisation et Amélioration des Transmissions Interarmées Longue Distance
MCO	Maintien en Condition Opérationnelle
MdF	Milliards de Francs
MF	Millions de Francs
MICA	Missile d'Interception et de Combat Aérien
MIDS	Multifunctional Information Distribution System, système multifonctionnel de transmission de données
Mirage F1 CR	Version reconnaissance, appui-feu et assaut dans la profondeur du dispositif adverse du <i>Mirage F1</i>
Mirage IV P	Avion de reconnaissance stratégique
MISTRAL	Missile sol/air à très courte portée
MOU	Memorandum Of Understanding
MTBA	Moyens de Télécommunications de Bases Aériennes
MTGT	Moyens de Transmissions des Garnisons de l'armée de Terre
Mu90	Torpille anti-sous-marine franco-italienne de nouvelle génération
MUSE	Messagerie Universelle Sécurisée
NEDEX	Neutralisation, Enlèvement et Destruction des Explosifs
NH90	NATO Hélicoptère 90 (transport tactique)
NTCD	Nouveau Transport de Chalands de Débarquement
OCCAR	Organisme Conjoint de Coopération de l'Armement
OCO	Officier de Cohérence Opérationnelle
ONAC	Office National des Anciens Combattants
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEX	Opérations Extérieures
ORSEC	Organisation des Secours
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAAMS	Principal Anti-Air Missile System, système de défense antiaérien
PESC	Politique Étrangère et de Sécurité Commune
NIDTS	NATO Identification System, système d'identification de l'OTAN
PGHM	Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
POLMAR	Plan de lutte contre les Pollutions Maritimes

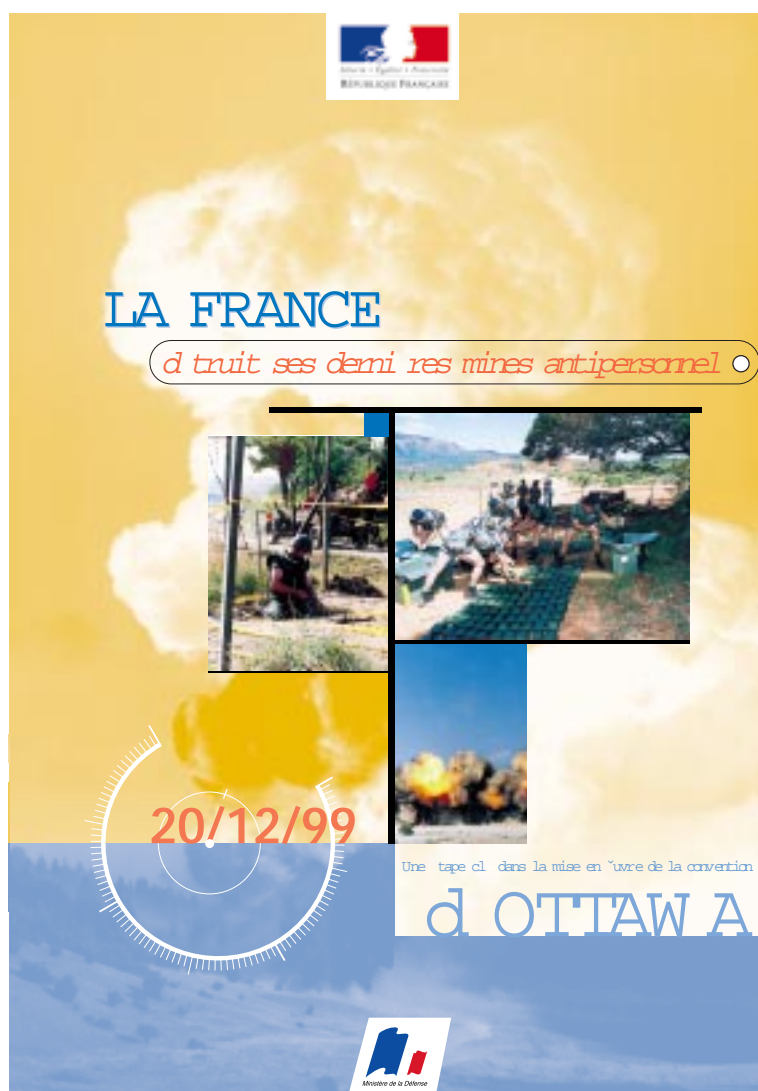


PP30	Plan Prospectif à 30 ans
RCS	Rémunérations et Charges Sociales
RUBIS	Réseau numérique de transmission de la gendarmerie nationale
SAAM	
SAR	<i>Search And Rescue</i> , recherche et sauvetage
SCALP-EG	Système Conventionnel À Longue Portée - d'Emploi Général (missile de croisière air-sol longue portée)
SCCOA	Système de Commandement et de Conduite des Opérations Aériennes
SEA	Service des Essences des Armées
SFOR	<i>Stabilization Force</i> , force multinationale déployée en Bosnie-Herzégovine
SGA	Secrétariat Général pour l'Administration
SIC	Système d'Information et de Communication
SICA	Système d'Information et de Communication des Armées
SICF	Système d'Information et de Commandement des Forces
SIMMAD	Structure Intégrée de Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques et associés de la Défense
SMA	Service Militaire Adapté
SNLE	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins
SNLE-NG	Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins-Nouvelle Génération.
SOCRATE	Système Opérationnel Constitué des Réseaux des Armées pour les Télécommunications
SSA	Service de Santé des Armées
SSI	Sécurité des Systèmes d'Information
SYRACUSE	Système de radio-télécommunication utilisant un satellite
TAAF	Terres Australes et Antarctiques Françaises
TCD	Transport de Chalands de Débarquement
TIGRE	Hélicoptère de combat disponible en versions antichar et antipersonnel
UCK-KLA	<i>Ushtria Clirimtare e Kosoves - Kosovo Liberation Army</i> , armée de libération du Kosovo
UE	Union Européenne
UIISC	Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile
VCI	Véhicule de Combat d'Infanterie
VVV	Ville Vie Vacances

Principales publications DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DOSSIERS DE PRESSE

- *1^{ère} participation des filles aux Journées d'appel de préparation à la Défense (JAPD)*, DCoD, avril 2000.
- *2^{ème} anniversaire de la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD)*, DCoD, octobre 2000.
- *Commémoration combats et résistances de l'année 1940 :*
 - *Stonne*, DMPA-DCoD, 2000 ;
 - *Narvik, 60^{ème} anniversaire des combats*, DMPA-DCoD, 2000 ;
 - *Dunkerque*, DMPA-DCoD, 2000 ;
 - *Armées des Alpes*, DMPA-DCoD, 2000.
- *Le patrimoine au 21^{ème} siècle*, DCoD, septembre 2000.
- *La défense au service du monde combattant*, DCoD, novembre 1999.
- *La France détruit ses dernières mines antipersonnel*, DCoD, décembre 1999, (disponible en anglais).
- *Le lancement d'Hélios IB*, DCoD, décembre 1999.
- *Le patrimoine de la Défense au service de la citoyenneté*, DCoD, septembre 1999.
- *Les moyens aériens français engagés sur le théâtre yougoslave*, DCoD, juin 1999, (disponible en anglais).
- *Mururoa-Fangataufa : quatre ans après la fin des essais*, DCoD, juin 2000.
- *Programme d'amélioration du trafic aérien*, DCoD, janvier 2000.
- *Projet de loi portant sur l'organisation générale de la réserve militaire et du service de défense*, DCoD, janvier 1999.
- *Prospective stratégique, enjeux technologiques, gestion des crises : quelles approches de la programmation militaire pour la défense de la France et l'Europe de la Défense ?*, DCoD, 1999.



COLLECTIONS ANALYSES ET REFERENCES

- *21^{ème} rapport du CPRA (1998)*, DICOd, août 1999.
- *22^{ème} rapport d'ensemble du CPRA 1999*, DICOd, juin 2000.
- *Annuaire statistique de la défense*, DAF-DICOd, juin 2000.
- *Contre vents et marées - l'action des forces armées*, DICOd, juillet 2000.
- *Echange d'information sur la planification de la défense*, DICOd, août 1999, (disponible en russe).
- *L'exercice du métier des armes dans l'armée de terre*, DICOd, juin 1999, (disponible en russe).
- *Les enseignements du Kosovo*, DICOd, novembre 1999, (disponible en anglais, allemand, espagnol et russe).
- *Programme pluriannuel de modernisation du ministère de la défense*, DICOd, août 1999.
- *Rapport au parlement sur l'exécution de la loi de programmation militaire et des mesures d'accompagnement économiques et sociales et sur la réforme du service national*, DICOd, octobre 1999.
- *Rapport au parlement sur la politique française d'exportation d'armements (résultats 1998)*, DICOd, mars 2000.
- *Rapport au parlement : la réforme du service national*, DICOd, octobre 1999.



AUTRES PUBLICATIONS

- *25^{ème} anniversaire du GIGN*, SIRPA GENDARMERIE, 1999.
- *Annuaire statistique de la défense*, DAF, 2000.
- *Annuaire statistique de la défense*, DAF-DICOd, 1999.
- *Août 1944, la 2^{ème} D.B. en Normandie*, DMPA, 1999.
- *Août 1944, libération de Paris*, DMPA, 1999.
- *Armée de terre du XXI^{ème} siècle*, SIRPA TERRE, 1999, (disponible en anglais et espagnol)
- *Charles-de-Gaulle*, SIRPA MARINE, 1999.
- *Comportements*, SIRPA TERRE, 2000.
- *Défense et protection de la nature*, DICOd, septembre 2000.
- *Emploi Administratif et de Soutien de la Gendarmerie (EASG)*, SIRPA GENDARMERIE, 2000.
- *État-major des armées (EMA)*, DICOd, septembre 2000.
- *Équipements*, SIRPA TERRE, 1999, (disponible en anglais et espagnol).
- *Frères d'armes, Mémoire marocaine d'une histoire partagée*, DMPA, 1999.

- > *Hélios, œil spatial des Européens*, DICOd, 1999, (bilingue français - anglais).
- > *Jean Moulin, 1899-1943*, DMPA, 1999.
- > *L'affiche rouge*, DMPA, 1999.
- > *La citoyenneté*, DMPA, 1999.
- > *La refondation en marche*, SIRPA TERRE, 2000.
- > *Le bilan social portant sur l'année 1998*, DFP, 1999.
- > *Les civils, professionnels de la défense*, DFP, novembre 1999.
- > *Les Français du 6 juin 1944*, DMPA, 1999.
- > *Les Polonais en France, 1939-1945*, DMPA, 1999.
- > *Légion, notre mère - Anthologie de la poésie légionnaire - 1885 - 2000*, DMPA, 2000.
- > *Les prisonniers de Guerre, 1914-1918*, DMPA, 1999.
- > *Mai - juin 1940 - Défaite française, victoire allemande, sous l'œil des historiens étrangers*, DMPA, 2000.
- > *Maîtrise des armements, désarmement et non prolifération : l'action de la France*, DICOd - Documentation française, mai 2000, (bilingue français - anglais).
- > *Marine nationale*, SIRPA MARINE, 2000.
- > *Mémo Gend 2000*, SIRPA GENDARMERIE, 2000.
- > *Mémoire figée, mémoire vivante*, DMPA, 1999.
- > *Poètes morts pour la France*, DMPA, 1999.
- > *Plan prospectif à 30 ans (synthèse)*, DGA, DICOd, EMA, mai 2000.
- > *Préparation militaire gendarmerie*, SIRPA GENDARMERIE, 1999.



- *Projet de budget 2000 de la défense*, DICOd, 1999.
- *Projet de budget 2000, du secrétariat d'État à la défense, chargé des anciens combattants*, DICOd, 1999.
- *Projet de budget 2001 de la défense*, DICOd, 2000.
- *Provence Août 1944, débarquement et libération*, DMPA, 1999.
- *Relations avec la communauté nationale*, SIRPA TERRE, 2000.
- *Service public en mer*, SIRPA MER, 2000.

VIDEOGRAMMES



- *Des ailes et des hommes*, DICOd/ECPA, 1999.
- *La lutte contre les mines antipersonnelles : l'action de la France*, DICOd, 1999, (disponible en anglais).
- *La technologie au service de la protection*, DICOd, 1999.
- *Marine*, DICOd, 1999, (film 35 mm).
- *Refondation de l'Armée de terre*, DICOd, 1999.
- *Turbulences*, DICOd, 1999.

CD-ROM

- *Histoire du Crusader F8E*, DICOd/ECPA, 1999.
- *Marine nationale et SIRPA Marine*, SIRPA MARINE, 1999.
- *Mémoire de la déportation*, DMPA, 1999.

La plupart de ces documents sont disponibles sur le site de la défense : www.defense.gouv.fr

Adresses utiles :

DICOd : 1, place Joffre, BP 33, 00445 ARMEES
SIRPA TERRE : 14, rue Saint Dominique, 00453 ARMEES
SIRPA MER : 2, rue Royale, 00350 ARMEES
SIRPA AIR : 26, boulevard Victor, 00460 ARMEES
SIRPA GENDARMERIE : 66 ter, rue Saint Didier, 75775 PARIS Cedex 16

PÉRIODIQUES

- *Actu Santé*,
BCISSA, bimestriel.
- *Armées d'aujourd'hui*,
DICOd, mensuel.
- *l'Armement*,
DGA, trimestriel.
- *Air Actualités*, SIRPA AIR, mensuel.
- *Cols bleus*, SIRPA MARINE, mensuel.
- *Défense Actualités*,
DICOd, hebdomadaire.
- *ECODEF*, DAF, bimensuel.
- *Gend'Info*,
SIRPA GENDARMERIE, mensuel.
- *Info DGA*,
DGA COMM, mensuel.
- *La lettre d'information*
« *Les Chemins de la Mémoire* »,
DMPA, mensuel.
- *La revue de la Gendarmerie*,
SIRPA GENDARMERIE, trimestriel.
- *Médecine et Armées*,
BCISSA, 8 numéros par an.
- *Les nouvelles du SEA*,
SEA, trimestriel.
- *Objectif Défense*, DICOd, mensuel.
- *Propos sur la Défense*,
DICOd, bimestriel.
- *Terre information magazine*,
SIRPA TERRE, mensuel.





I n d e x

A

Action de l'État en mer	p. 27
Affaires étrangères (ministère)	p. 6 ; 72 ; 73
Air (armée de l')	p. 6 ; 12 ; 19 ; 26 ; 30 ; 40 ; 43 ; 44 ; 50 ; 56 ; 70 ; 75 ; 83 ; 85 ; 86 ; 92
Anciens combattants (secrétaire d'état à la défense chargé des)	p. 9 ; 52 ; 53 ; 54 ; 68 ; 78 ; 80 ; 82 ; 83 ; 86
Appelés	p. 43 ; 76
Armement (industrie de)	p. 7 ; 8 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 70

B

BMN - N	p. 13 ; 14 ; 73 ; 85
BMP	p. 18 ; 29
BSPP	p. 18 ; 28 ; 29
Budget (de la Défense)	p. 38 ; 44 ; 107 ; 108

C

CEA	p. 40 ; 41 ; 55 ; 64
CEAA	p. 56
CFM	p. 45
CI	p. 6
CNES	p. 28 ; 64
COIA	p. 55 ; 73
Communication (de la défense)	p. 6 ; 69 ; 72
Concertation (instances de)	p. 45
Conseil Européen (sommets d'Helsinki et de Cologne)	p. 8 ; 58 ; 61 ; 85 ; 89
Coopération (programmes en)	p. 47 ; 48 ; 58 ; 60 ; 63 ; 93 ; 97
COPS	p. 8
CRIA	p. 66
CSFM	p. 45 ; 89
CSI	p. 19

D

DAG	p. 53 ; 55
DAJ	p. 52
DAS	p. 6
DCN	p. 8 ; 43 ; 44 ; 49 ; 51 ; 56 ; 60 ; 84 ; 96
Délinquance (prévention et répression de)	p. 7 ; 22 ; 24 ; 25
DGA	p. 6 ; 14 ; 40 ; 42 ; 44 ; 49 ; 50 ; 56 ; 62 ; 64 ; 67 ; 70 ; 72 ; 75 ; 96
DGGN	p. 45 ; 52 ; 67
DICoD	p. 6 ; 69 ; 72 ; 73
Dissuasion	p. 6 ; 62 ; 91
DMIH	p. 53 ; 54
DMPA	p. 54 ; 78 ; 79 ; 88
DPMAT	p. 56
DSPRS	p. 53 ; 54

E

EADS	p. 58 ; 87
Effectifs (de la défense)	p. 39 ; 42 ; 44 ; 49
EMA	p. 40 ; 55 ; 72 ; 73 ; 89 ; 106
Environnement	p. 24 ; 32
Equipements (Titres V et VI, réalisation et modernisation)	p. 39 ; 40 ; 47 ; 62
Erika	p. 19 ; 30 ; 33 ; 35 ; 71 ; 73 ; 89

I n d e x

F

Féminisation	p. 73
FFSA	p. 56 ; 85
FRAD	p. 23
FRED	p. 53
FREE	p. 24

G

Gendarmerie nationale	p. 6 ; 13 ; 19 ; 35 ; 40 ; 43 ; 44 ; 47 ; 50 ; 51 ; 70 ; 75 ; 88 ; 92 ; 107
-----------------------	---

H

Hélios	p. 47 ; 72 ; 89 ; 91 ; 107
HIA	p. 31 ; 32

I

Informatique (criminalité)	p. 23
INI	p. 53
Intempéries	p. 36 ; 71 ; 73 ; 89 ; 106
INTERFET	p. 16
Internet	p. 23 ; 69 ; 71 ; 72 ; 92

J

JAPD	p. 9 ; 68 ; 72 ; 76 ; 77 ; 86 ; 105
------	-------------------------------------

K

KFOR	p. 13 ; 39 ; 73 ; 85
Kosovo	p. 7 ; 10 ; 12 ; 13 ; 19 ; 27 ; 39 ; 41 ; 71 ; 72 ; 83 ; 84 ; 85 ; 88 ; 91 ; 95 ; 97 ; 106

L

LFI	p. 40
Loi	p. 60
LPM	p. 7 ; 8 ; 15 ; 39 ; 41 ; 44 ; 47 ; 49 ; 106

M

Marine nationale	p. 6 ; 12 ; 19 ; 27 ; 28 ; 30 ; 32 ; 34 ; 36 ; 40 ; 43 ; 44 ; 47 ; 49 ; 70 ; 73 ; 75 ; 94 ; 107 ; 108
Mémoire (devoir de)	p. 9 ; 78 ; 108
Mines antipersonnel	p. 72 ; 85 ; 89 ; 105 ; 108
Modernisation (des modes de fonctionnement)	p. 52 ; 62 ; 106

N

Nucléaire	p. 50 ; 72 ; 86 ; 89 ; 105
NEDEX	p. 35

O

OCCAR	p. 48 ; 58 ; 59 ; 61 ; 64 ; 97
ONAC	p. 53
ONG	p. 14 ; 16
ONU (Nations unies)	p. 13 ; 16 ; 86
OPEX	p. 10 ; 19 ; 39
ORSEC	p. 36 ; 88 ; 89
OTAN (Alliance atlantique)	p. 8 ; 12 ; 13 ; 48 ; 60 ; 64 ; 72 ; 83 ; 84 ; 85 ; 86 ; 89 ; 97



I n d e x

P

Personnel civil	p. 42 ; 44 ; 53 ; 86 ; 107
PESC	p. 61 ; 87
POLMAR (terre et mer)	p. 35 ; 73 ; 89
Pollution en mer (prévention et lutte)	p. 33 ; 36
Populations (secours et assistance aux)	p. 7 ; 11 ; 22 ; 34 ; 36
PP 30	p. 58 ; 62
Professionnalisation	p. 38 ; 42 ; 45 ; 73

Q

R

Recrutement	p. 9 ; 39 ; 43 ; 71
Rémunération et fonctionnement (crédits de)	p. 39 ; 41
Renseignement	p. 12 ; 40 ; 47 ; 73
Réserve	p. 9 ; 46 ; 72 ; 77 ; 87 ; 105
Restructurations	p. 49 ; 50 ; 51

S

SAR	p. 30
Sauvetage (missions de)	p. 22 ; 30
Sécurité routière	p. 25
Sécurité civile	p. 7 ; 86
Service de santé des armées	p. 6 ; 7 ; 14 ; 17 ; 18 ; 19 ; 31 ; 42 ; 50 ; 75
Service des essences des armées	p. 6 ; 14 ; 19 ; 26 ; 42 ; 50 ; 75
Service national (nouveau)	p. 9 ; 52 ; 76 ; 106
Service public (missions de)	p. 7 ; 19 ; 20 ; 21 ; 26 ; 108
SFOR	p. 39
SGA	p. 6 ; 8 ; 52 ; 54 ; 83 ; 88
SIC	p. 56
SIMMAD	p. 67 ; 85
SMA	p. 11 ; 36 ; 77
SSI	p. 56
Stupéfiants (lutte contre les)	p. 22 ; 23 ; 27 ; 28
Systèmes de défense futurs (préparation de)	p. 62

T

Terre (armée de)	p. 6 ; 13 ; 16 ; 19 ; 34 ; 40 ; 43 ; 44 ; 49 ; 56 ; 70 ; 73 ; 75 ; 82 ; 92 ; 95 ; 106 ; 108
Territoire (surveillance du)	p. 21 ; 27
Timor oriental	p. 7 ; 10 ; 16 ; 19 ; 73 ; 86
Travail illégal	p. 7 ; 24
Turquie (tremblements de terre en)	p. 10 ; 18 ; 19 ; 86

U

UE	p. 8 ; 58 ; 61 ; 87
UEO	p. 83
UIISC	p. 29

V

Vigipirate	p. 35
VVV	p. 25

W X Y Z



Chef de projet :
Contrôleur des armées Bodin (SGA).

Coordination et réalisation :
Anne-Line Didier (DICO).

Comité de rédaction :
**Capitaine de vaisseau Lefebvre (EMA) ; Emmanuel Gaudet (DGA) ;
Commissaire Lieutenant-colonel Calmels (SGA) ; Colonel Castela (EMAT) ;
Commissaire général Arreckx (EMM) ; Commissaire colonel Roure (EMAA) ;
Général de brigade Jacques (DGGN) ; Contrôleur des armées Giannesini (CGA) ;
Jacques Taranger (DICO) ; Medecin général Perraud (SSA) ;
Ingénieur en chef Decamps (SEA) ; Jean-Pierre Baudu (DAF) ;
Contrôleur général Debernardy (DFP) ; Liliane Block (DAJ) ; Général (2S) Seignez (DMPA) ;
Georges Franckart (DPRS) ; Chef d'escadron Viollet (DSN) ; Bernard Chollet Ricard (SMG).**

Conception et réalisation graphique :
Benjamin Plet (DICO).

Recherche iconographique :
Julien Peltier (DICO).

Impression :
La Documentation Française.

© DICO novembre 2000.